

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00178 225 2

J
103
H72
1930
R44
A4

CANADA. PARL. C. DES C.
COM. PERM. DES RELATIONS
INDUSTRIELLES.

Rapport. délib. et tém.

3 2354 00178 225 2

DATE

1930

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DES

RELATIONS INDUSTRIELLES ET INTERNATIONALES

RAPPORT, délibérations et témoignages du Comité permanent des relations industrielles et internationales sur la proposition de Mlle Macphail visant l'établissement de chaires d'enseignement et de bourses dans les universités canadiennes, en vue d'encourager une étude plus approfondie des problèmes internationaux.

QUATRIÈME SESSION DU SEIZIÈME PARLEMENT DU CANADA

Imprimé par ordre du Parlement



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1931

COMITÉ PERMANENT

DES

RELATIONS INDUSTRIELLES ET INTERNATIONALES

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Membres du comité.....	iii
Rapport final.....	iv
Procès-verbal des délibérations.....	v
Procès-verbal des témoignages.....	1
Index.....	73

QUATRIÈME SESSION DU SEIZIÈME PARLEMENT DU CANADA

Imprimé par ordre du Parlement



MEMBRES DU COMITÉ

McINTOSH, C.R. (*Président*)

Messieurs

Bell (St-Jean-Albert)
Bissett
Black (Halifax)
Bourassa
Chevrier
Church
Cowan
Deslauriers
Ferland
Gervais
Grimmer
Hall
Heenan
Howard
Jenkins
Johnston
(Cap-Breton-Nord-Victoria)

Messieurs

Letellier
Mlle Macphail
Macdougall
McGibbon
McMillan
Morin (St-Hyacinthe-Rouville)
Murphy
Neill
Perley (sir George)
Prévost
Stinson
St-Père
Thorson
Veniot
White (Mont-Royal)
Woodsworth
Young (Toronto-Nord-Est)—35

(Quorum 10)

WALTER HILL,

Greffier du Comité.

RAPPORT FINAL

Votre Comité a étudié la proposition de Mlle Macphail visant l'établissement de chaires d'enseignement et de bourses dans les universités canadiennes, en vue d'encourager une étude plus approfondie des problèmes internationaux, proposition inscrite à l'ordre de renvoi de la Chambre en date du 7 mars 1930.

Votre Comité a étudié ladite proposition et entendu les témoins suivants: Dr O. D. Skelton, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Graham Spry, secrétaire national des Clubs canadiens affiliés, Dr Norman A. MacKenzie, LL.M., de l'université de Toronto, le professeur P. E. Corbett, doyen de la faculté de droit à l'Université McGill. Il a aussi étudié le mémoire soumis par le Dr H. M. Tory, président de l'Association canadienne de la Société des Nations, sur ladite proposition, et obtenu par correspondance, les vues du Dr Murray, de l'Université de la Saskatchewan, du professeur R. A. MacKay, de l'Université de Dalhousie, du Dr Robert C. Wallace, de l'Université de l'Alberta, ainsi que d'autres autorités reconnues dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Votre Comité a l'honneur de faire les recommandations suivantes:

(1) Que l'on rende plus accessibles et plus nombreuses les facilités offertes aujourd'hui par le ministère des Affaires extérieures, particulièrement en ce qui concerne la diffusion de renseignements portant sur les relations internationales du Canada avec les autres parties de l'Empire britannique et autres pays. Votre Comité est d'avis que ce ministère accomplit une œuvre excellente en ce sens, et recommande l'établissement d'un bureau central de recherches en matières interimpériales et internationales sous la direction de ce ministère.

(2) Qu'une étude plus approfondie de la question soit confiée à un comité de la Chambre à la prochaine session.

(3) En outre, votre Comité recommande qu'il soit publié sous forme de livre bleu 500 exemplaires en langue anglaise et 200 exemplaires en langue française du présent rapport avec les témoignages et documents à l'appui, et que l'article 64 du Règlement soit suspendu à cet effet.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
C. R. McINTOSH.

DÉLIBÉRATIONS

LE JEUDI 20 mars 1930.

Le Comité permanent des relations industrielles et internationales se réunit à onze heures du matin, sous la présidence effective de M. McIntosh.

Présents: MM. Bell (St-Jean-Albert), Gervais, Grimmer, Hall, Howard, Letellier, McIntosh, McMillan, Murphy, Woodsworth et Mlle Macphail—12.

Le président donne lecture de l'ordre de renvoi, à savoir, la proposition de Mlle Macphail à l'effet que, de l'avis de cette Chambre, pour chaque cent dollars dépensé à des fins de guerre, un dollar devrait être dépensé pour promouvoir la paix en établissant une chaire de relations internationales et en fondant des bourses internationales dans chaque université canadienne.

Sur la proposition de Mlle Macphail,

Il est résolu que le docteur O. D. Skelton, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, soit prié de comparaître devant le Comité à la prochaine séance.

Sur la proposition de M. Letellier,

Il est résolu qu'un sous-comité composé de M. McIntosh, M. Hall, et Mlle Macphail soit nommé pour préparer et soumettre au Comité la liste des témoins qui devront comparaître et témoigner sur la question à l'étude.

Sur la proposition de M. Howard,

Il est résolu que, au cas où le docteur Skelton serait incapable de comparaître à la prochaine séance du Comité, M. Graham Spry, secrétaire général de l'Association des Canadian Clubs et membre du conseil général de la Société des Nations, section canadienne, soit entendu.

Sur la proposition de M. McMillan,

Il est résolu que le Comité présente son rapport et recommande que 500 exemplaires anglais et 200 exemplaires français des procès-verbaux des témoignages qui seront entendus et des documents et pièces qui seront versés au dossier soient imprimés et que l'article 64 du Règlement soit suspendu en l'espèce.

Le rapport précité a été présenté à la Chambre le 21 mars et il a été approuvé le même jour (voir procès-verbaux du vendredi le 21 mars 1930).

Le Comité s'ajourne au mardi 25 mars, à onze heures du matin.

Le MARDI 25 mars 1930.

Conformément à la proposition d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations industrielles et internationales se réunit ce jour à onze heures du matin, sous la présidence effective de M. McIntosh.

Présents: MM. Bissett, Chevrier, Ferland, Grimmer, Hall, Howard, Jenkins, Letellier, McIntosh, McMillan, Murphy, Neill, Stinson, St-Père, Thorson, White (Mont-Royal), Woodsworth et Mlle Macphail.

A la demande du Comité, le président donne lecture de la proposition de Mlle Macphail contenue dans l'ordre de renvoi.

Le procès-verbal du 20 mars est lu et approuvé.

Le docteur O. D. Skelton (sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures) est appelé, assermenté et interrogé.

Le témoin est congédié.

Sur la proposition de M. McMillan,

Il est résolu qu'un vote de remerciement soit offert par le Comité au docteur Skelton pour les renseignements précieux qu'il a fournis au Comité sur la question mentionnée à l'ordre de renvoi et sur le fonctionnement du ministère des Affaires extérieures du Canada.

Le président transmet au docteur Skelton le vote de remerciement du Comité.

Il est ordonné que M. Graham Spry, qui était présent à la séance, soit entendu à la prochaine séance du Comité.

Le Comité s'ajourne ensuite au mardi 27 mars 1930, à onze heures du matin.

Le JEUDI 27 mars 1930.

Conformément à la proposition d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations industrielles et internationales se réunit ce jour à onze heures du matin, sous la présidence effective de M. McIntosh.

Présents: Messieurs Bourassa, Ferland, Grimmer, Hall, Jenkins, Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria), Letellier, McIntosh, McMillan, Murphy, Stinson, White (Mont-Royal), Woodsworth, et Mlle Macphail—14.

Le président fait rapport que le sous-comité s'est réuni et a recommandé,—

Que les messieurs suivants soient les trois prochains témoins,—

Le professeur Norman A. Mackenzie, M.A., de l'université de Toronto, mardi suivant le 1er avril;

M. P. E. Corbett, doyen de la faculté de droit, université McGill, Montréal, et

Le docteur Tory, président de la Société des Nations du Canada, aux dates qui conviendront au Comité.

M. Graham Spry, secrétaire national des Clubs canadiens associés, est alors appelé, assermenté et interrogé.

Le président informe les membres qu'il désire assister aux délibérations d'un autre comité de la chambre qui siège dans le moment. Il est alors proposé par M. Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria) que M. Jenkins préside à cette séance. La proposition est agréée et M. Jenkins est appelé à la présidence.

A la fin du témoignage de M. Graham Spry, au nom du Comité, M. Johnstone propose un vote de remerciements, et M. Jenkins s'en fit l'interprète auprès de M. Spry.

Le Comité s'ajourne alors au mardi suivant 1er avril, à onze heures du matin.

Le MARDI 1er avril 1930.

Conformément à la proposition d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations industrielles et internationales se réunit ce jour à onze heures du matin, sous la présidence effective de M. McIntosh.

Présents: Messieurs Bell (St-Jean-Albert), Cayley, Ferland, Howard, Jenkins, Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria), McIntosh, McMillan, Murphy, sir George Perley, Stinson, St-Père, Woodsworth et Mlle Macphail.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars est lu et adopté.

Le professeur Norman A. MacKenzie, LL. M., de l'université de Toronto, est appelé, assermenté et interrogé. Le témoin se retire.

Il est ordonné que le greffier demande au docteur Tory, président de l'Association canadienne de la Société des Nations, d'assister à la prochaine séance du Comité.

Le greffier avise le Comité que le docteur Tory part ce soir pour la Nouvelle-Ecosse, et qu'il ne pourra témoigner avant deux semaines.

Il est ordonné que le doyen P. E. Corbett, de l'université McGill, Montréal, soit appelé vendredi le 4 avril.

Le Comité s'ajourne alors au vendredi 4 avril, à onze heures du matin.

LE VENDREDI 4 avril 1930.

Conformément à la proposition d'ajournement et l'avis de convocation, le Comité permanent des relations industrielles et internationales se réunit ce jour à onze heures du matin, sous la présidence effective de M. McIntosh.

Le procès-verbal du 1er avril est lu et adopté.

Présents: Messieurs Bell (St-Jean-Albert), Bourassa, Deslauriers, Ferland, Hall, Grimmer, Jenkins, Letellier, McIntosh, Murphy, sir George Perley, Stinson, St-Père, Woodsworth et Mlle Macphail—15.

Le professeur P. E. Corbett, doyen de la faculté de droit de l'université McGill, de Montréal, est appelé, assermenté et interrogé.

Le témoin se retire.

Le président remercie le doyen des renseignements donnés au Comité sur la question à l'étude.

Il est ordonné que le greffier écrive au professeur Shotwell, de l'université Columbia, E.-U., et l'invite à assister à sa prochaine séance, ou à une date qui lui conviendrait après l'ajournement de Pâques.

Le Comité s'ajourne jusqu'à ce que le président le convoque de nouveau.

LE MARDI 13 mai 1930.

Conformément à la proposition d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations industrielles et internationales se réunit à onze heures du matin, sous la présidence effective de M. McIntosh.

Présents: MM. Bell (St-Jean-Albert), Chevrier, Ferland, Grimmer, Hall, Howard, McGibbon, McIntosh, Neill, sir George Perley, Stinson, White (Mont-Royal), Woodsworth et Mlle Macphail—13.

Le procès-verbal du 4 avril est lu et adopté.

Le Comité étudie un projet de rapport présenté par M. McIntosh (le président), sur la proposition de Mlle Macphail, renvoyée au Comité par la Chambre, le 7 mars 1930.

SECOND RAPPORT

Votre Comité a étudié la proposition de Mlle Macphail visant l'établissement de chaires d'enseignement et de bourses dans les universités canadiennes, en vue d'encourager une étude plus approfondie des problèmes internationaux, proposition inscrite à l'ordre de renvoi de la Chambre en date du 7 mars 1930.

Votre Comité a examiné ladite proposition et a entendu les témoins suivants: Dr O. Skelton, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Graham Spry, secrétaire national des clubs canadiens affiliés, le Dr Norman A. MacKenzie, LL. M., de l'université de Toronto, le professeur P. E. Corbett, doyen de la faculté de droit de l'Université McGill. Il a aussi étudié le mémoire soumis par le Dr H. M. Tory, président de l'Association canadienne de la Société des Nations, sur ladite proposition, et obtenu par correspondance, les vues du Dr Murray, de l'Université de la Saskatchewan, du professeur R. A. MacKay, de l'Université de Dalhousie, du Dr Robert C. Wallace, de l'Université de l'Alberta, ainsi que d'autres autorités reconnues dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Votre Comité a l'honneur de faire les recommandations suivantes:

(1) Que l'on rende plus accessibles et plus nombreuses les facilités offertes aujourd'hui par le ministère des Affaires extérieures, particulièrement en ce qui concerne la diffusion de renseignements portant sur les relations internationales du Canada avec les autres parties de l'Empire britannique et autres pays. Votre Comité est d'avis que ce ministère accomplit une œuvre excellente en ce sens, et recommande l'établissement d'un bureau central de recherches en matières interimpériales et internationales sous la direction de ce ministère.

(2) Qu'une étude plus approfondie de la question soit confiée à un comité de la Chambre à la prochaine session.

(3) En outre, votre Comité recommande qu'il soit publié sous forme de livre bleu 500 exemplaires en langue anglaise et 200 exemplaires en langue française du présent rapport avec les témoignages et documents à l'appui, et que l'article 64 du Règlement soit suspendu à cet effet.

Le tout respectueusement soumis.

Le président.

Il est ordonné que le greffier fasse imprimer le mémoire du Dr H. M. Tory, président de l'Association canadienne de la Société des Nations, ainsi que les lettres reçues des universités de l'Alberta, de la Saskatchewan et de Dalhousie.

Le Comité s'ajourne ensuite jusqu'à ce qu'il soit convoqué de nouveau par le président.

TÉMOIGNAGES

SALLE DE COMITÉ 425,

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le MARDI 25 mars 1930.

Le Comité permanent des relations industrielles et internationales se réunit à onze heures du matin, sous la présidence effective de M. McIntosh.

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous comprenez pourquoi nous sommes réunis ici ce matin. Le 6 mars, la résolution de Mlle Macphail sur la paix industrielle et internationale fut étudiée par la Chambre et elle fut renvoyée à ce comité qui devra faire rapport. Le Comité s'est réuni jeudi dernier et a décidé de faire comparaître le docteur Skelton. Le docteur Skelton est le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et est très bien renseigné, je crois, sur les questions de cette nature. Nous avons pensé qu'il serait avantageux de l'entendre aux débuts de nos travaux. Je crois qu'il serait sage que le docteur nous fit son exposé, à la lumière de cette proposition, et ensuite les membres du Comité pourraient lui poser des questions au cours ou à la fin de ses remarques.

M. NEILL: Voulez-vous donner lecture de l'ordre de renvoi?

Le PRÉSIDENT: Je vais en donner lecture. La résolution porte la date du 7 mars et est conçue dans les termes suivants:

La Chambre est d'avis que pour chaque cent dollars dépensé à des fins de guerre, un dollar devrait être dépensé pour promouvoir la paix en établissant une chaire de relations internationales et en fondant des bourses internationales dans chaque université canadienne.

M. NEILL: Quel est l'ordre de renvoi?

Le PRÉSIDENT: La résolution est simplement renvoyée au Comité des relations industrielles et internationales pour étude, et le Comité peut faire rapport à la Chambre.

Mlle MACPHAIL: Avant que le docteur Skelton commence son témoignage, me permettra-t-on de dire que, à mon avis, l'ordre de renvoi est beaucoup plus vaste que ne l'indique la résolution, en raison du discours fait par le premier ministre.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions aborder cet aspect de la question plus tard. Je demanderai au greffier de donner lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

Le procès-verbal est lu et approuvé.

Le docteur OSCAR DOUGLAS SKELTON est appelé et assermenté.

Le PRÉSIDENT: Je crois que le docteur Skelton sait quel aspect de la question il convient de développer et je vais lui demander de nous faire son exposé, que le Comité entendra avec plaisir.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, c'est avec un vif intérêt que j'ai pris connaissance de cette résolution et de l'intention de la soumettre à l'étude de votre Comité. La résolution présentée à la Chambre et les aspects qu'y prit la discussion embrasse un très vaste champ, mais heureusement je ne crois pas qu'il soit nécessaire, vu que le débat à la Chambre des communes a passé en revue de si nombreux aspects de la situation, que je traite la question aussi longuement qu'il aurait été autrement désirable. En lisant le compte rendu du débat, j'ai été frappé par le grand nombre de députés qui ont manifesté un si vif intérêt à ces questions d'affaires interna-

tionales et qui ont témoigné d'une aussi vaste connaissance du sujet et qui ont exprimé tant d'opinions indépendantes, et cela en dépit du fait qu'aucun d'entre eux, à mon avis, n'avait pris de leçon d'un professeur de relations internationales ou n'avait été le bénéficiaire d'une bourse internationale. Néanmoins, je suppose que les meilleures choses sont susceptibles d'amélioration.

Si je comprends bien, le but principal de la résolution est de faire l'inventaire de nos organismes au courant des affaires internationales. Cela est complété d'une suggestion spéciale à l'effet que la manière la plus efficace d'accroître nos moyens de traiter des affaires internationales serait d'établir des chaires de relations internationales et des bourses internationales dans nos universités.

Je crois que nous sommes tous d'accord sur l'importance croissante des affaires internationales, et sur le besoin de nous mieux préparer pour les étudier. C'est un lieu commun de dire que le principal progrès accompli par la dernière génération fut le rapprochement effectué par les nations, l'abolition des barrières qui les séparaient. L'isolement est chose du passé; le monde se rapetisse. Nous venons tous les jours en contact plus étroit et plus intime avec des peuples qui, il y a une génération ou deux, n'étaient que des noms sur la carte.

Il n'y a que quelques années que nous avons eu une guerre dans laquelle presque tout l'univers était engagé. Aujourd'hui, presque tous les pays du monde prennent part au mouvement visant à l'établissement de la paix commune. L'univers entier se transforme en un marché unique. La pluie qui arrose l'Argentine fait tomber le prix du blé à Winnipeg; une bonne récolte sur une petite île aux antipodes provoque à la Chambre des communes du Canada des résolutions portant sur l'importation du beurre. La débâcle de la bourse à New-York a son écho à Buenos-Ayres et à Melbourne. Le monde s'unifie, et les affaires internationales deviennent familières au citoyen ordinaire, elles s'identifient avec notre vie nationale et individuelle dans une mesure que l'on n'avait jamais supposée il y a une génération passée.

En même temps que nous sommes lancés dans l'arène internationale, la complexité du problème et la délicatesse des facteurs dont il faut nous occuper s'accroissent. Il y a une génération ou deux (ceux qui sont familiers avec les exploits diplomatiques s'en souviennent), il n'y avait que quatre ou cinq pays qui exerçaient une influence dans l'arène internationale, et dans chacun de ces pays, il n'y avait qu'une poignée de personnes s'occupant d'affaires internationales. Aujourd'hui nous avons au delà de cinquante pays d'organisation suffisamment distincte pour être admis dans la Société des Nations. Des continents qui, il y a quelques années, figuraient à peine sur la carte sont maintenant des facteurs puissants dans les affaires internationales. Des centaines de millions d'électeurs ont été ajoutés à la liste des votants et possèdent le pouvoir et la responsabilité de traiter d'affaires qui, il y a quelques années, étaient, comme je l'ai dit, réglées par quelques hommes d'Etat et étudiants semi-professionnels. Non seulement cela, mais tout un sexe a été ajouté à l'équation politique.

Chaque nation est beaucoup plus consciente d'elle-même, plus sensible et plus nationale dans ses ambitions et préjugés que dans le passé. Ainsi, si nous tenons compte de tous ces facteurs, de l'intimité croissante des relations entre les divers pays et des facteurs qui accentuent la difficulté des problèmes qui découlent de ce contact, je crois que nous devons convenir que la question de notre préparation à cette tâche est de la plus grave importance et de la plus grande conséquence.

Cela est peut-être plus vrai du Canada que des autres pays. Notre situation dans les affaires internationales est unique. D'abord, nous faisons partie de la Communauté des nations britanniques, l'organisation la plus significative dont le monde ait été témoin dans les temps modernes. Nous sommes situés dans l'Amérique du Nord, à la porte du pays qui s'est développé plus rapidement que toute autre des grandes puissances, et à mi-chemin entre l'Europe qui a dominé le dernier siècle et l'Asie qui partagera la prépondérance dans le siècle prochain.

Nos intérêts dans les pays étrangers se sont accrus dans toutes les directions. La chose est presque incroyable; je doute que nous nous en rendions compte nous-mêmes; si rapide a été le commerce international que nous sommes aujourd'hui le cinquième pays du monde au point de vue du commerce international. Seuls la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la France et l'Allemagne nous surpassent. C'est une indication merveilleuse du soin que nous avons mis à tirer parti des occasions qui se sont offertes à nous. Cela démontre également dans combien de paniers sont placés nos œufs, combien d'otages nous avons donnés à la fortune internationale. Quand nous considérons la part du progrès accompli au cours des derniers trente ans, des derniers quinze ans, nous nous rendons compte de la soudaineté avec laquelle nous avons été lancés dans l'arène internationale. Il est donc facile de comprendre que nous n'avons pas été suffisamment préparés à occuper la place qui nous était assignée, bien que, à mon avis, la chose la plus surprenante dans ce progrès c'est la façon avec laquelle les Canadiens individuellement ou collectivement ou par l'entremise de leurs gouvernements sont montés à la hauteur de la situation et se sont efforcés de faire face aux conditions nouvelles.

L'étendue et la complexité de nos relations internationales démontrent qu'il y a plus d'un moyen d'aborder la solution du problème de notre entraînement pour le rôle que nous devons jouer dans les affaires internationales. C'est une tâche qui nécessite le partage du labeur. Une partie incombe aux individus, une partie aux organisations volontaires et une partie aux gouvernements. Il n'incombe pas seulement à quelques personnes d'acquérir certaines connaissances spéciales dont elles pourront faire usage de certaine façon, mais il incombe à tout le peuple de s'adapter à cette nouvelle situation de contact mondial et de responsabilités mondiales.

Le débat à la Chambre, qui a couvert un champ plus vaste que la résolution, a fait ressortir trois points principaux. D'abord, comment former l'opinion publique afin de pouvoir accomplir cette énorme tâche qui nous est imposée, et quelle part le gouvernement fédéral doit prendre à la formation de l'opinion publique? En second lieu, comment préparer ces personnes qui doivent assumer des fonctions spéciales dans les affaires internationales; et quel rôle doit jouer le gouvernement dans ce domaine. Le troisième point se rapporte aux organismes que le Parlement et le gouvernement doivent encourager et développer en vue de l'accomplissement des tâches directes et immédiates dans la conduite des relations avec les gouvernements étrangers et de l'empire.

En parlant de ces points et en abordant premièrement la question de l'opinion publique, je crois que nous devons tous prendre pour acquis que le premier organisme dans sa formation, c'est l'école: l'école primaire, l'école secondaire ou le collège. L'école nous fournit le fond de l'information sur les affaires internationales, nous donne le moyen d'aborder l'étude d'une question, nous inculque l'habitude et la manière de penser. Nous ne devons pas attendre de recevoir de l'école des opinions toutes faites; tout ce que nous devons demander à l'école, c'est de nous donner un état d'esprit, une habitude d'analyse froide, qui nous empêchera d'être influencés par la propagande et le préjugé. Tous admettront, je crois, que l'éducation doit s'appuyer sur un sens national profond. J'ai peu de confiance dans le développement de saines relations internationales à moins que dans chaque pays les écoles et autres organismes ne développent un sens et un caractère nationaux distincts qui permettront d'apporter une contribution marquée à la tâche mondiale. Je crois que les relations internationales seront plus saines si elles s'appuient sur l'intérêt national, tout comme l'intérêt national sera mieux servi si nous ne perdons pas de vue nos obligations internationales.

En tant qu'elle n'est pas organisée par les individus ou par l'Eglise, l'éducation en ce pays relève des provinces plutôt que du gouvernement fédéral. En certaines circonstances, cet état de choses présente des inconvénients, mais nous

savons tous parfaitement bien qu'il n'y aurait pas de Canada aujourd'hui si, à l'époque de la Confédération, on n'avait pas convenu que les questions comme celle de l'éducation seraient assignées aux provinces parce que la population est intimement intéressée à ces questions et les exigences varient avec les besoins économiques et les conditions sociales et les manières de vivre. Ce sont des choses qu'il ne faut pas perdre de vue quand nous sommes portés à croire que dans l'intérêt de la cause qui nous intéresse, il aurait été préférable que l'éducation relevât du gouvernement fédéral.

Je n'aborderai pas la question de ce que peuvent faire les provinces dans l'organisation des écoles et collèges afin de leur permettre de contribuer à la formation d'une opinion publique saine et bien renseignée. Des efforts pourraient être tentés en vue d'accorder au personnel enseignant des écoles secondaires et même des écoles élémentaires aussi bien que des collèges, plus de facilités pour voyager à l'étranger, des occasions plus nombreuses pour faire l'échange de professeurs ou prendre une année sabbatique. Quant à ce qui pourrait être fait pour élargir et humaniser le programme d'études et l'adapter aux besoins changeants, c'est une question qui nous intéresse plus comme citoyens de nos municipalités et de nos provinces que comme citoyens du Dominion.

Toutefois, il n'y a pas que les organismes réguliers d'enseignement, les écoles et les collèges, qui se débattent avec le problème de notre éducation internationale. Il y a aussi d'autres organismes, et à certains points de vue des organismes encore plus importants, la presse, par exemple. C'est sur la presse que nous comptons pour nous renseigner sur les événements internationaux du jour, et c'est sur la presse également que nous comptons, dans une certaine mesure, pour notre gouverne sur les questions internationales, par l'entremise des colonnes éditoriales. Une comparaison de la presse canadienne à ce sujet avec toute autre presse avec laquelle je suis familier n'est pas du tout de nature à nous décourager. Je crois que nos journaux canadiens, tout en consacrant moins d'espace aux questions internationales que les journaux de la Grande-Bretagne, souffrent favorablement la comparaison avec ceux de la plupart des autres pays, et les renseignements qu'ils donnent sur les affaires étrangères, si on les compare aux journaux de même volume dans les villes de même importance, sont non seulement aussi abondants mais probablement moins prévenus et plus objectifs que ceux que vous trouverez dans la presse de plusieurs autres pays. Le fait que, depuis deux ou trois ans, on a établi des bureaux d'information à Londres, Washington et Paris, indique que les journaux canadiens sont à la hauteur de la situation dans le domaine de l'éducation internationale.

Nous avons aussi les organismes plus récemment inaugurés, le cinéma et la radio, mais dans ce cas, la difficulté n'est pas de leur donner un caractère international mais d'empêcher que leur caractère soit trop international, d'assurer que ces organismes soient suffisamment nationaux. Les voyages à l'étranger constituent un autre moyen. Au ministère des Affaires extérieures, nous émettons chaque année trente mille nouveaux passeports à des Canadiens qui voyagent outremer, et cela à part les renouvellements de passeports encore en vigueur. Si le nombre de Canadiens qui visitent les Etats-Unis sans passeport était compris, le total serait plusieurs fois plus considérable. Les voyages ont une valeur éducative énorme en ce qu'ils nous procurent une information plus vaste et stimulent et accroissent la largeur de vues. Ces voyages sont parfois une source de danger, en partie, je suppose, parce que ce que nous rapportons d'un voyage à l'étranger dépend de ce que nous y avons emporté et, en partie, parce que nous passons trop rapidement à travers un pays sans avoir le temps d'observer autre chose que les différences irritantes. Je pourrais mentionner la contrepartie des voyages à l'étranger, et c'est l'opportunité que nous avons dans un pays comme le Canada d'apprendre à connaître les coutumes et la mentalité des diverses races en étudiant l'étranger dans les limites de nos frontières, les nouveaux venus en ce pays qui apportent avec eux les manières de vivre et de

penser des vieux pays. Nous avons par le moyen de notre contact avec ces groupes le double avantage de connaître les vues de ces gens sur les affaires internationales et leur façon d'envisager la vie, et de pouvoir les aider à se mieux adapter aux conditions canadiennes.

Il convient de mentionner les divers organismes qui s'efforcent de développer une opinion bien renseignée sur les questions internationales. Prenons, par exemple, les *Associated Canadian Clubs*, surtout depuis leur récente réorganisation avec une administration centralisée, et l'assistance qu'ils prêtent et l'interprétation plus large qu'ils donnent de leurs fonctions. Ils font un bien énorme en amenant des étrangers, des hommes éminents de l'étranger, aussi bien que des Canadiens de différentes parties du pays, pour adresser la parole à la classe sérieuse dans chaque localité. Ou prenons l'Institut canadien des affaires internationales, établi il y a un an ou deux sous la présidence de sir Robert Borden, affilié au *Royal Institute of International Affairs*, de Grande-Bretagne, et à l'Institut des relations entre les pays situés sur l'océan Pacifique. Cette société a établi des succursales dans une douzaine de villes canadiennes fournissant à des petits groupes l'occasion d'étudier les questions internationales. Je dirai en passant que j'ai souvent pensé qu'il serait avantageux, pour le groupe récemment établi à Ottawa, de prendre des dispositions pour que tout député intéressé à la question et qui aurait des loisirs puisse assister aux réunions et prendre part à la discussion sans nécessairement devenir membre attiré. Je pourrais également mentionner la Société des problèmes canadiens et plusieurs autres groupements plus ou moins bien organisés dans les centres ruraux ou urbains qui s'occupent de questions internationales. Plus importante encore peut-être, par sa vaste influence dans ce domaine particulier, est l'association canadienne de la Société des Nations. C'est un organisme très efficace qui déploie tous ses efforts pour atteindre les écoliers et les adultes, s'efforçant non seulement de les renseigner mais aussi de les intéresser aux affaires de la Société.

Je pourrais aussi signaler divers organismes économiques qui développent des contacts internationaux. Il est consolant de nous rappeler que si nos contacts avec l'étranger nous créent des problèmes ils nous aident en même temps à les résoudre par l'entraînement qu'ils procurent à nos agents et par l'intérêt qu'ils suscitent. Il suffit de penser aux banques canadiennes, aux institutions d'assurance et d'utilité publique avec leurs succursales dans l'Amérique latine et dans quelques parties de l'Europe; les compagnies canadiennes de transport battant le pavillon canadien jusque dans les ports du Japon et de l'Afrique du Sud; nos manufacturiers cherchant à vendre leurs produits sur tout le globe; les coopératives agricoles resserrant les liens entre les producteurs et les consommateurs syndiqués, et les syndicats ouvriers avec leur vigilance et leurs relations internationales. Ces organismes économiques peuvent accomplir plus de besogne que l'individu dans le domaine des affaires internationales. Ils prennent une part de plus en plus grande et incitent les gens à prendre une part plus active dans les relations internationales, donnant ainsi un caractère international à notre pensée. En envisageant ce problème sous un angle spécial, on peut parfois être préjugé, mais d'autre part ces activités directes et réelles ont une plus grande valeur éducative qu'une simple étude académique.

J'ai fait une rapide revue des différentes agences lesquelles, peut-on dire, contribuent à façonner l'opinion sur les questions internationales afin de faire voir la complexité du problème et la grande variété des organismes qui s'en préoccupent présentement et qui devront continuer de s'en préoccuper. Quant au gouvernement fédéral et au Parlement, on peut dire qu'ils peuvent faire et qu'ils font beaucoup pour former l'opinion publique. C'est surtout par la discussion des problèmes qui leur sont soumis qu'ils contribuent à former l'opinion publique. Tout discours prononcé sur le tarif ou sur la clause facultative, toute discussion dans une conférence internationale, toutes ces expressions d'opinion

sont façonnées par l'opinion publique, et à leur tour elles contribuent à façonner l'opinion publique en ce pays. Je ne crois pas qu'un grand nombre d'entre nous approuveraient l'idée que le gouvernement fédéral entreprît de former l'opinion publique par le moyen d'une propagande organisée. Personnellement, je suis un individualiste d'assez vieille école pour croire qu'une démocratie ne peut donner de bons résultats à moins d'être libre, et que l'expérience des pays étrangers où les gouvernements se sont efforcés de façonner le peuple dans un seul moule par une éducation sévère est une chose que nous devons éviter.

Mais il est peut-être des activités dans ce domaine qui ressortissent du Parlement et du gouvernement. On en a suggéré deux ou trois. L'une, par exemple, c'est l'assistance gouvernementale à l'Association canadienne de la Société des Nations. Actuellement, le gouvernement accorde une petite subvention, \$3,000 par an, je crois. Cette subvention n'est pas très élevée et le travail de la Société est considérable; il n'y a pas de doute sur sa nécessité et son opportunité. Néanmoins, je doute qu'il serait sage pour le gouvernement d'assumer les obligations d'une organisation de ce genre. Je crois que la valeur de son rôle vient de ce qu'elle puise sa sève dans l'opinion publique, de ce qu'elle n'est pas la chose du gouvernement mais du peuple et qu'elle a pour mission d'influencer le gouvernement et d'exprimer les désirs du peuple. Il serait peut-être sage d'accorder une subvention supplémentaire, et, parlant en mon nom personnel, je crois que la subvention devrait être proportionnée aux contributions annuelles et aux dons que la Société reçoit. On pourrait peut-être accorder davantage. C'est une question qui relève du Parlement.

On a suggéré aussi de distribuer dans les écoles du pays un fac-similé du pacte Briand-Kellogg. Je crois que cette suggestion a été faite au premier ministre, au cours d'une tournée récente et qu'il s'en est occupé. L'idée, si je comprends bien, est de placer dans les écoles de toute province qui le désirera un fac-similé du pacte. Ce pacte, il va sans dire, marque un grand pas en avant dans l'organisation internationale et dans la formation d'une conscience internationale; cette entente solennelle par laquelle les nations renoncent à la guerre comme instrument de politique nationale. Ce n'est sans doute qu'une promesse qui n'a pas encore été mise à exécution; mais elle incarne un idéal que les nations ne pourront jamais répudier et un engagement de marcher dans cette voie. Un certain nombre de ministères provinciaux de l'instruction publique, en réalité, la majorité, ont exprimé leur désir de coopérer en plaçant ces fac-similés dans les écoles. Il serait facile, si on le désirait et si on votait un crédit à cette fin, de réaliser ce projet promptement et sans beaucoup de difficulté.

Un autre moyen par lequel le gouvernement pourrait peut-être contribuer à la formation d'une opinion publique bien renseignée, serait de distribuer des opuscules sur les questions internationales aux écoles et collèges. On accomplit déjà un travail important en ce sens et on pourrait faire davantage. Je veux sans doute parler de faits et de documents, d'études objectives et non d'expressions d'opinions.

Dans l'ensemble, toutefois, je suis porté à croire que la tâche de former l'opinion publique incombe surtout à l'effort individuel et collectif volontaire, et en tant qu'elle relève de l'action gouvernementale par le moyen de l'éducation, cette tâche ressortit aux provinces. Cependant, tout membre du Parlement et même tout membre du gouvernement peut contribuer à la formation de l'opinion publique de la manière que j'ai indiquée, dans les deux ou trois suggestions que j'ai faites il y a un instant—assistance à l'Association canadienne de la Société des Nations, distribution du pacte Briand-Kellogg et d'opuscules—le gouvernement fédéral pourrait peut-être accomplir un certain travail. Maintenant, pour en venir au second point qui a été soulevé au cours de la discussion, notamment l'entraînement des personnes qui doivent prendre une part active et responsable dans les affaires internationales—comment allez-vous former en ce pays relativement neuf des personnes ayant une expérience et un sens adéquats des relations

internationales pour pouvoir faire bonne figure avec les représentants des autres pays et pour aider à former l'opinion publique dans leur propre pays? C'est dans ce but que les recommandations contenues dans la résolution ont été mises de l'avant—la recommandation de prendre des mesures en vue de l'établissement d'une chaire de relations internationales et la création de bourses dans chaque université canadienne.

C'est aux universités canadiennes, je crois, qu'incombe indubitablement le devoir de développer le sens des relations internationales et de former ceux qui doivent prendre une part active dans la gestion des affaires internationales. On fait beaucoup en ce sens; on donne des cours dans les institutions les plus progressives sur le gouvernement des pays étrangers, sur l'histoire des relations internationales récentes, sur le mouvement économique international et sur le droit international. On ne fait pas tout ce qu'on pourrait faire. Les fonds ne sont pas toujours disponibles. Les programmes d'études deviennent très rigides; il n'est pas facile d'y introduire de nouveaux sujets. Mais il y a progrès marqué dans cette direction. Le point de vue que l'on prend parfois, c'est que cet enseignement ne convient pas à tous; mais je ne connais pas de système garantissant de donner satisfaction à tout le monde.

Maintenant surgit la question de savoir si dans les universités, telles qu'elles sont présentement organisées, il serait sage, sans se préoccuper de connaître qui devrait opérer le changement, d'établir des chaires de relations internationales. Je crois que dans certains cas la chose serait sage, dans quelques cas où les diverses sciences sociales ont atteint un degré de développement suffisant pour qu'une chaire ou un service s'appliquant à réunir les divers éléments des relations complexes de la vie moderne dans le domaine international, puisse remplir un rôle utile. Toutefois, je serais porté à croire, dans la plupart des cas, qu'il serait plus utile à cette phase d'essayer de développer le caractère international de notre enseignement de toutes les sciences sociales que d'établir une chaire unique dont le rôle serait de monopoliser l'enseignement des relations internationales. J'aimerais voir les historiens, les étudiants en économie politique, les avocats spécialisés en droit international désirer tous être instruits des affaires internationales et de l'aspect international de leurs sujets et s'intéresser à transmettre les connaissances qu'ils ont acquises. L'étude des affaires internationales doit s'appuyer sur la connaissance de la ligne de conduite suivie dans la vie nationale et dans la vie domestique. La politique internationale n'est que le prolongement au delà de nos frontières du programme de nos activités nationales, et on ne saurait séparer l'étude des deux.

Maintenant, il pourrait se présenter des cas, si j'avais à faire un don de cent dollars à une université canadienne, où je ferais le don pour l'établissement d'une chaire de relations internationales, mais dans la plupart des cas, je ferais le don pour généraliser et parfaire l'enseignement des diverses sciences sociales que j'ai mentionnées. Il n'est pas facile d'établir une chaire ou d'introduire un sujet dans le programme établi d'une université, et il n'est pas facile de trouver une vingtaine ou même une dizaine d'hommes qui pourraient remplir ces postes. Il va sans dire que si le gouvernement est disposé à voter un tel crédit, il est à l'encontre des principes de presque toute université de refuser un octroi et elle l'utilisera de quelque façon; mais il n'est pas facile d'affirmer qu'une seule façon de dépenser les fonds pourrait être adaptée aux conditions existant dans les vingt universités du Canada. Je suis porté à croire que l'établissement de telles chaires n'est pas un domaine où le Parlement ou le gouvernement fédéral peut intervenir efficacement. Un examen de la situation démontrerait, je crois, qu'il y a au plus une demi-douzaine d'institutions où il serait sage d'inaugurer une telle chaire, mais vous pouvez vous imaginer les hauts cris qui seraient lancés si deux chaires de ce genre étaient établies dans une province et aucune dans une autre. C'est une question qui, à mon avis, devrait être laissée à l'initiative individuelle ou provinciale.

Si nous passons maintenant aux bourses internationales, je dirai que nous entrons dans le vif de la questions. Je ne puis imaginer une dépense plus utile que celle qu'entraînerait la fondation de bourses internationales qui fourniraient aux Canadiens l'avantage d'aller étudier à l'étranger et aux étrangers le moyen de venir étudier au Canada. On a fait de grand progrès ces dernières années dans le sens de la migration internationale des étudiants. Il y a actuellement aux Etats-Unis, dans les cours universitaires et post-universitaires, au delà de dix mille étudiants étrangers, c'est-à-dire dans les universités et collèges, laissant de côté les écoles secondaires. Les seuls élèves de la Chine comptent actuellement pour au delà de douze cents dans les collèges et universités des Etats-Unis, et il y en a au delà de cinq cents de la Grande-Bretagne. Il n'y a pas de pays au monde qui n'y est pas représenté par un bon nombre d'étudiants.

Examinons la situation qui existe en France. Dans une certaine mesure, la France a pris la place qu'occupait l'Allemagne avant la guerre comme centre de ralliement pour les étudiants étrangers; il va sans dire, toutefois, que l'Allemagne reprendra plus d'importance avec le temps. L'un des développements les plus intéressants qui se soient produits en France, c'est l'établissement de la cité universitaire dans la partie méridionale de Paris, que quelques-uns d'entre vous avez sans doute visitée. On s'efforce de procurer aux milliers d'étudiants étrangers qui visitent Paris des conditions de vie qui répondent à leurs besoins. Par suite de la générosité de citoyens de divers pays, des maisons d'étudiants sont déjà établies. Avec le temps, il y aura de 20 à 30 maisons hébergeant les citoyens de chaque pays et il y aura des salles à manger centrales et des salles de récréation communes, où les étudiants se réuniront, de sorte qu'ils ne seront pas seulement logés confortablement, mais qu'ils auront de plus l'occasion, dans les conditions les plus favorables, de prendre contact avec leurs collègues des autres pays. Au ministre canadien à Paris, M. Roy, revient le mérite d'avoir intéressé un bon nombre de bienfaiteurs canadiens et d'institutions publiques, ce qui a amené l'établissement de la Maison canadienne des Etudiants. C'est la deuxième maison, la première après celle de France, la deuxième d'un groupe qui a déjà atteint le chiffre d'une douzaine tout près, et qui augmente rapidement. Il y a environ quarante étudiants canadiens dans cette maison, à laquelle la province de Québec accorde une subvention de \$5,000 par an et la province d'Ontario, \$1,000. Il y a eu pareillement, en Grande-Bretagne, bien qu'en nombre moins considérable, un flot continu d'étudiants venant de l'étranger, non seulement de l'Empire britannique et des Etats-Unis, mais du continent, pour suivre des cours spéciaux ou post-universitaires.

Pour encourager cette migration remarquable, on a fondé un bon nombre de bourses d'étudiants et d'agrégés. J'ai ici deux brochures qui contiennent des renseignements pour ceux qui s'intéressent à la question, brochures publiées par l'Institut d'éducation internationale des Etats-Unis. L'une contient une liste de bourses d'étudiants et d'agrégés fondées pour les étudiants des Etats-Unis qui désirent poursuivre leurs études dans les pays étrangers; l'autre contient la liste de bourses d'étudiants et d'agrégés pour les étudiants étrangers qui désirent poursuivre leurs études aux Etats-Unis. Il est étonnant de constater, quand on examine la liste, l'ampleur des avantages offerts. Une forte dépense se fait chaque année aux Etats-Unis par les universités, à même leurs ressources et les dons d'amis, en vue de la fondation de ces bourses. Il existe aussi un système d'échange de bourses d'agrégés régi par l'Institut d'éducation internationale de New-York qui, je crois, bénéficie de la dotation Carnegie pour la paix internationale, système par lequel environ 125 étudiants des Etats-Unis sont envoyés chaque année dans les collèges européens, qui assument leurs frais d'enseignement, de pension et de logement, et par lequel un nombre semblable d'étudiants européens sont envoyés dans les collèges des Etats-Unis lesquels, à leur tour, assument les frais de leur entretien. La fondation dite "Com-

monwealth", œuvre de citoyens des Etats-Unis, permet à une trentaine d'étudiants britanniques de venir chaque année poursuivre leurs études dans les collèges des Etats-Unis, à des conditions très avantageuses. La fondation "Guggenheim Memorial" permet d'envoyer annuellement cinquante étudiants des Etats-Unis poursuivre leurs études à l'étranger. La fondation Albert Kahn, due à la générosité d'un banquier parisien, fournit l'occasion, à des conditions très avantageuses, à un grand nombre d'étudiants, particulièrement d'âge avancé, d'aller étudier des problèmes particuliers à travers le monde. Il est remarquable de constater la générosité dans ce sens des personnes de moyens.

Maintenant, les Canadiens profitent dans une mesure notable de cet avantage de pouvoir aller poursuivre leurs études à l'étranger. Actuellement, il y a 200 étudiants canadiens suivant les cours d'universités britanniques. Il y a probablement 200 étudiants canadiens dans les écoles d'enseignement supérieur de France. Il n'est pas exagéré de dire qu'il y a 1,000 étudiants canadiens suivant les cours universitaires ou post-universitaires des Etats-Unis.

Quelle assistance, puis-je demander, est accordée sous forme de bourses? Bien, pas autant qu'on devrait faire, mais peut-être plus qu'on ne croit parfois. Il y a d'abord les fondations Rhodes et Massey, qui servent à payer les frais d'enseignements des étudiants envoyés en Grande-Bretagne; elles sont très généreuses et permettent d'envoyer chaque année un certain nombre d'étudiants. J'en ai oublié le nombre. Vous en souvenez-vous, monsieur Spry?

M. SPRY: Dix, actuellement, monsieur.

Le TÉMOIN: Dix ou douze étudiants bénéficient de ces bourses chaque année.

M. McMILLAN: Du Canada?

Le TÉMOIN: Oui; environ dix bénéficient de la fondation Rhodes et deux, je crois, de la fondation Massey. Les universités font leur part. Toronto, McGill, Queens et peut-être quelques autres universités anglaises accordent des bourses pour les voyages d'études. La Fédération canadienne des graduées d'université a fondé une bourse de \$1,200 qui est accordée à une femme chaque année. Les filles de l'Empire ont deux ou trois bourses annuelles. L'Amicale de l'université Queens est actuellement à fonder une bourse à la mémoire du docteur Marty, et je suis certain qu'elle serait enchantée de recevoir des souscriptions. Le Conseil national d'éducation accomplit de la bonne besogne dans l'échange de professeurs, particulièrement dans les écoles d'enseignement secondaire.

Le gouvernement français est le seul, pas tout à fait le seul, mais il a très peu d'imitateurs parmi les gouvernements, qui a fondé d'importantes bourses pour les étudiants étrangers qui vont poursuivre leurs études en France. Actuellement, le gouvernement français accorde huit bourses aux étudiants canadiens, chacune de 10,000 francs, je crois, pour les frais d'entretien et de voyage—et elles ont rendu de grands services. Ensuite les provinces canadiennes font leur part. Quelques provinces canadiennes, y compris l'Ontario et la Saskatchewan, ont fondé des bourses pour les voyages d'études à l'étranger. Aucune, toutefois, n'a fait autant que la province de Québec, qui a donné l'exemple à tout le Canada dans ce domaine. C'est en 1920, je crois, que Québec a fondé des bourses provinciales. On en accorde quinze chaque année et bien que ce ne sont que des bourses annuelles elles sont généralement prolongées à trois ans. Je crois que l'octroi est de \$1,200 par an. Il y a actuellement 45 étudiants de Québec à l'étranger, choisis par le gouvernement provincial à la recommandation des universités et maisons d'enseignement secondaire. On permet aux bénéficiaires d'aller poursuivre leurs études où ils le désirent, en France, en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis; la grande majorité va en France; et le champ des études est très varié comprenant le droit, la médecine, les affaires internationales, les arts et autres sujets.

On a déjà fait beaucoup dans ce domaine, mais il reste encore beaucoup à faire, particulièrement en attirant les étudiants étrangers au Canada. Même en dehors de la valeur idéale de l'amitié internationale, il y a de grands avantages, au simple point de vue monétaire, à faire venir des étudiants étrangers au

Canada, qui étudieraient nos manières, formeraient des liens commerciaux, deviendraient familiers avec nos méthodes industrielles, notre machinerie et nos procédés. Nous sommes arriérés dans ce domaine du progrès international.

Que le gouvernement doive intervenir en cette matière, voilà une autre question. Il pourrait, il est vrai, accorder des bourses sans faire de distinction entre telle ou telle institution dans l'octroi d'une subvention pour la fondation d'une chaire de relations internationales. Il y a en outre un précédent dans l'assistance accordée par le gouvernement fédéral au Conseil national de recherches qui en affecte une grande partie à la fondation de bourses pour les étudiants des sciences naturelles, bien que ces bourses soient presque toutes accordées pour des études post-universitaires au Canada même. Toutefois, je suis porté à croire que de la bonne besogne a déjà été accomplie par d'autres organismes, par l'initiative individuelle ou collective ou par les provinces, que la voie est clairement indiquée à ces mêmes organismes, et que le gouvernement fédéral pourrait réserver ses efforts pour d'autres domaines; il faudrait peut-être faire une exception que je signalerai dans un instant.

Passons de la question de la formation des étudiants en vue de leur permettre de prendre une part active dans les affaires publiques au dernier aspect du problème, à savoir, comment le gouvernement fédéral va administrer les affaires internationales, ce qui, après tout, est son rôle immédiat. C'est le problème fondamental qui s'impose à l'attention du Parlement et du gouvernement. C'est une grosse entreprise, assez importante, à mon avis, pour mériter l'attention du Parlement et du gouvernement, qu'il serait plus sage de limiter à ce domaine qui est dans les attributions des autorités fédérales plutôt que de diviser les efforts et peut-être de décourager les autres organismes.

Nous le savons tous, ce n'est que récemment que le gouvernement canadien a jugé nécessaire ou désirable d'instituer des agences spéciales pour l'administration des affaires internationales. Nos relations internationales étaient autrefois rares. Nos liens avec le reste de l'Empire britannique étaient de telle nature que nos transactions avec les pays étrangers s'effectuaient la plupart du temps par l'entremise de la mère patrie et de son personnel diplomatique, plutôt que par nous-mêmes. Toutefois, au cours des derniers vingt ans, on a fait un grand pas dans la création d'instruments d'action internationale dans le domaine fédéral.

Ce développement s'est manifesté dans trois directions. Ce fut d'abord la création du ministère des Affaires extérieures, qui correspond au *Foreign Office* et au *Dominion Office* de la Grande-Bretagne. Le ministère des Affaires extérieures fut établi en 1909. En raison de l'augmentation des affaires internationales pendant et depuis la guerre, il s'est rapidement développé. Il ne se développe pas aussi rapidement que ceux qui s'y intéressent le désiraient. Au point de vue du personnel et de l'organisation, il fait de grands progrès. Au cours des trois dernières années, par exemple, à part le sous-secrétaire d'Etat adjoint, le conseiller et le commis en chef, on a nommé un avocat conseil, un premier secrétaire, un second secrétaire et un troisième secrétaire pour s'occuper des affaires internationales au point de vue canadien. Je dois dire, pour expliquer ces appellations, que nous avons adopté le régime d'organisation et la terminologie du *Foreign Office* britannique, qui correspond à la plupart des autres bureaux d'affaires étrangères. Un jeune homme est admis au ministère ou à la Légation à titre de troisième secrétaire, après avoir passé les examens du service civil; il peut alors être promu au poste de deuxième secrétaire, puis de premier secrétaire et enfin au poste de conseiller. Autant que notre personnel limité le permet, le travail de notre ministère est divisé par sujets et par pays. Par exemple, un fonctionnaire s'occupe des passeports; un autre, des relations consulaires; un autre, de l'aspect légal des affaires, et nous nous efforçons de diviser le travail selon les pays. L'un doit se spécialiser dans les relations de l'Empire britannique, un autre se familiarise avec les conditions aux Etats-Unis, et ainsi de

suite. Notre personnel n'est pas assez nombreux pour nous permettre de spécialiser autant que nous l'aimerions, mais nous espérons qu'avec le temps il augmentera.

M. McMillan:

Q. Croyez-vous que c'est par l'entremise de la Commission du service civil que vous pouvez vous procurer les services des meilleurs candidats?—R. Je crois qu'il est sage de pouvoir élargir le champ de sélection de temps en temps. Le gouvernement a le pouvoir, par décret ministériel, de nommer des fonctionnaires autres que ceux qui sont choisis par examen. Toutefois, je dois dire que nous avons obtenu de très bons hommes par l'entremise de la Commission du service civil. Celle-ci a coopéré avec le ministère, et on tient un plus grand compte de la personnalité que l'on détermine au moyen d'épreuves orales; on ne s'en rapporte pas seulement à l'épreuve écrite. Il a été nécessaire, surtout à l'époque de l'établissement de la première légation, alors que nous n'avions pas eu le temps de former des fonctionnaires, de retenir les services d'hommes qui avaient acquis de l'expérience ailleurs. Par exemple, un des membres de notre personnel était professeur adjoint à l'université de Toronto, un autre était éditeur d'un journal important de la province de Québec, et un autre était un homme d'affaires qui avait acquis de l'expérience dans les affaires canadiennes à Washington, pendant quelques années. Nous avons pris à notre service des hommes qui avaient subi un entraînement et acquis de l'expérience dans des domaines connexes.

Le deuxième organisme fédéral s'occupant des affaires internationales comprend nos bureaux permanents à l'étranger. Nous avons depuis longtemps deux organismes de ce genre, à savoir, le Bureau du haut-commissaire à Londres, établi en 1880, et l'agence de Paris, le commissaire canadien en France, établi en 1882. Le Canada a récemment suivi l'exemple des autres pays et il a établi des services diplomatiques. Le bureau de Paris a été transformé en légation et d'autres légations ont été établies à Washington et Tokio. Nous avons en outre un conseiller canadien à Genève, qui représente le ministère des Affaires extérieures et du Travail et qui collabore avec la Société des Nations. Ces cinq agences permanentes constituent le noyau d'un personnel diplomatique semblable à celui que tous les pays importants ont jugé nécessaire d'établir afin de transiger avec les pays étrangers les affaires qui requièrent l'intervention ou l'assistance gouvernementales.

En plus du ministère des Affaires extérieures et des agences permanentes à l'étranger, nous avons des conférences de temps à autre. M. Lloyd George a déclaré que le progrès politique le plus important accompli depuis la guerre, c'est la tenue des conférences. La conférence n'est pas toujours le meilleur moyen de régler un problème. Le succès dépend beaucoup des personnes qui composent la conférence. Nous savons que des conférences sont chargées de sujets futiles et sont conduites d'une manière futile. Toutefois, les gouvernements ont fait un pas marqué dans la voie du progrès en tenant des conférences pour étudier les problèmes internationaux, et cette procédure est incontestablement utile, même indispensable. Plaçons d'abord au premier plan la discussion des relations impériales au sein des conférences impériales. Ces réunions se tiennent tous les trois ou quatre ans et on convoque en outre plusieurs autres conférences. Nous avons encore ce que l'on pourrait appeler une conférence permanente à la Société des Nations, dans l'assemblée, le conseil, le secrétariat et les diverses commissions et organisations spéciales qui fournissent l'occasion de se réunir à toutes les nations du monde. De plus, on tient des conférences spéciales de temps en temps pour étudier des sujets comme l'aviation, la navigation, la pollution des eaux, pour préparer une convention de la Croix Rouge, et pour s'occuper d'une foule d'autres questions. Nous avons au ministère, à Ottawa, un organisme central dont la mission est de recueillir et de distribuer des renseignements relatifs au travail des légations à l'étranger, de faciliter la

participation aux travaux des conférences impériales, de la Société des Nations et des conférences spéciales tenues de temps à autre. Les autres ministères s'occupent sans doute de la partie qui les intéresse des travaux internationaux.

Le Canada a pris une part de plus en plus grande au développement des relations internationales. Vu qu'il a fallu improviser plusieurs des organismes utilisés dans ce développement, c'est un rôle que personne qui passera en revue la participation canadienne dans les affaires internationales depuis la préparation du traité de Versailles et l'établissement de la Société des Nations jusqu'à nos jours, ne trouvera inadéquat. Le progrès a été rapide, mais pas encore assez rapide. Je ne crois pas non plus que ceux qui ont étudié les faits diront que notre pays a assumé une tâche trop lourde. J'ai anticipé les calculs de Mlle Macphail, il y a un an passé, en faisant quelques opérations mathématiques, et après avoir totalisé les dépenses du ministère des Affaires extérieures, la contribution à la Société des Nations, les frais du bureau du haut commissaire, des trois légations et du bureau de Genève, j'ai constaté que la somme représentait un peu plus qu'une demie de un pour cent de ce que dépense le pays chaque année par suite de sa participation à la dernière guerre. La somme totale affectée aux relations internationales est passablement inférieure à un pour cent de nos dépenses annuelles au chapitre de notre dette de guerre, des pensions et de l'établissement des soldats. On ne saurait donc dire qu'on affecte une proportion extravagante des revenus du pays à cette fin. Que le travail accompli par ces organismes soit bien conçu ou non, cela est évidemment une question d'opinion.

Il est un aspect de cette question que je voudrais traiter en un mot; c'est au sujet du recrutement du personnel de ces divers services, particulièrement en ce qu'il s'agit directement du service gouvernemental. Je pourrais citer le proposeur de la résolution (il lit):—

Nous avons des représentants,—je n'emploie peut-être pas le mot juste,—à Genève, à Paris et à Londres, et les travaux que l'on poursuit à chacun de ces endroits exigera de plus en plus les services de jeunes hommes et de jeunes femmes qui ont les qualités voulues pour y remplir une fonction. Les jeunes gens ne pourront avoir ces qualités qu'en ayant des connaissances dans les affaires internationales. Ils devront être formés pour occuper une position dans nos bureaux à l'étranger, qu'on les appelle légations ou bureaux de représentants. Il serait sage de faire passer un aussi grand nombre que possible de ces jeunes hommes et jeunes femmes par le département des Affaires extérieures ici. Ils doivent connaître les conditions auxquelles nous devons faire face au Canada; ils doivent apprendre à connaître les personnalités avec lesquelles ils collaboreront à l'étranger.

Je crois que cela est parfaitement vrai. Nul bureau ne saurait être utile à moins de pouvoir trouver un personnel entraîné pour en faire le travail; il en est de même de la recommandation spéciale relative à l'expérience préliminaire dans le ministère des Affaires extérieures avant d'aller occuper un poste dans les légations à l'étranger. Je puis dire que c'est la ligne de conduite que nous suivons autant que possible, malgré que notre personnel restreint ne nous a pas permis d'y adhérer autant que nous le désirions. Par exemple, pour les deux secrétaires qui ont été envoyés à Tokio en qualité d'auxiliaires de M. Marler, l'un avait passé une année au ministère des Affaires extérieures, l'autre six mois environ. Si notre personnel nous permettait de le faire, nous aimerions pousser la chose plus loin et non seulement former, au ministère des Affaires extérieures, des fonctionnaires en vue des fonctions qu'ils seraient appelés à remplir à l'étranger, mais nous aimerions pouvoir les rappeler de l'étranger afin qu'ils puissent nous faire bénéficier de leur expérience.

Mlle Macphail continue toutefois sur un ton un peu plus pessimiste, et je ne partage pas son avis dans la même mesure. Dans la dernière partie de sa déclaration, elle dit (il lit) :—

J'aimerais savoir du gouvernement et même de nous tous ce que nous avons fait en vue de donner une formation suffisante à la jeunesse pour lui permettre d'aller tenir un poste à l'étranger? Je me demande s'il y a un autre pays aussi mal outillé que nous pour enseigner aux jeunes gens et aux jeunes filles comment nous servir bien lorsqu'ils vont nous représenter à l'étranger.

Je ne crois pas réellement que nous soyons dans une aussi mauvaise posture. Mlle MACPHAIL: Vous noterez que j'ai dit " je me demande ".

Le TÉMOIN: Oui, je dois admettre que vous avez usé de discrétion. Le Canada jouit, en matière de formation, d'un avantage dont on ne se rend pas généralement compte, et c'est notre caractère bilingue, bien que, pour ce qui est de la population de langue anglaise, nous ne profitons pas toujours de l'opportunité d'acquérir une connaissance des deux langues, qui est si utile quand nous sommes à l'étranger. Je ne crois pas exagérer en disant que si nous prenions les derniers six hommes nommés au ministère des Affaires extérieures et dans les légations à l'étranger, nous constaterions qu'ils ont reçu une bien meilleure formation que les derniers six fonctionnaires nommés en Grande-Bretagne, en France ou aux Etats-Unis. Cela peut paraître paradoxal, mais la chose est facile à comprendre quand on l'examine bien. La Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la France sont des pays si parfaitement organisés qu'ils possèdent des institutions pour la formation complète des personnes qui se destinent aux affaires internationales; on peut aller à l'étranger pour l'étude des langues, mais la plus grande partie des études se font au pays même. Le Canada, pays beaucoup plus petit et moins bien organisé, n'a pas encore comme les autres pays toutes les institutions d'enseignement post-universitaire, et une grande partie de nos jeunes gens qui se destinent à cette carrière doivent aller à l'étranger. Prenons, par exemple, quelques-uns des fonctionnaires récemment nommés; tous étaient des gradués d'universités canadiennes et la plupart avaient fait des études complémentaires à l'étranger. L'un était un boursier de Rhodes; un autre un boursier du gouvernement de Québec qui a étudié à Paris; un autre a été le bénéficiaire d'une bourse dans une université américaine, où il a suivi un cours post-universitaire. Il est possible que nous n'ayons pas été très chanceux avec nos représentants, et nous devons peut-être espérer que cette situation ne se continuera pas. J'espère que l'on augmentera le nombre de bourses, ce qui incidemment facilitera la formation des hommes qui sauvegarderont les intérêts canadiens dans les affaires internationales.

La seule recommandation que je pourrais faire relativement à l'intervention du gouvernement canadien en cette matière, ce serait que des mesures soient prises pour ajouter à nos attributions le pouvoir, si les fonds étaient disponibles, de prendre trois ou quatre gradués d'universités canadiennes qui auraient passé avec succès l'examen de la Commission du service civil pour le poste de troisième secrétaire, et de les envoyer à l'étranger à un salaire modéré. On pourrait les attacher au Bureau du haut commissaire à Londres ou au bureau du conseiller canadien à Genève ou aux légations de Washington, Paris ou Tokio, pour une période d'une année. On pourrait leur permettre de passer une partie de leur temps au bureau où ils pourraient gagner leur pension et une partie de leur temps dans quelque maison d'enseignement de la ville qu'ils habiteraient. Ils reviendraient ensuite au Canada. Nous ne leur promettrions pas de positions gouvernementales, et je ne crois pas qu'il serait désirable que tous en obtiennent. De cette façon, nous pourrions contribuer, sans sortir du domaine des activités fédé-

rales et à peu de frais, à inculquer à un nombre croissant de jeunes Canadiens la connaissance des affaires internationales.

M. Thorson:

Q. Vous vous limiteriez à la liste des admissibles?—R. Je crois que ce serait la façon la plus simple de faire le choix; ce serait des gens qui auraient passé l'examen. Pas nécessairement les premiers sur la liste, parce que ceux-là pourraient être immédiatement nommés dans le service, mais des jeunes gens d'avenir.

Dans l'ensemble, je crois que la part que le gouvernement fédéral et le Parlement peuvent prendre dans le développement des relations internationales consiste en mesures législatives et administratives; c'est là son rôle. Tout ce que ce Comité ou cette Chambre peuvent faire pour l'amélioration du ministère des Affaires extérieures, et je soutiens humblement que c'est une des choses les plus nécessaires pour atteindre le but que nous désirons tous, c'est le meilleur moyen d'assurer le succès. J'ai parlé plus longuement que je ne me le proposais; si l'on a des questions à me poser, j'y répondrai avec plaisir.

M. Neill:

Q. Je crois que la recommandation contenue dans l'ordre de renvoi, est à l'effet de fonder une chaire dans chaque université et des bourses. Le docteur Skelton peut-il nous dire combien il y a d'universités au Canada et quelle serait la dépense totale de la fondation d'une chaire dans chacune? Quelle serait aussi la dépense totale qu'occasionnerait la fondation d'une bourse dans chaque université?—R. Il est difficile de dire exactement le nombre d'universités, car il existe des institutions affiliées qui ne portent pas le nom d'université. Je crois qu'il y en a dix-huit ou vingt; disons vingt; le calcul est plus facile avec vingt que dix-huit. Si l'on fonde une chaire, il faudrait un revenu de \$4,000 pour le traitement du professeur.

M. HOWARD: Disons \$5,000, pour laisser de la marge.

Le TÉMOIN: Cela porterait le chiffre à presque \$100,000 pour une chaire dans chaque université.

M. Neill:

Q. Cela serait-il suffisant pour couvrir tous les frais d'une chaire; n'y a-t-il pas aussi des sous-ordre?—R. Oui; les institutions progressent; après un an ou deux, le professeur veut un assistant, mais nous allons laisser cela de côté. Disons qu'un capital de deux millions représenterait la dépense d'une chaire de relations internationales dans chaque université canadienne. Ensuite les bourses. Celles qu'accorde le gouvernement de Québec et l'Université de la fédération des femmes représentent une somme annuelle d'environ \$1,200; chaque bourse de Rhodes est de \$2,000. En calculant, disons, \$1,500, cela représenterait un capital de \$30,000 pour chaque bourse, et pour vingt institutions, cela représenterait une somme globale de \$600,000. Cela ne représenterait évidemment que la somme nécessaire pour envoyer des étudiants canadiens à l'étranger; la somme serait doublée si l'on faisait venir au Canada un nombre égal d'étudiants étrangers; en d'autres termes, le capital engagé serait d'au moins \$3,200,000.

Le président:

Q. Quatre millions, en chiffres ronds?—R. Oui.

M. Howard:

Q. Ne croyez-vous pas que les Canadiens, à cause de leurs aptitudes naturelles, leur milieu et leur versatilité, deviendraient, avec un entraînement convenable, d'aussi bons si non de meilleurs agents diplomatiques que ceux de tout autre pays du monde?—R. Je crois que nous n'avons pas lieu de rougir des personnes qui ont transigé nos affaires internationales depuis le temps de sir John Macdonald jusqu'à nos jours.

Mlle MACPHAIL: Je crois que la question est oiseuse; je ne crois pas que personne désire jeter du doute sur la compétence de nos représentants à l'étranger.

M. HOWARD: J'étais très sérieux en posant ma question et ma prétention a été prouvée pendant la guerre. Nous avons envoyé des régiments sans entraînement et ils ont en maintes circonstances fait meilleure figure que ceux qui avaient passé leur vie dans l'armée.

M. WOODSWORTH: Le docteur Skelton a fait un magistral exposé de la situation, mais il était peut-être enclin à dire, en passant en revue chaque service, que le Canada ferait peut-être bien de limiter ses efforts à d'autres domaines et à suggérer, à mettre en doute la constitutionnalité ou la convenance au moins d'entreprendre une campagne d'éducation tel qu'il est suggéré dans l'ordre de renvoi. Une couple de questions me sont venues à l'esprit; le Canada est évidemment saisi de l'étude des questions se rapportant à la paix et à la guerre. Nous dépensons vingt millions par an en préparatifs de guerre. Le docteur Skelton pourrait-il suggérer comment nous pourrions dépenser un peu plus pour la paix? Il me semble que cet aspect de la question est relégué dans l'ombre. Il a suggéré de nouvelles dépenses par son ministère, mais il n'a rien suggéré relativement au programme général pour assurer la paix. Je lui demande s'il ne serait pas possible de faire davantage dans l'intérêt de la paix sans empiéter sur le domaine privé?

Le TÉMOIN: Je crois qu'il y a beaucoup de choses à faire, mais il ne faut pas oublier les fonctions spéciales établies sous le régime fédératif. Les provinces et les municipalités n'ont rien à voir dans la conduite de la guerre, et tous les préparatifs de guerre émargent au budget fédéral, ce qui peut paraître mettre en évidence la disproportion en tant qu'il s'agit des dépenses directes pour l'encouragement de la paix. Il faut examiner la question dans son ensemble; examinons la question au point de vue national; examinons la part prise par le Canada dans la préparation de sujets qui seront chargés des affaires internationales. Il faut passer en revue tout le système d'éducation pour voir ce que les provinces et les municipalités dépensent, avant de pouvoir tirer une conclusion. En outre, je crois que le gouvernement peut très efficacement encourager la paix en continuant dans la voie suivie depuis vingt-cinq ou trente ans, c'est-à-dire, en portant une plus grande attention aux affaires internationales qui intéressent le pays, en portant un intérêt actif au mouvement mondial pour encourager la paix par l'entremise de la Société des Nations, de l'Assemblée et du Conseil, où nous sommes représentées depuis près de trois ans, en prenant une part active aux mouvements comme celui du pacte Briand-Kellogg; en encourageant, comme on l'a fait récemment, le règlement pacifique des différends internationaux, en signant les clauses facultatives. En d'autres termes, je crois que le Parlement et le gouvernement fédéral doivent apporter leur contribution par leur intervention directe en maintenant le contact avec les autres gouvernements et en s'occupant des problèmes internationaux pratiques. Je crois que la responsabilité de former l'opinion publique, d'entraîner les citoyens pour cette carrière en est une qui, sous notre régime de partage des tâches, incombe surtout à d'autres organismes.

M. WOODSWORTH: Nous avons bien aujourd'hui un collège militaire maintenu directement par le gouvernement fédéral; ne pourrait-on pas avoir un collège national de relations internationales?

Le TÉMOIN: Je répondrai à cette question en posant une autre question à M. Woodsworth. Ne croit-il pas qu'il est préférable que l'entraînement militaire soit centralisé dans un même collège et de laisser les autres collèges et high schools enseigner la paix?

M. WOODSWORTH: Le docteur Skelton ne devrait pas éluder la question. Je dis que c'est là une tâche assumée par le gouvernement fédéral, qui relève exclusivement de lui. Je demande si, au point de vue constitutionnel, il ne serait pas possible de fonder un collège spécial pour s'occuper des affaires internationales?

Le TÉMOIN: Non, on ne pourrait pas y faire d'opposition sérieuse, je crois. Si le gouvernement fédéral constatait qu'il ne pouvait former de commissaires du commerce ou de fonctionnaires pour les légations ou le ministère, il serait de son ressort d'établir une école d'entraînement, mais je ne crois pas que la chose soit nécessaire ni opportune. La formation pour la paix est tellement plus vaste que la formation pour la guerre; ce n'est pas seulement une question de connaissances spéciales, mais une question de vaste envergure, une question de point de vue, une question d'attitude, une question de formation dans l'art de penser. Je ne crois pas que la création d'une institution qui se spécialiserait dans ce domaine serait la meilleure solution du problème. Je crois que le gouvernement fédéral serait plus sage en utilisant le produit ordinaire de nos écoles et collèges et en facilitant son perfectionnement par le moyen de bourses accordées aux provinces ou aux agences privées.

M. WOODSWORTH: Prenons un autre point; le gouvernement s'intéresse à l'entraînement des cadets, pour lequel nous dépensons un demi-million de dollars par an. Pourrait-on s'opposer davantage aux mesures qui favoriseraient la formation au point de vue de la paix par l'intermédiaire de nos écoles? Nous utilisons nos écoles pour donner une certaine formation, pour entraîner nos cadets; serait-il inconstitutionnel de dépenser un demi-million de dollars pour cette fin?

Le TÉMOIN: Un mal en guérit un autre? Supposons que nous ayons posé un mauvais précédent, serait-il sage de continuer?

Mlle MACPHAIL: Le docteur Skelton estime-t-il que l'entraînement des cadets dans les écoles est de la propagande en faveur d'un aspect de la question? Il a dit qu'il était opposé à la propagande ajoutant qu'il était en faveur d'une éducation générale, large. Comment appellerait-il cela?

Le TÉMOIN: Il me faudrait faire une étude plus approfondie de la question de l'entraînement des cadets avant de pouvoir exprimer une opinion. D'après mes observations personnelles, je doute que l'effet de cette formation sur l'enfant moyen le porte vers le militarisme. Vous feriez mieux de vous en référer au ministère de la Défense nationale.

Mlle MACPHAIL: Je veux qu'il soit bien compris que quelle que soit la divergence d'opinion sur la valeur de l'entraînement des cadets, il n'est pas exagéré de dire que c'est une propagande effectuée par le gouvernement fédéral par l'entremise des gouvernements provinciaux. Et non seulement cela—une chose que je n'ai jamais mentionnée auparavant—l'ouverture du Parlement au Sénat, avec tout le déploiement militaire est une propagande. A chaque ouverture officielle, à laquelle assiste le représentant de Sa Majesté, il y a un déploiement militaire. A mon avis, cela est de la propagande subtile. Elle se fait sous l'égide du gouvernement canadien, et si nous laissons la propagande adverse à l'initiative de l'individu et des provinces déjà surchargées, le docteur Skelton pourrait-il ou voudrait-il nous dire si, dans notre rôle de Parlement fédéral, nous ne faisons pas de la propagande d'un côté et rien de l'autre côté? C'est l'impression qui existe parmi la classe ordinaire, parmi les gens qui ont édifié le Canada.

Le TÉMOIN: C'est une question d'opinion personnelle. Je suppose que les partisans de l'entraînement des cadets dirait que l'idée n'est pas de faire de la propagande en faveur du militarisme, mais en vue de la formation physique et que c'est le meilleur moyen d'arriver à cette fin. Je ne partage pas cet avis. Toutefois, je crois que la question est intéressante, et je suggérerais à Mlle Macphail d'étudier les effets de l'entraînement des cadets dans les écoles. Donne-t-il ou ne donne-t-il pas un goût pour le militarisme? Je crois qu'il produit chez un grand nombre de personnes le dégoût du militarisme.

Mlle MACPHAIL: Cela permet aux écoles de contraindre les enfants de faire ce qu'ils ne veulent pas faire. Bien que la chose soit censée être facultative, elle ne l'est pas dans la province d'Ontario. Je dis cela parce que dans le domaine sportif et dans les activités sociales, on a recours à ce moyen pour forcer les garçons à entrer dans le corps des cadets. S'il ne le fait pas, il est ostracisé, et

je crois qu'un jeune garçon est plus sensible qu'un adulte. Cette situation me paraît plus grave que plusieurs personnes semblent vouloir l'admettre.

M. HOWARD: M. Woodsworth a porté une accusation il y a un instant quand il a dit que le gouvernement dépensait vingt millions par année en préparatifs de guerre et il a mis en doute l'à-propos du collège militaire et de l'entraînement des cadets. Je ne crois pas que l'on doive considérer ces institutions comme des moyens de préparation à la guerre, loin de là; je crois que c'est la manière la plus efficace de former les garçons à la discipline.

M. CHEVRIER: Il paraît y avoir méprise; il n'est pas prouvé qu'on entraîne les cadets en vue de la guerre. Certaines personnes peuvent croire que c'est la formation militaire que l'on vise, mais je ne partage pas cet avis; j'estime qu'il est merveilleux de pouvoir entraîner les garçons et les filles de cette manière. Je n'ai pas de garçons, mais si j'en avais je leur ferais certainement donner cet entraînement. J'ai deux filles et elles feront certainement partie des "girls guides". Je ne crois pas qu'il ait jamais été démontré que l'entraînement des cadets inculquait dans l'esprit de l'enfant des idées belliqueuses. Je crois que c'est réellement un merveilleux moyen d'éducation et de discipline, et je crois que plusieurs des exploits accomplis dans les Flandres par l'armée qui avait reçu une formation aussi simple, l'armée canadienne—plusieurs de ces exploits prirent leur origine dans les écoles d'été et dans les camps d'entraînement qui malheureusement n'enseignent que les rudiments de la discipline.

M. THORSON: C'est là sûrement s'éloigner du sujet.

M. CHEVRIER: Je ne veux savoir qu'une seule chose: le moyen par lequel le gouvernement peut encourager ce qui fait l'objet de notre discussion, à savoir, la paix.

M. McMILLAN: Monsieur le président, un mot seulement. Avec tout le respect dû pour l'opinion exprimée par ma bonne amie, Mlle Macphail, ce serait un erreur, je crois, que de laisser se répandre l'impression que dans la province d'Ontario l'entraînement des cadets n'est pas chose facultative. Je dois dire que tous mes enfants ont suivi les cours du *High School* de Seaforth, et ils m'ont tous répété qu'on y faisait clairement savoir que la chose était facultative. Relativement à l'entraînement militaire, il est une chose qu'on ne peut nier et c'est que s'il existe dans notre pays une province dont l'inclination est pacifique, c'est bien notre province-sœur, la province de Québec, et cependant cette province encourage l'entraînement des cadets à un plus haut degré que la province d'Ontario.

Mlle MACPHAIL: J'aimerais poser une question au docteur Skelton. Que pense-t-il de la possibilité prochaine d'établir, au ministère des Affaires extérieures, un service qui aurait pour mission d'étudier les questions afférentes à la Société des Nations, comme on l'a fait en Grande-Bretagne? Ce service, je crois, se rapproche beaucoup de l'Union de la Société des Nations en Grande-Bretagne. Je ne suis pas certaine de la chose. J'aimerais à connaître le travail du service de la Société des Nations en Grande-Bretagne et ce que le docteur pense de la possibilité de créer un service semblable en ce pays.

Le TÉMOIN: Je crois que ce serait une innovation pratique et utile. D'abord, il existe en Grande-Bretagne, attaché au *Foreign Office*, un service de la Société des Nations qui fait partie de son organisation générale et administrative. Autant que je sache, il ne se rattache pas à l'Union de la Société des Nations.

Mlle MACPHAIL: Il n'y a pas de lien entre les deux?

Le TÉMOIN: Aucun. Le *Foreign Office* britannique possède des services s'occupant, par exemple, l'un de l'Europe occidentale, un autre de l'Europe centrale et un service de la Société des Nations. Ce n'est pas un service éducatif, mais purement administratif. Nous avons fait un pas dans cette direction au ministère des Affaires extérieures; nous avons un fonctionnaire qui consacre la moitié de son temps à l'étude des affaires de la Société des Nations. Ce n'est pas suffisant. Nous aimerions avoir un homme qui consacraît tout son temps

à cette question, et qui aidât à préparer les documents pour les diverses conférences et délégations. Je suis heureux que Mlle Macphail ait attiré l'attention sur ce point. Mais il ne faut pas oublier que le Canada est la seule partie de la Communauté des nations britanniques, si on excepte l'Etat libre d'Irlande, qui a un bureau permanent à Genève.

Mlle MACPHAIL: Je le sais.

Le TÉMOIN: La Grande-Bretagne n'y a pas de bureau, ni l'Australie. Je comprends que l'Australie et le Sud africain ont songé à en établir un. Nous avons le docteur Riddell ainsi que le colonel Vanier et depuis peu M. McGreer, qui prêtent leur concours au gouvernement et aux diverses délégations.

Mlle MACPHAIL: Ils forment plus ou moins un service de la Société des Nations?

Le TÉMOIN: Exactement, mais le travail se fait à Genève plutôt qu'à Ottawa. J'admets qu'il serait préférable que nous ayons un personnel permanent distinct composé de personnes qui seraient renseignées sur la situation à Genève.

M. WOODSWORTH: Le docteur Skelton a des doutes sur l'à-propos d'augmenter l'octroi à l'association canadienne de la Société des Nations. J'aimerais lui demander s'il pourrait nous dire si la subvention actuelle est égale à celle qu'on accorde aux associations de l'artillerie et de l'infanterie et aux organisations militaires nationales?

Le TÉMOIN: J'aimerais à faire une mise au point relativement à la déclaration de M. Woodsworth. Je n'ai pas voulu donner l'impression, parlant en qualité de citoyen et non pas de fonctionnaire, que la subvention accordée par le gouvernement à l'association canadienne de la Société des Nations ne devrait pas être augmentée, mais je crois que la subvention devrait être proportionnée à l'assistance volontaire. Il m'a fait plaisir de constater l'autre jour que l'association lançait une campagne de souscriptions. Je crois que c'est un pas dans la bonne direction. Si le projet réussit et si les contributions volontaires sont maintenues —et j'admets qu'il est difficile d'obtenir \$15,000 de 15,000 individus dispersés dans tout le pays—mais si l'assistance volontaire est maintenue, je crois que le gouvernement ferait bien d'augmenter sa subvention mais l'augmentation de la subvention gouvernementale doit être proportionnée à l'aide volontaire.

M. THORSON: Le ministère a-t-il adopté une ligne de conduite relativement aux promotions lorsque des postes de ministre deviennent vacants ou est-il trop tôt dans l'histoire pour que celui-ci ait pu décider cette question? Il y a eu beaucoup de discussion au sujet du statut des ministres de quelques-unes des nations. En Chine, par exemple, les ministres sont pris dans le personnel des ministères plutôt que parmi les personnes ayant fait du service au Parlement ou dans les positions publiques? Le ministère a-t-il adopté un programme sur ce point?

Le TÉMOIN: Bien, il est un peu tôt, vu surtout que nos légations sont si peu nombreuses, pour qu'une ligne de conduite ait été adoptée. A mon avis, on devrait en venir à un compromis. Je crois qu'il serait bon de nommer des fonctionnaires aux postes de ministres et que pour avoir un service effectif, alerte et actif, il faut donner la perspective d'avancement à des hommes intelligents et ambitieux. D'autre part, je crois que ce serait une erreur trop de professionnels dans le service. Il sera toujours avantageux d'avoir des hommes ayant de l'expérience politique et commerciale, chose qui est aussi nécessaire que les connaissances techniques, particulièrement dans quelques-uns des postes les plus importants. Il serait bon de faire un compromis.

Le PRÉSIDENT: La formation universitaire ne serait pas nécessairement exigée pour toutes les positions?

Le TÉMOIN: Non. Pour certains postes il faut une compétence spéciale.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser? Monsieur Letellier, je crois que vous aviez une question à poser.

M. LETELLIER: Je le regrette, mais je crois devoir attendre à la prochaine séance, parce que les questions que je voulais poser apporteraient de la confusion dans la discussion.

M. McMILLAN: Monsieur le président, je crois que le Comité doit des remerciements à notre bonne amie, Mlle Macphail. Je crois que j'exprime le sentiment de tous les membres du Comité en disant que nous apprécions les renseignements précieux fournis ce matin par le docteur Skelton, et je propose un vote de remerciements à son adresse.

M. LETELLIER: J'appuie cette proposition.

La motion est adoptée.

Mlle MACPHAIL: Avant l'ajournement, puis-je attirer l'attention de M. Howard sur le fait que la discussion ce matin et l'excellente revue de toute la situation faite par le docteur Skelton, même si je n'ai pas partagé son opinion sur certains points—ont été si intéressantes que la Chambre est pleinement justifiée d'avoir renvoyé la résolution au Comité.

M. HOWARD: J'en conviens. Je puis dire que j'ai certainement joui de chaque parole du docteur Skelton et ses remarques ont d'autant plus de valeur qu'elles viennent d'un homme parfaitement renseigné sur les relations internationales.

Le PRÉSIDENT: Docteur Skelton, j'ai beaucoup de plaisir à vous offrir les remerciements du Comité pour votre assistance à notre séance et pour les renseignements et les conseils que vous avez donnés au Comité.

Le TÉMOIN: Je suis heureux d'avoir pu prendre part à cette discussion. C'est un grand plaisir pour ceux d'entre nous qui peinons à la tâche, de savoir qu'un aussi grand nombre de députés s'intéressent à ce problème, et j'espère que dans les discussions comme celle-ci ou dans les discussions privées, vous vous adresserez à moi-même ou à mes collègues si nous pouvons vous être utiles.

Le Comité s'ajourne au mardi 27 mars, à onze heures.

TÉMOIGNAGES

SALLE DU COMITÉ N° 425,

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le JEUDI 27 mars 1930.

Le Comité permanent des relations industrielles et internationales se réunit à onze heures du matin, sous la présidence effective de M. C. R. McIntosh.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, vous vous rappelez que vous avez nommé un sous-comité à la première séance dans le but d'arrêter le travail des séances prochaines. Je ferai remarquer que le sous-comité s'est réuni et a envoyé un télégramme au professeur Norman Mackenzie, de l'université de Toronto, lui demandant d'être ici mardi prochain. Il ne nous a pas répondu s'il viendrait ou non, mais nous croyons qu'il viendra. Nous nous mettons aussi en communication avec le doyen P. E. Corbett, C.M., de McGill, dont nous désirons entendre le témoignage plus tard, et nous communiquons également avec le docteur H. M. Tory, président de l'Association canadienne de la Société des Nations. Ils seront nos prochains témoins. Nous avons entendu le docteur Skelton, et M. Graham Spry est avec nous aujourd'hui. Quant à décider si nous avons besoin d'autres témoins, le sous-comité pourra s'occuper de cette question à la demande du comité principal.

Maintenant, nous avons avec nous ce matin M. Graham Spry, secrétaire national des Clubs canadiens associés. M. Spry a fait d'excellente besogne pour le compte de cette organisation, et il continue dans la même voie. Nous croyons qu'il convenait de l'appeler comme témoin ce matin afin d'entendre son témoignage relativement à la résolution dont le Comité est saisi.

GRAHAM SPRY est appelé et assermenté.

Le président:

Q. Quel est votre nom au long?—R. Graham Spry.

Q. Et votre occupation?—R. Secrétaire national des Clubs canadiens associés.

Q. Eh bien, je crois, monsieur Spry, que vous êtes au fait du travail que nous avons accompli à la dernière séance, et si vous entriez tout simplement dans le vif du sujet et l'analysiez pour nous à votre point de vue, nous pourrions l'étudier d'une manière plus détaillée plus tard en posant des questions. Mais avant que vous commenciez, il faut que je me rende au Comité des pensions. Il y a un grand nombre de soldats-colons dans ma circonscription, et je crois que le devoir m'incombe d'être présent, et je voudrais que le Comité nommât un président pour me remplacer.

Proposé par M. Johnstone que M. Jenkins agisse comme président suppléant.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et honorables messieurs, je me suis senti quelque peu au dépourvu quand je fus avisé que je serais assigné à comparaître devant ce Comité, parce que je ne savais pas précisément de quelle façon je pourrais assister le Comité dans ses délibérations. En lisant l'invitation, la pensée m'est venue que le travail accompli par l'Association des Clubs canadiens et quelques autres organisations du même genre, telle que la Ligue canadienne qui est affiliée à des Clubs canadiens, pourrait peut-être fournir des ren-

seignements de nature à intéresser et aider le Comité en ce qui concerne l'étude des relations internationales et les moyens à prendre pour former l'opinion publique sur des questions internationales dans le Dominion du Canada.

Si vous me le permettez, monsieur, je voudrais aussi communiquer des renseignements basés sur l'expérience limitée que j'ai acquise moi-même alors que j'étais en Europe, tout d'abord comme étudiant, et deuxièmement, en qualité de membre adjoint de section du bureau international du travail de la Société des Nations, à Genève. Puis-je m'en rapporter à cette expérience pour compléter l'information excessivement intéressante que j'ai entendu le docteur Skelton donner à ce Comité il y a quelques jours? Je tiens d'abord à préciser que je parle seulement en mon nom, que les deux organisations auxquelles je suis associé sont simplement des corps délibérants—qu'elles ne passent pas de résolutions. Elles ne sont responsables en aucune façon de ce que je pourrais dire.

L'une des choses qui ont peut-être le plus impressionné les membres du Comité, si l'on interprète bien leur pensée, c'est le bref exposé que le docteur Skelton a donné touchant la position internationale réellement extraordinaire que cette nation du Canada occupe aujourd'hui: un membre de la Communauté des nations britanniques—et quand nous sommes dans la bonne voie, nous influençons non seulement nos propres représentants mais aussi les représentants de cinq ou six autres nations—un membre fondateur de la Société des Nations; une partie du continent nord-américain, et un voisin des Etats-Unis, une nation sise à mi-chemin entre l'Europe et l'Asie, dont les intérêts, tant sur l'océan Atlantique que sur l'océan Pacifique, ne cessent de croître. Nos relations commerciales et financières augmentent dans toutes les parties de l'univers. Nous avons à notre actif une longue expérience—une longue expérience pour une nation vieille ou jeune—une longue expérience en matière d'arbitrage comme méthode pour le règlement de conflits. Nous sommes un peuple parfaitement capable de lutter à main armée et pourtant, nous ne sommes nullement des gens militaristes, nous ne sommes pas imbus de traditions militaristes. Je crois que nous pouvons dire également que nous sommes un peuple dépourvu de l'esprit de domination de race, quelle que soit notre origine, et que nous vivons en paix, du moins quelquefois, avec nos voisins des autres races. Pour ce qui concerne notre histoire constitutionnelle, nos relations avec les autres nations britanniques deviennent non seulement la base de l'entité que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de la Communauté des nations britanniques, mais elles constituent la pierre de touche de ce système de relations qui est la base de la Société des Nations.

Ceux d'entre nous qui ont entendu le général Smuts se rappelleront la phrase de son discours où il a précisé ce fait. Dans les discours et dans les articles que lord Robert Cecil a écrits en 1919, nous trouvons qu'il s'est inspiré de l'expérience de l'Empire britannique—particulièrement des relations établies par le mouvement nationaliste des Dominions—comme le seul modèle pratique d'un système de nations unies en communauté qui existait dans l'univers lorsque la question de la constitution d'une Société de nations a surgi. L'on peut affirmer avec assez de précision que le pacte de la Société est calqué en grande partie sur les relations constitutionnelles de l'Empire britannique où l'influence du Canada a prédominé au cours du dix-neuvième siècle.

Les Canadiens constituent aussi un peuple dont le passé n'est pas entaché d'agression militaire, c'est un peuple qui n'occupe pas une situation de "magnifique isolement" et qui n'est pas assujéti à des alliances embarrassantes. Nous n'avons pas d'ennemis. Nous avons plusieurs amis. Nous sommes par-dessus tout une nation intermédiaire dont la puissance est grandissante—pas une petite puissance mais une nation qui acquiert rapidement des forces, et une puissance dans le domaine international, parce qu'elle se trouve dans une position extraordinaire et inusitée, celle d'une nation désintéressée. A Genève, le peuple cana-

dien a très peu d'intérêts particuliers à servir. Il agit impartialement et judicieusement.

C'est une situation, monsieur, que nous n'apprécions pas au Canada. Elle nous procure une occasion unique, sous le régime actuel des relations internationales où, du moins, sous certains rapports, l'influence morale compte pour quelque chose, et le nombre des canons et le chiffre du tonnage ne sont pas les seuls facteurs à considérer. Je crois que le docteur Skelton a fait cette observation en d'autres termes: qu'alors que les grandes puissances constituaient anciennement les seules forces en affaires internationales, aujourd'hui ce sont les puissances intermédiaires telles que le Canada et quelques-unes des plus grandes républiques de l'Amérique du Sud, et d'autres Dominions britanniques, et peut-être les nations scandinaves (ou la Suisse), qui, non pas en raison de leurs forces d'armement pour l'attaque mais à cause de leur impartialité et de leur désintéressement, représentent une autorité primordiale—et exercent passablement d'influence à Genève. Il suffit de rappeler l'influence du docteur Uden lors de la première tentative faite par l'Allemagne en 1926 pour être admise dans la Société des Nations, si l'on veut se rendre compte de l'influence que les petites nations peuvent exercer dans les conseils de l'univers où les méthodes parlementaires sont appliquées.

L'on peut convenir, je crois, que si les Canadiens sont favorisés de ces occasions, s'ils possèdent ces vertus, ils ont aussi leurs défauts. Nous n'avons pas l'unité nationale et la tradition de, disons, la Grande-Bretagne. Nous sommes trop fortement influencés par l'esprit de clan, l'esprit de "clocher", et nous éprouvons également beaucoup de difficulté à placer nos affaires politiques au-dessus des questions d'ordre local, des besoins locaux. Les moyens qui servent à former une opinion publique nationale sont étonnamment faibles, bien qu'il y ait progrès en ce sens et diminution du côté des obstacles. Cependant, dans l'ensemble, l'on peut dire sans erreur que les moyens propres à la formation d'une opinion publique nationale—la base du gouvernement populaire ou de la démocratie—sont trop circonscrits, et il y a trop d'obstructions.

Je crois qu'il est également exact de dire, et c'est une opinion que j'émetts basée sur le contact que j'ai pris avec l'Association de la Société des Nations, les Clubs canadiens, la Ligue canadienne, les cercles d'études, et l'Institut des affaires internationales, qu'il y a trop peu de gens qui étudient les questions internationales dans le Dominion du Canada. J'espère que vous me permettrez de revenir sur cette question un peu plus tard.

Je crois aussi, parlant à titre de Canadien anglais que le Canadien anglais n'apprécie pas le grand avantage que possède son compatriote, le Canadien français, l'avantage d'être bilingue. Je regrette d'avoir reçu une éducation qui ne m'a pas procuré la connaissance des deux langues, ce qui m'aurait permis de faire concurrence à ce bilinguisme québécois "dominant", qui constitue un grand avantage pour quiconque se trouve à Genève, ou dans tout autre milieu international.

Je crois qu'en raison de ces lacunes, les Canadiens n'apprécieront peut-être pas la situation extraordinaire que j'ai décrite au début. Il se peut même que nous apprécions moins bien notre situation que le peuple européen. Je me souviens d'une élection au Canada—pas la dernière, mais celle qui l'a précédée—alors que je me trouvais à Genève. Plusieurs articles de tête traitant de l'élection canadienne et des conséquences possibles de l'élection canadienne sur la politique étrangère du Canada furent publiés dans le "Journal de Genève".

D'après moi, le point faible ne se trouve pas au département des Affaires extérieures. Je connais tous les membres du personnel de ce département, et je crois qu'ils sont surmenés, que le personnel est trop peu nombreux, et qu'ils accomplissent un magnifique travail. La grande faiblesse au Canada, c'est l'absence d'une opinion publique nationale forte, virile et bien éclairée.

A la suite de cette entrée en matière, je vais maintenant traiter la question de la façon suivante: Tout d'abord, je vais essayer d'indiquer ce que certaines organisations font; en deuxième lieu, je vais essayer de donner un aperçu du travail qu'accomplissent certaines maisons d'enseignement au Canada et certaines organisations pour fins éducatives, que je connais. En troisième lieu, je vais parler d'une faiblesse de l'opinion publique canadienne que ce Comité trouverait peut-être moyen de corriger en partie.

Premièrement, en ce qui concerne les organisations établies pour fins éducatives, je vais parler de l'organisation dont je suis le secrétaire national—l'Association des Clubs canadiens. C'est, comme vous le savez, une organisation non partisane. Elle ne passe pas de résolutions, et elle ne s'occupe pas de questions politiques. C'est un corps délibérant, une organisation formée pour la discussion des questions d'ordre public, qui prend une attitude aussi indépendante que possible et qui fait accueil à tous les points de vue. Si l'on examine la liste des orateurs qui ont porté la parole devant les Clubs canadiens, l'on se rendra compte qu'elle comprend toutes les écoles de politique canadienne et de questions sociales canadiennes. Il y a quelque trois ans et demi, les Clubs canadiens ont raffermi leur fédération et ont établi un bureau national à Ottawa. L'on a formé un comité et depuis cette époque ce comité siégeant à Ottawa a organisé des itinéraires d'orateurs qui couvrent presque tout le Canada. Durant la même période, le nombre de Clubs canadiens a augmenté de 83 à 110, et ce chiffre comprend non seulement les grandes villes, mais depuis peu un grand nombre de petits centres. Le plus petit Club canadien est établi à Govenlock, Saskatchewan. C'est une station de chemin de fer avec une population de 8 âmes, et le Club canadien compte 125 membres. Elle comprend surtout des instituteurs et des cultivateurs du district.

M. Bourassa:

Q. Avez-vous dit que le nombre total des Clubs canadiens à l'heure actuelle est 110?—R. Oui.

Q. Dans tout le Canada?—R. Dans tout le Canada.

Q. Et ils sont tous fédérés?—R. Oui, ce chiffre comprend plusieurs clubs bilingues et un club exclusivement de langue française à Québec. Le point que je veux faire ressortir relativement aux petits clubs, c'est que le programme du Club canadien peut s'appliquer à presque toutes les régions du Canada, et que le comité qui a organisé l'Association nationale représente les diverses opinions du peuple canadien. Je ne me propose pas de discuter ces itinéraires, mais je pourrais dire qu'au moins une réunion sur huit de toutes celles que les Clubs canadiens tiennent au cours de l'année est consacrée aux questions extérieures. Les Clubs canadiens tiennent tout près de 2,000 réunions par année, et dans ce chiffre le bureau de l'Association à Ottawa est responsable pour la tenue de quelque 500 réunions.

Maintenant, en ce qui concerne notre programme relatif à l'étude des affaires internationales, puis-je faire allusion à quelques-uns des orateurs et indiquer le travail qui a été accompli. Par exemple, l'Association des clubs canadiens a organisé pendant deux ans des itinéraires pour sir Herbert Ames couvrant tous les Clubs canadiens d'un bout à l'autre du pays. A chaque université, il a donné une série de quatre causeries. Il a aussi adressé la parole à des écoles supérieures et à des écoles normales, à des réunions de l'Association canadienne de la Société des Nations, à des cercles d'études, à la Ligue canadienne, et a ainsi pris contact avec presque toute l'opinion publique canadienne. Je pourrais signaler que c'est en partie grâce à cette tournée de sir Herbert Ames au cours de laquelle il a préconisé que le Canada, récemment élu au conseil, devrait être représenté à Genève par son premier ministre, que sir Herbert a aidé à former une opinion qui a permis au premier ministre d'aller à Genève.

Sir George Foster a fréquemment parlé de la Société des Nations. Le colonel David Carnegie est venu au Canada il y a deux ans. Il faisait partie

de la Commission des munitions pendant la guerre et était membre de la division du désarmement de la Société des Nations. Nous avons pris des dispositions en vue de le faire parler d'un bout à l'autre du Canada sur la conférence du désarmement naval. Je pourrais dire que le premier sujet que nous lui avons demandé de traiter fut "le succès de la conférence navale".

Nous avons arrangé l'itinéraire de H. B. Butler, sous-directeur du Bureau international du travail; de Philip Kerr sur la situation navale et la politique européenne; de M. Lionel Curtis sur la Chine et les problèmes du Pacifique; de l'honorable C. A. Dunning; de M. Basil Allen, sur l'Inde, du professeur J. T. Shotwell sur la politique américaine à l'étranger; et du révérend Richards Netram sur l'Inde. Nous avons également pris des dispositions en vue de faire prononcer des discours par les orateurs suivants: l'honorable Herbert Marler, le professeur Norman Mackenzie, le doyen P. E. Corbett, M. Tom Moore, président du Congrès des métiers et du travail, sur la conférence de Kyoto, le très honorable L. C. Amery, sur le proche Orient, le professeur F. W. Kerr, le très honorable N. W. Rowell sur la conférence de Kyoto, L. J. Burpee sur la Commission internationale mixte, E. J. Tarr, C.R., sur les relations intéressant les pays du Pacifique. Il va sans dire que nous avons également collaboré à l'arrangement relatif aux itinéraires de différents hommes d'Etat britanniques, tels que le très honorable Stanley Baldwin, le très honorable Ramsay MacDonald qui a parlé du rapport général entre l'Empire et la paix, et de la question de ministres étrangers nommés auprès du Canada. Les Clubs canadiens ont aussi adopté pour principe d'inviter les commissaires du commerce canadien qui visitent le Canada périodiquement à parler du commerce d'exportation du Canada et des pays où ils agissent comme représentants. Nous avons eu plusieurs orateurs qui ont traité de questions américo-canadiennes — par exemple, de la canalisation du Saint-Laurent, et d'autres questions canadiennes et américaines. Quelques-unes de ces causeries, notamment celles données en Colombie-Britannique, sont irradiées. Les membres des clubs établis dans les plus petits centres se réunissent en même temps que le Club canadien à Vancouver et ils écoutent la causerie en voie d'être irradiée.

J'espère que j'ai indiqué quelques-unes des ramifications du travail sur les questions internationales auquel l'Association des Clubs canadiens et les Clubs canadiens individuellement ont collaboré.

La publication officielle "La nation canadienne" a aussi poursuivi une politique semblable, et chaque livraison contenait un article sur les questions internationales. Quelques-uns des articles furent intitulés: "Légations canadiennes à l'étranger", par le très honorable W. L. Mackenzie King; "Quelques développements récents en matière d'internationalisme" par l'honorable C. A. Dunning; "Le Canada et la question navale anglo-américaine", par Philip Kerr; "La liberté des mers" et l'incident de l'"I'm Alone" par Norman Mackenzie. Des articles ont aussi été publiés sur les relations entre les races dans notre propre territoire, tels que "L'union dans la diversité", par l'honorable Ernest Lapointe; "L'apport du régime français", par le très honorable sir Robert Borden; "Une nation, deux cultures", par le rédacteur; "Mosaïque ou creuset", et d'autres articles.

Un groupement de cercles d'études connus sous le vocable de la Ligue canadienne est associé de quelque façon avec les Clubs canadiens. Il existe une vingtaine de ces cercles d'études un peu partout au Canada, surtout dans les grandes villes. Ils sont établis depuis quatre ou cinq ans. Chacun de ces cercles a pour but de représenter les différents points de vue dans chaque ville. Par exemple, à Winnipeg, le rédacteur du *Free Press*, le rédacteur du *Tribune*, le rédacteur de l'organe des cultivateurs et un représentant du parti travailliste sont membres. Puis, les représentants des différentes religions assistent aussi. En un mot, des interprètes des intérêts commerciaux, économiques, politiques et sociaux de cette ville sont associés au cercle d'études. Ces cercles ou groupes se réunis-

sent deux ou trois fois par mois pour étudier les questions publiques. Ils ne passent pas de résolutions. Les membres ne cherchent pas à imposer leur point de vue à aucune institution, mais les renseignements qu'ils acquièrent, les opinions dont ils prennent connaissance à ces réunions, sont appliqués à leurs activités particulières. Par exemple, un rédacteur qui traite d'une question internationale, se sert de l'information acquise au cours de la discussion dans sa page de rédaction. Le rapport entre les Clubs canadiens et l'Association—si la mention du sujet devant un Comité de la Chambre qui discute le divorce ne prêtait pas trop à controverse—pourrait être désigné sous le nom de "mariage facultatif". Il n'y a pas de rapport officiel entre le club canadien et la Ligue canadienne, mais il y a un lien en raison du fait que le secrétaire de chaque organisation est le même individu.

M. WOODSWORTH: "Une union personnelle."

Le TÉMOIN: Il n'est pas question de "souveraineté". Ces cercles d'études consacrent beaucoup de temps aux relations internationales. J'ai ici le bulletin de la Ligue canadienne, et on y trouve des questionnaires et des notes sur diverses questions. La constatation s'impose tout d'abord qu'une personne ne peut étudier l'histoire, une personne ne peut étudier les questions économiques sans être amenée forcément à étudier les relations internationales. Je ne sais pas si l'on donne des cours particuliers sur les relations internationales dans les universités canadiennes, mais je sais que dans le cas de l'université dont j'ai suivi les cours, l'université de Manitoba, l'on nous a donné plusieurs conférences sur les relations internationales, et je me souviens des conférences que le professeur Chester Martin a données sur la Russie, par exemple. Les professeurs qui seraient invités à comparaître devant ce Comité pourraient peut-être communiquer plus de renseignements à ce sujet. Je voudrais mentionner, cependant, qu'il y a un certain nombre de cercles d'études établis dans les universités sous les auspices de la Société des Nations, ainsi que des sociétés de débats universitaires où les questions internationales sont étudiées fréquemment.

A titre de commentaire, puis-je affirmer que les universités prennent le pas sous plusieurs rapports sur l'opinion publique en ce qui concerne ces questions, et—à mon avis—je suis à me demander si elles ne prennent pas le pas sur l'opinion de quelques membres de la Chambre des Communes.

"Interdépendance", la revue mensuelle de l'Association de la Société des Nations au Canada, est la seule publication au Canada qui est consacrée exclusivement à l'étude des affaires extérieures. Ses dépenses sont défrayées entièrement par l'association de la Société des Nations au Canada, et les articles de rédaction qui y sont publiés sont bénévoles. Elle atteint, néanmoins, de 13,000 à 17,000 personnes. J'espère qu'elle exerce quelque influence. Son utilité pourrait être fortement augmentée.

Relativement à l'association de la Société des Nations, j'ai ici plusieurs opuscules que cette association a publiés. Le premier est rédigé en anglais et traite de la paix mondiale, sujet auquel Mlle Macphail serait intéressée, je crois. Il y a une revue publiée en anglais et en français par l'Association canadienne de la Société des Nations. Plusieurs des ministères provinciaux d'éducation ont adopté cette littérature pour usage dans les *high schools*, et il se peut, bien que je ne sois pas fixé sur ce point, dans les grades inférieurs.

Mlle MACPHAIL: Je ferai remarquer que j'en ai présenté des exemplaires aux écoles situées dans mon comté de Grey-Sud-Est.

(Très bien, très bien.)

Le TÉMOIN: Il y a une autre forme d'activité, les assemblées modèles. Ces assemblées modèles sont organisées sur la même base que l'assemblée de la Société des Nations à Genève. Les différents pays y sont représentés, l'on organise des discussions. C'est le régime d'un parlement modèle appliqué à la Société des Nations. Le colonel Meredith de l'Association canadienne de la Société

des Nations, est l'auteur d'une admirable brochure sur le sujet que je discute en ce moment.

Pour en venir à la presse quotidienne, il y a le service de dépêches, et quand je fus avisé que l'on désirait que je comparaisse devant ce Comité, j'ai pris la peine de m'enquérir de la quantité de nouvelles envoyées par câblogramme que ce pays reçoit, et je crois que les gens seraient surpris de la quantité de nouvelles communiquées directement par câblogramme et traitant de questions internationales que les journaux quotidiens reçoivent. Je constate que M. White, député de Mont-Royal et rédacteur de la *Gazette* de Montréal, est présent, et je me rends compte que je dois être prudent. On m'apprend qu'entre 3,000 et 4,000 mots sont envoyés par câblogramme direct des agences Reuter à Londres et des correspondants de la presse canadienne. Ces nouvelles sont reçues au Canada et transmises à tous les journaux affiliés à la presse canadienne. Il se peut que chaque journal ne se serve pas de toutes ces nouvelles, mais les journaux reçoivent certainement une grosse quantité de renseignements sur les questions internationales.

M. BOURASSA: Il arrive quelquefois que des renseignements inexacts sont transmis.

Le TÉMOIN: Je suis certain que ces organisations ont de grandes ramifications et qu'elles coopèrent avec toutes les grandes agences de nouvelles de l'univers. Elles rendent dans leur domaine particulier le plus grand service qui pourrait être rendu, et il s'agit de savoir jusqu'à quel point et combien effectivement ces nouvelles peuvent être utilisées.

Avant de parler de certaines lacunes, puis-je faire allusion à la petite somme d'expérience que j'ai pu acquérir à l'étranger dans l'étude des questions internationales. Je parlerai d'abord de l'Ecole des études internationales de Genève où j'ai assisté à la première série de conférences données sous les auspices de cette institution. Ces conférences faisaient pendant à quelques conférences données par la Fédération internationale de la Ligue universitaire des Associations de la Société des Nations en 1924. Il fut décidé en cette circonstance de lancer une œuvre éducative plus systématique, et l'on a établi au cours de l'été de 1925 l'Ecole des Etudes internationales de Genève. Les cours ont été donnés durant les semaines qui ont précédé l'Assemblée à Genève. Des membres du secrétariat de la Société des Nations et des représentants des autres nations de l'univers donnèrent des conférences aux étudiants.

Je me souviens qu'un certain été l'on fit venir un monsieur de la tribune des journalistes à Ottawa pour donner des conférences sur le Canada. La première année, en 1925, il y avait 579 étudiants représentant 30 pays et 115 universités à cette école, et ce nombre augmente constamment. Pourtant, le nombre des Canadiens est trop restreint, et quelques bourses qui seraient de nature à encourager la fréquentation de cette institution aideraient beaucoup. Ces bourses dont le montant pourrait être relativement petit fourniraient aux Canadiens une occasion de rencontrer les citoyens d'autres nations, et permettraient également aux citoyens d'autres nations de prendre contact avec des Canadiens.

Il y a un autre institut à Genève—l'Ecole des Etudes supérieures de Genève. Les deux directeurs de cette école sont MM. Paul Mantoux et le docteur Mack Eastman. M. Mantoux vient de France, et le docteur Eastman était anciennement professeur d'histoire à l'université de la Colombie-Britannique. L'on y donne surtout des cours post-scolaires sur les questions internationales.

Mademoiselle MACPHAIL: Voulez-vous dire que ces professeurs dirigent l'école maintenant?

Le TÉMOIN: Ils la dirigeaient il y a un an.

M. McMILLAN: A Genève?

Le TÉMOIN: Oui.

Mlle MACPHAIL: Est-ce un cours abrégé?

Le TÉMOIN: Non, je crois que le cours devait aboutir à la collation d'un degré, peut-être un doctorat en relations internationales. Ce cours aiderait peut-être à la préparation d'étudiants d'universités canadiennes qui voudraient prendre un emploi dans notre département des Affaires extérieures.

Il y a à Paris l'École libre des sciences politiques qui donne des cours spéciaux préparatoires à l'admission dans le service diplomatique français. A la page 52 du prospectus de 1923-24, que j'ai en main (non versé au dossier), se trouve, par exemple, un aperçu des cours sur les relations diplomatiques destinés à préparer les étudiants pour les examens d'admission au service français à l'étranger. Il y a la section diplomatique avec les cours réguliers et les cours facultatifs. Les cours comportent des études sur divers pays et différentes questions internationales. Il n'existe certainement rien dans le même genre ou de la même portée dans le Dominion du Canada.

A l'université d'Oxford, on donne également un cours sur les relations internationales qui est indiqué à la page 110 de la "Excerpta e Statuis" de l'université. Je n'entrerai pas dans les détails, mais ce cours aide aussi les personnes qui veulent entrer dans le service diplomatique britannique. C'est un sujet facultatif, il n'est pas obligatoire comme à "l'École libre des sciences politiques".

M. LETELLIER: Les étudiants qui voudraient suivre ces cours sont-ils obligés de s'adresser aux gouvernements provinciaux?

Le TÉMOIN: Parlez-vous de "l'École libre des sciences politiques", à Paris?

M. LETELLIER: Je parle des étudiants qui voudraient suivre les cours que vous avez mentionnés.

Le TÉMOIN: A Genève?

M. LETELLIER: A Genève.

Le TÉMOIN: N'importe qui peut s'inscrire. Je crois que s'il y a une restriction, l'unique restriction est que les étudiants doivent avoir fait un stage dans une université, sans être nécessairement des gradués d'université. Ainsi, n'importe quel étudiant canadien qui a obtenu son diplôme d'immatriculation, ou même qui n'a pas encore ce diplôme, peut suivre ces cours. Les frais sont très raisonnables. J'y ai suivi un certain nombre de cours. Les cours sont donnés sous la direction du docteur Alfred Zimmern, qui est un des directeurs-adjoints de l'Institut de la coopération intellectuelle à Paris. C'est un ancien précepteur d'Oxford.

Je cherche à faire comprendre au Comité l'idée que le Canada occupe une position fort extraordinaire dans les affaires internationales, et en deuxième lieu, je veux faire ressortir que ce pays a en quelque sorte négligé de tirer profit des circonstances.

Maintenant, quelles sont les lacunes? Pourquoi les Canadiens n'ont-ils pas exercé l'influence qu'ils auraient pu exercer peut-être dans le domaine des relations internationales? Ce n'est certainement pas en raison de la somme de nouvelles que nous recevons par câblogramme ou à cause de notre manque d'information. La cause ne saurait certainement pas être attribuée non plus à quelque lacune de la part du département des Affaires extérieures. La lacune fondamentale se trouve dans l'opinion publique canadienne elle-même. Quelles sont les lacunes de l'opinion publique par rapport aux questions internationales? Une des grandes faiblesses—c'est le sentimentalisme des adhérents de la Société. Ils s'occupent d'une façon trop générale des questions qui relèvent de la Société des Nations. Ils n'établissent pas le rapport direct et concret entre des questions internationales spécifiques et notre propre situation canadienne. Ils se complaisent en généralités. En un mot, ils ne propagent pas des faits suffisamment concrets. Ils ne s'occupent pas assez de questions d'actualité. Ceci constitue une grande lacune. S'il y a une caractéristique dominante qui nous distingue comme Canadiens, c'est bien celle d'être un peuple objectif. Nous ne savons guère comment traiter des questions abstraites.

—Et je parle en ma qualité d'ancien chef de l'information télégraphique— Il me semble que nos journaux ne font pas un aussi bon emploi de notre excellent service de nouvelles câblées qu'ils le devraient faire. Je parle de la collation et de la compréhension des renseignements qui sont câblés par l'entremise de la presse canadienne. Il arrive très fréquemment que des questions importantes soient ignorées. Le chef de l'information télégraphique, qui est invariablement un homme surmené, peut laisser ces renseignements de côté parce que leur portée n'est pas comprise. Je pourrais citer un cas qui mettrait ce point plus en relief. Il s'agit d'un certain journal de l'Ouest qui s'intéresse depuis des années à la question du statut national. Le rédacteur prit l'édition de l'après-midi et ne put y trouver le rapport provisoire de la dernière séance de la sous-conférence impériale. Ce rapport avait été publié dans l'édition du matin, mais le chef de l'information télégraphique avait estimé qu'il n'intéressait pas suffisamment les lecteurs pour l'induire à le publier dans l'édition de l'après-midi. Le point que je veux faire ressortir, c'est qu'il ne me semble pas—et je parle en ma qualité d'ancien chef de l'information télégraphique—et je suis sympathique aux chefs de l'information télégraphique—que le chef de ce service n'emploie pas, règle générale, aussi largement et avec autant de précision qu'il pourrait le faire les nouvelles internationales qu'il reçoit. Il n'existe pas de coopération adéquate, et il se peut que ce manque de collation se reflète dans nos colonnes de rédaction. Peu de journaux donnent au public canadien l'aperçu intime des affaires internationales qui s'impose certainement.

Des publications hebdomadaires, mensuelles et trimestrielles ayant une certaine tenue, qu'une personne pourrait parcourir à loisir et dans lesquelles il pourrait glaner quelques observations pertinentes et des connaissances générales sur les questions publiques font défaut. Les services d'une autorité en la matière seraient requis pour suivre les questions internationales ou les questions publiques d'un caractère domestique qui sont traitées dans nos journaux. L'information est si abondante et les journaux si volumineux, qu'une personne se trouve presque débordée. Les publications hebdomadaires, mensuelles et trimestrielles devraient être des guides, mais ce sont des guides qui nous manquent au Canada bien que les universités françaises et anglaises publient d'excellentes revues trimestrielles.

Ne connaissant pas les règlements de la Chambre des communes, ou les règlements qui régissent ses comités, puis-je suggérer que la Chambre des communes pourrait peut-être porter plus d'attention et consacrer plus de temps à la discussion des questions internationales. Puis-je dire sans pour cela manquer le moindre d'égards, que durant la période de trois ans au cours de laquelle je fus rédacteur de "Inter-dependence", les débats de la Chambre des communes m'ont procuré très peu d'aide ou d'éclaircissements.

On m'apprend que ce Comité existe depuis quelque cinq ans à titre de Comité de relations industrielles et internationales, et pourtant l'on m'avise que c'est la première fois qu'un sujet international est confié à ce Comité pour étude.

Puis-je demander, par exemple, si l'on s'est exprimé de quelque façon sur la politique du Canada à l'endroit des minorités européennes telle qu'énoncée au Conseil de la Société des Nations. Est-ce qu'il y eut une discussion touchant cette excellente organisation, le Bureau international du travail à Genève? Et il y a une autre chose que l'on constate, c'est une lacune que l'on regrette, à savoir, la rareté de documents officiels sur les relations internationales. Par exemple, existe-t-il quelque document officiel qui définit l'attitude du Canada à Genève sur cette question des minorités? C'est naturellement une question qui n'agite guère ce pays, mais c'est encore une question primordiale en Europe, et je recevais il y a tout au plus une semaine une lettre d'un ami allemand qui me posait cette question? "Pourriez-vous m'indiquer quelle est l'opinion publique canadienne relativement à l'attitude canadienne sur la question des minorités à Genève?" Les débats de la Chambre des communes n'offrent aucun éclaircissement sur cette question.

Il y a deux points. La brièveté ou la rareté de la discussion sur les questions internationales qui intéressent directement le Canada, et auxquelles le Canada consacre une certaine attention aux conférences internationales, et le fait que les documents officiels sont singulièrement rares et n'aident pas toujours beaucoup. L'on peut dire sans manquer d'égards que la question que l'on se pose est la suivante: le Parlement peut-il donner une orientation à l'opinion publique canadienne sur les questions internationales, orientation que le pays serait prêt à recevoir? Par ailleurs, la somme de nouvelles câblées qui sont reçues devrait être de nature à préparer le public du Canada à comprendre et à accueillir cette orientation. Voilà assurément une question dont le règlement susciterait indubitablement un plus vif intérêt au Canada sur les questions internationales.

M. BOURASSA: N'oubliez pas que nous vivons dans un âge démocratique, et le Parlement ne doit pas donner d'orientation, mais doit se faire orienter.

Le TÉMOIN: M. Walter Bagehot traite de cette question dans son livre sur la Constitution anglaise. Je citerai un passage d'un discours prononcé par le premier ministre, le 14 mars 1930, page 617:

Il faut nécessairement que l'administration soit appuyée par l'opinion publique avant d'entreprendre des démarches qui produiront des résultats. Parfois ça prend du temps avant que l'opinion publique soit formée au point de se faire sentir dans tout le pays.

Certaines notes que j'ai en main et dont je n'entends pas me servir, indiquent une méthode pour former l'opinion publique, méthode qui a été discutée par les Clubs canadiens au cours des deux dernières années. L'idée principale serait d'établir un comité indépendant qui choisirait des sujets d'une importance internationale qui intéressent les Canadiens—ainsi que des questions nationales—et ce comité se composerait d'hommes d'un prestige incontesté connus d'un bout à l'autre du Dominion. En un mot, l'on voudrait poursuivre au Canada, par une autre méthode, le genre de travail qu'accomplit en Grande-Bretagne l'Institut royal des affaires internationales. Il y a de la place au Canada pour une telle organisation.

Ceci termine mes remarques. Je tiens à remercier le Comité du privilège qu'il m'a accordé d'exprimer mes opinions. J'espère que j'ai pu aider dans une faible mesure aux délibérations de ce Comité.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes charmés d'avoir M. Spry parmi nous et nous le remercions de son exposé très documenté.

Mademoiselle MACPHAIL: Je voudrais demander à M. Spry si le gouvernement fédéral pourrait offrir des bourses à deux ou trois des instituts qu'il a mentionnés—celui qui est à Genève, l'institut permanent, et l'institut à Oxford? Avez-vous songé à cela, monsieur Spry?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, j'ai lu les débats de la Chambre qui traitent de ce sujet. Un si grand nombre de questions difficiles ont été soulevé qu'un simple secrétaire ne se sent pas capable d'y répondre. En ce qui concerne la fréquentation de ces instituts par des Canadiens, je crois que l'idée est excellente, et la nécessité d'un plus grand nombre de bourses ne devrait certainement pas prêter à discussion.

Mademoiselle MACPHAIL: Vu que ces bourses seraient offertes pour suivre des cours en dehors du Canada, je ne vois pas comment ce projet se trouve en conflit avec les droits provinciaux en matière d'éducation. Je ne crois pas que cette question soit en jeu.

M. GRAHAM SPRY: Monsieur le président, il y a un très grand nombre de Canadiens qui vont outre-mer tous les ans. A Oxford, alors que j'y suivais des cours, environ 80 Canadiens étaient inscrits, et je crois que quelques 200 autres étudiants canadiens suivent les cours de l'université de Paris chaque année. Puis, il faut tenir compte de l'excellent travail accompli par la Ligue d'éducation

outré-mer dont le major Fred J. Ney est le secrétaire. Cette organisation conduit au delà de 150 universitaires canadiens et 50 instituteurs ou plus dans différents pays européens. Par exemple, on a donné à Paris, l'été dernier, des cours de français, et en Angleterre, à Stratford-on-Avon on a donné des cours de littérature anglaise. Il y avait en plus une école ambulante pour l'étude de la musique dans les pays européens. Il n'existe pas suffisamment d'écoles de ce genre.

M. JOHNSTONE: Il me fait grand plaisir de proposer un vote de remerciements à M. Spry pour son exposé très instructif. Je dirais qu'il a été l'un des témoins les mieux avertis de tous ceux que j'ai écoutés aux séances de ce Comité. Son témoignage est très important. Je voudrais bien que nous soyons favorisés d'autres renseignements également précieux.

M. LETELIER: A la dernière séance, M. Woodsworth a posé une question au témoin relativement à la possibilité d'établir une école nationale ou internationale au Canada. Le témoin qui vient de déposer nous a beaucoup parlé de bourses européennes aujourd'hui, et il a lui-même suivi plusieurs cours dans le passé. Le même témoin nous a communiqué beaucoup de renseignements sur la question à la dernière séance. Je voudrais savoir de lui s'il serait possible ou avantageux d'établir des collèges nationaux ou internationaux au Canada?

M. GRAHAM SPRY: Monsieur le président, je pourrais faire remarquer qu'un projet comportant l'établissement d'un collège ou d'une institution est à l'étude. Cette question a été discutée très brièvement à des conférences de l'Association des Clubs canadiens, et l'on a proposé une institution qui n'est pas calquée exactement sur l'Institut politique à Williamsburg, mais qui lui ressemble. Il s'agirait d'une institution qui ne s'occuperait pas exclusivement de questions internationales mais de questions nationales également—une institution qui amènerait à Ottawa ou à l'endroit qui serait choisi des autorités sur, disons, les problèmes relatifs aux provinces Maritimes et des questions touchant la province de la Colombie-Britannique. Une certaine partie des cours serait consacrée aux questions internationales. La méthode suivie serait la méthode de séminaire, la discussion en groupes. Le projet est très recommandable et il suscite beaucoup d'intérêt au point de vue du développement d'un sentiment canadien. Il serait également avantageux en ce qui concerne l'accroissement d'une connaissance canadienne des questions internationales. Le projet est pratique et nécessaire, mais la grosse question qui se pose est de savoir où l'on trouvera l'argent pour le mener à bien?

M. WOODSWORTH: Si l'on me permet de faire d'autres observations touchant ce projet d'un institut, l'on nous dit qu'il y a une école à Genève, une école à Londres, une école à Paris, pour l'étude des affaires internationales. Est-ce que l'établissement d'une école, disons à Ottawa, que des étudiants pourraient fréquenter pendant une période assez longue, un an ou deux, et faire des études particulières, et où ils pourraient assister à des conférences données par nos propres fonctionnaires du département des Affaires extérieures, et à laquelle l'on pourrait convier des professeurs d'autres endroits, ne serait pas praticable? Nous pourrions, par exemple, inviter M. Shotwell à venir ici donner une série de conférences, et nous pourrions inviter quelques-uns de ces hommes,—le professeur Zimmern, par exemple—qui sont ici de temps en temps, à donner un cours de trois mois à nos étudiants. Est-ce que l'établissement de collèges ou d'écoles de ce genre ne serait pas d'un grand avantage au point de vue de la formation de l'opinion publique?

M. GRAHAM SPRY: Monsieur le président, je suis certainement de cette opinion, mais je n'exprime que mon opinion personnelle. Il est singulier que des institutions nationales fassent défaut au Canada, et un collège ayant un caractère national comme celui qui est suggéré ou proposé comporterait un double avantage. Nos universités ont une tendance à être provinciales. Les plus

anciennes universités ont un caractère national mais c'est en même temps un caractère local qui se rapporte à une partie du Canada. Nos universités n'ont pas encore acquis le même statut national que, disons, l'université de Paris qui représente toute la France. Une université ayant ce caractère s'impose, mais encore une fois, c'est une question d'argent.

M. WOODSWORTH: Je m'imagine que si l'on donnait suite à l'ordre de renvoi, nous pourrions avoir amplement d'argent, parce qu'un dollar sur chaque cent dollars assurerait un fond d'au delà de cent mille dollars par année. M. Spry a été très souvent mêlé à des étudiants en ce pays et à l'étranger. Est-ce que la création de bourses n'aiderait pas énormément des étudiants particuliers, des étudiants ambitieux?

M. SPRY: Oui, incontestablement.

M. WOODSWORTH: Croyez-vous que le manque de ressources constitue un obstacle à l'exécution de ce projet?

M. SPRY: Oui, à première vue, mais non si l'on analyse la situation. Je dirais oui incontestablement. J'exprime, cependant, ma propre opinion seulement concernant la résolution de Mlle Macphail.

Le PRÉSIDENT: Je suppose qu'un très grand nombre d'étudiants suivraient les cours s'ils étaient munis de bourses?

M. SPRY: Je suis porté à croire qu'une très forte majorité des étudiants seraient des boursiers. La plus grosse bourse est la bourse Rhodes et les boursiers de Rhodes vont à Oxford. Il y a peut-être 30 boursiers canadiens de Rhodes qui étudient à Oxford tous les ans. Je crois que cette bourse est la plus importante en Grande-Bretagne. Puis, il y a les bourses d'universités françaises.

Mlle MACPHAIL: Monsieur Spry, j'ai reçu une lettre ce matin du président d'une de nos universités canadiennes, et il discute deux suggestions concrètes. Il dit:—

La première catégorie comprendrait des bourses d'une valeur variant de cinq à huit cents dollars qui permettraient aux étudiants sénior ou aux étudiants qui viennent d'obtenir leur diplôme de bachelier es-arts, de se rendre à Genève pour y suivre les cours à l'école d'été des études internationales. L'on peut obtenir une copie du programme d'études en s'adressant aux bureaux de l'école des études internationales de Genève, 218 avenue Madison, ville de New-York.

La deuxième catégorie de bourses représenterait une valeur variant de mille dollars à douze cents dollars. Ces bourses permettraient à des étudiants diplômés de suivre pendant un an des cours d'études internationales à l'université de Londres.

Mon correspondant affirme qu'il a consulté les professeurs de son université.

M. SPRY: Monsieur le président, la première école dont il est question, à savoir l'école de Genève, est celle que j'ai mentionnée et au sujet de laquelle j'ai des renseignements ici. Sans doute, quelques Canadiens fréquentent cette école, mais une bourse de ce montant aiderait à en augmenter le nombre. Je ne sais que dire relativement à la deuxième suggestion concernant l'université de Londres, mais toute bourse qui permet à des Canadiens de poursuivre leurs études à nos propres universités ou à des universités étrangères constitue une œuvre admirable.

M. Johnstone propose, appuyé par M. McMillan, que le Comité exprime ses remerciements à M. Spry pour sa causerie si remarquable et si documentée.

Adopté.

Le Comité s'ajourne au mardi 1er avril 1930, à onze heures du matin.

TÉMOIGNAGES

SALLE DE COMITÉ N° 425,

CHAMBRE DES COMMUNES,

1er avril 1930.

Le Comité permanent des relations industrielles et internationales se réunit à onze heures du matin sous la présidence effective de M. C. R. McIntosh.

Le PRÉSIDENT: Je crois, mesdames et messieurs, que nous avons un quorum et que nous pouvons procéder. Maintenant, je suis certain que nous nous réjouissons d'avoir parmi nous aujourd'hui le professeur MacKenzie, de l'université de Toronto, comme témoin du Comité ce matin. Nous avons eu deux excellents témoins jusqu'à présent, le docteur Skelton, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, et M. Graham Spry, le secrétaire national de l'Association des Clubs canadiens, et nous allons entendre maintenant le témoignage du professeur MacKenzie, de l'université de Toronto. Je crois que le professeur MacKenzie comprend la question qui a été soumise au Comité. Conséquemment, il n'y a pas lieu d'en discuter les grandes lignes. Nous allons simplement demander que le professeur soit assermenté et qu'il nous fasse son exposé.

Le professeur NORMAN A. MACKENZIE, LL.M., professeur de droit international et de droit constitutionnel canadien à l'université de Toronto, est appelé et assermenté.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, j'ai suivi avec le plus vif intérêt les débats engagés à la Chambre des communes autour de la résolution de Mlle Macphail, ainsi que le témoignage rendu devant votre Comité par le docteur Skelton. Je suis peut-être prévenu, parce que je suis en quelque sorte un professionnel, et tout ce que je dirai suivra naturellement l'ordre d'idées d'un professionnel. Cependant, je me propose d'être aussi impartial qu'un homme placé comme je le suis peut l'être. L'intérêt que je porte à toute cette question des relations internationales est fondé sur mon expérience. Ma première expérience dans l'administration des relations internationales fut acquise peut-être à une mauvaise école, et cette école était dans un coin de la Belgique, non loin d'Ypres. Cela se passait en 1915, et à compter de cette période jusqu'en novembre 1918, une excellente occasion me fut donnée dans les divers rôles que j'ai tenus, mais surtout comme simple soldat d'infanterie, d'acquérir des connaissances 'de visu' sur la guerre comme méthode de règlement des conflits internationaux et sur la guerre comme instrument de politique nationale. Me plaçant au point de vue personnel, je suis convaincu que cette méthode n'est certainement pas recommandable. Je suis revenu au Canada et j'ai suivi depuis avec intérêt les débats, et j'ai observé quels crédits étaient soumis au parlement fédéral. J'ai constaté, par exemple, que l'intérêt sur la dette de guerre et le régime des pensions coûtent au Canada au delà de \$160,000,000 par année—soit plus de 40 p. 100 de tout notre budget des dépenses. J'en suis venu à la conclusion que la guerre fut l'un des facteurs les plus ruineux et les plus destructeurs dans notre vie nationale.

J'ai également dégagé d'une déclaration de M. Snowden, chancelier de l'Echiquier de la Grande-Bretagne, que la Grande-Bretagne paie environ \$5,000,000 par jour, ou comme il s'exprime, le travail de deux millions d'ouvriers engagés à l'année est affecté au paiement du coût de la dernière guerre. Pourtant, je constate que nous du Canada et de la Grande-Bretagne de concert avec nos alliés, sommes supposés avoir gagné cette guerre.

Je vous dirai que toute entreprise qui est aussi désastreuse que la dernière guerre l'a été—et d'après ce que j'ai vu au cours des trois derniers mois, je suis convaincu que toute guerre future sera infiniment plus désastreuse, particulièrement pour la population civile. Je suis convaincu que toute entreprise qui est aussi désastreuse mérite bien l'attention du gouvernement de notre pays afin que nous fassions ce que nous pouvons, si nous pouvons faire quelque chose, pour empêcher le retour d'un pareil fléau.

Un autre point. Je constate en examinant la statistique officielle de notre pays, relativement à notre commerce, que nos exportations dépassent un milliard de dollars—un milliard deux cents millions, et que nos importations excèdent quelque peu le milliard. Je constate que notre pays occupe le cinquième rang parmi les nations du monde sous le rapport du commerce. Je sais pour m'en être rendu compte lorsque j'étais à Genève, que nous occupons le cinquième rang parmi les pays industriels du monde, et je vous signale qu'en raison des intérêts que nous avons dans le commerce extérieur, soit au chapitre des exportations, soit des importations, l'intérêt que nous avons au développement de nos industries, et celui que nous portons à la vie des peuples d'autres pays, en raison du fait qu'une si forte proportion de notre population se compose d'immigrants, je prétends, dis-je, qu'il est essentiel que nous, en notre qualité de Canadiens, et vous, si possible, en votre qualité de députés au Parlement canadien, nous nous occupions davantage de toute la question des relations internationales dans un sens plus large.

Maintenant, j'enseigne entre autres choses le droit constitutionnel, et je me rends compte que le gouvernement fédéral ou le Parlement fédéral se trouve en présence de certaines difficultés qui se rattachent à l'empiètement sur les droits des provinces. Quant à ce qui est d'accomplissement possible ou probable;—tout d'abord, je crois qu'il est essentiel que nous fassions notre part pour l'éducation de l'opinion publique. Or, j'ai suggéré que la guerre est la chose la moins désirable au monde. Je n'entends pas suggérer que l'arbitrage ou un accord juridique soit toujours une alternative pour la guerre à l'heure actuelle. Nous ne nous engageons pas à faire la guerre simplement parce que nous voulons régler un conflit. Nous nous engageons à faire la guerre parce que nous voulons régler un conflit d'une manière définitive, à savoir, quand nous voulons imposer à quelque autre personne ce que nous estimons être notre conception des droits en jeu. La tâche est infiniment plus difficile que celle de substituer simplement une méthode à une autre. Des questions surgiront qui auront une grande importance pour nous. Si ces questions sont soumises à l'arbitrage, elles peuvent bien être décidées à notre détriment, et à moins d'avoir une opinion publique solide à travers le pays, qui vous appuie comme gouvernement et non comme parlement, vous constaterez qu'il est extrêmement difficile de continuer à suivre cette méthode pour le règlement des conflits internationaux. Aussi, je suggère que l'une des premières nécessités qu'impose la substitution de l'arbitrage international et de l'accord juridique à la guerre se rattache à l'éducation et au développement de l'opinion publique. Je conviens que dans l'ensemble il est sage que l'éducation primaire et l'éducation secondaire reposent entre les mains des autorités provinciales. Je crois, cependant, que le gouvernement fédéral peut et doit faire certaines démarches en vue de porter la question de l'éducation dans le domaine des relations internationales à l'attention des autorités provinciales.

Une des méthodes que je suggérerais aux personnes qui sont intéressées à ces questions, c'est la méthode adoptée par le ministère de la Défense nationale. Or, quelques-uns d'entre vous vont peut-être se méprendre sur l'objet que j'ai en vue. J'en viens à ceci: Au ministère de la Défense nationale incombe le devoir de veiller à la défense de notre pays. Comment s'est-il acquitté de cette tâche? Je crois que le travail le plus important que ce ministère ait accompli a

été effectué par l'éducation. Il s'est occupé d'inculquer dans l'esprit des garçons et des filles ainsi que des hommes et des femmes du corps des cadets et de la milice une idée précise des affaires militaires. Aussi, est-il relativement facile à des époques de crise nationale de mobiliser l'opinion publique au Canada en matière de défense nationale. Je suis d'avis qu'il est tout aussi important que ceux qui sont intéressés à la paix préparent l'opinion publique,—l'opinion des garçons et des filles ainsi que des hommes et des femmes en général,—à l'étude de questions comme le règlement pacifique des conflits, afin qu'ils puissent mobiliser tout aussi facilement l'opinion publique en faveur de mesures pacifiques que le fait le ministère de la Défense nationale à l'heure actuelle ou qu'il le fera à l'avenir relativement aux questions qui sont du domaine militaire.

Je vous fais une suggestion pratique montrant que le gouvernement fédéral pourrait mettre à la disposition du public par l'entremise de ces organisations et de ces institutions qui les désirent, les matériaux, les opuscules et les documents officiels, etc., sur les relations internationales et la Société des Nations. Il importe peu qu'il le fasse au moyen d'une subvention à l'Association de la Société des Nations pour des imprimés ou de quelque autre manière, et j'affirme ici que je suis de l'avis du Dr Skelton lorsqu'il a fait l'observation qu'il croyait peu sage qu'un organisme comme la Société des Nations fût subventionné par le gouvernement canadien.

Sir GEORGE PERLEY: Vous voulez dire l'Association de la Société des Nations?

Le TÉMOIN: Exactement. Je ne vois pas d'objection à ce que le gouvernement accorde une subvention pour la diffusion des imprimés à ceux qui les désirent—pas indistinctement, mais qu'il les fournisse à ceux qui en ont un besoin réel pour des fins éducatrices dans les provinces du Canada.

Le PRÉSIDENT: Quels intermédiaires emploieriez-vous pour la distribution—toutes les agences éducatrices de la nation?

Le TÉMOIN: J'utiliserais toutes ces agences. J'avais d'abord pensé aux écoles élémentaires et secondaires. En outre, je mettrais ces matériaux à la disponibilité d'organismes autres que les écoles, comme l'Association de la Société des Nations, dans toute l'étendue du Canada, les *Women's Clubs* dans tout le pays, les *Home and School Clubs* dans tout le pays—à mon sens n'importe quel organisme d'une nature semblable ayant besoin de matériaux sur les relations internationales et la besogne accomplie par la Société des Nations devrait pouvoir en profiter, pourvu qu'il les utilise et avantageusement.

Ceci est une recommandation visant à l'éducation générale du public. Je ne discuterai pas la question de la besogne accomplie par les *Canadian Clubs*, parce que M. Spry l'a déjà traitée. Mais pour revenir à une question qui se rapproche davantage de ma propre besogne, à savoir la formation d'hommes et de femmes qui feront probablement partie du ministère des Affaires extérieures ou qui seront probablement dans la vie publique canadienne; j'opine que le meilleur moyen de se les procurer est par l'entremise des universités. Et ici j'aimerais vous renvoyer à une déclaration publiée dans le numéro de ce mois de *Interdependence* concernant la besogne accomplie dans les universités relativement à la Société des Nations. J'aimerais également à attirer votre attention sur le rapport de la fondation Carnegie, de 1926, dans lequel est citée une liste d'institutions étrangères où l'on enseigne le droit international et les matières connexes. Le Canada y est compris et je remarque que la fondation Carnegie énumère les universités du Nouveau-Brunswick, Dalhousie, Queen's, Western, Montréal, McGill, Ottawa, Laval, Saskatchewan et Toronto, comme ayant à leur programmes ces matières. Je suis d'avis que les universités de Vancouver et d'Edmonton, qui n'apparaissent pas dans cette liste, étudient aussi ces questions, et il peut y en avoir d'autres au Canada.

Je relève le passage suivant du discours prononcé par le chef de l'opposition, M. Bennett:—

Nous avons suffisamment à faire pour assurer nos propres relations avec d'autres groupements, et le plus grand effort que nous puissions faire dans nos universités, nous le faisons aujourd'hui dans nos écoles de droit international. Les grandes universités du monde entier ont des facultés de droit international, et c'est de l'observance et du respect des lois que dépendent les relations entre nations.

J'approuve M. Bennett touchant sa recommandation sur l'opportunité des cours de droit et de relations internationales; mais j'aimerais à faire remarquer que d'après moi nos universités ne sont pas assez bien équipées pour une étude adéquate de ces matières. Je suis quelque peu au fait des universités canadiennes et des universités étrangères, et je ne connais aucune bibliothèque au Canada qui soit aussi bien approvisionnée que le sont certaines bibliothèques des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et du continent pour l'étude de cette matière.

Je suggère que c'est une question à laquelle le gouvernement pourrait accorder son attention, au moyen de subventions aux bibliothèques d'universités, ou par l'établissement de sa propre bibliothèque, qui serait à la disposition des étudiants dans les universités canadiennes pour l'étude du droit et des relations internationales.

J'aimerais à attirer votre attention, si vous me le permettez, sur quelques prospectus ou programmes d'études de la *London School of Economics*, l'*University of Washington*, la *Columbia University*, l'Ecole de Genève des études internationales et l'Institut des Hautes Etudes internationales à Genève. Je les ai choisis au hasard aux Etats-Unis, dans la Grande-Bretagne et à Genève.

M. WOODSWORTH: Si vous voulez me permettre de vous interrompre, pourrions-nous avoir maintenant un résumé de la diversité des matières enseignées?

Le TÉMOIN: Je vais vous citer le programme des matières enseignées dans ce dessein à la *London School of Economics*; ce sont l'histoire internationale, le droit international, les opérations de banque et la circulation des monnaies, les relations économiques impériales, les sciences politiques, l'anthropologie, le commerce, les relations internationales, l'histoire et les institutions françaises, l'économie politique de Russie, l'histoire économique, les études internationales, le commerce, l'histoire économique, l'administration publique, l'histoire internationale, le droit industriel et administratif, l'administration publique, le commerce, les études internationales, les opérations de banque et la circulation des monnaies, l'histoire, le droit international, les études internationales, les sciences politiques. Tels sont les sujets compris dans la division des études internationales et diplomatiques à la *London School of Economics*. Ce sont les sujets compris sous la rubrique des relations internationales.

Le PRÉSIDENT: Pourquoi à l'université de Londres plus que dans les autres universités de la Grande-Bretagne?

Le TÉMOIN: Les cours sont semblables à Oxford et à Cambridge. Londres convient particulièrement bien à l'étude de ces matières à cause de ses commodités bibliothécaires, et par suite de leur proximité, les étudiants qui y habitent ont un accès facile au *British Museum*, au *Colonial Office* et aux diverses organisations officielles qui se trouvent à Londres. Un étudiant diplômé qui voudrait faire l'étude des affaires internationales se trouverait dans une situation excellente, au point de vue des facilités, à la *London School of Economics*. Comme je vous l'ai dit, j'ai un certain nombre d'autres programmes d'enseignement. Je ne vous en parlerai pas, parce qu'ils sont à peu près conformes au programme d'études de la *London School of Economics*. J'ai remarqué hier, avant d'arriver—j'ai étudié moi-même à Cambridge—un prospectus de l'université de Cambridge et elle emploie à peu près huit conférenciers pour des conférences sur le droit et les relations internationales. Je n'ai pas fait l'examen des sujets con-

nexes tels que l'anthropologie, l'économie politique et l'histoire, etc., mais il y a huit hommes et femmes professeurs et conférenciers, qui donnent des cours sur les différents aspects du droit et des relations internationales à Cambridge, et je sais que la même chose est vraie d'Oxford. Je dis que nous ne sommes pas aussi bien outillés au Canada qu'on l'est dans la Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis, et je vous suggère d'étudier en tant que comité et de soumettre au Parlement, la question de l'amélioration des facilités pour l'étude du droit et des relations internationales. Je ne veux pas nécessairement dire la nomination de professeurs parce qu'il y a des difficultés de ce côté; mais je ne prévois aucune difficulté quant à accorder aux institutions qui les désirent, des facilités accrues pour l'étude des sujets que j'ai mentionnés.

M. WOODSWORTH: Qu'entendez-vous par des facilités accrues, des bibliothèques?

Le TÉMOIN: Des bibliothèques ou des manuels.

Le PRÉSIDENT: Vous calculez que si nous avions des facilités adéquates en fait de bibliothèques afin de venir en aide aux étudiants qu'une organisation pourrait naître de ces facilités pour l'éveil et l'entretien de l'opinion publique?

Le TÉMOIN: Sans aucun doute. J'ai remarqué dans le discours du premier ministre, au sujet de cette proposition, que dans la discussion concernant le ministère des Affaires extérieures il a dit:—

Ce dernier s'adresse aux universités pour obtenir des hommes qui ont la formation voulue pour poursuivre son travail, des hommes bien au courant de l'histoire, du droit international, de l'économie politique ou de la science politique dans ses diverses branches. Avec le temps, les universités y gagneront en ajoutant à leur personnel, surtout des chaires d'histoire, de droit international, de science politique et gouvernementale, des hommes qui ont acquis de l'expérience pratique dans notre département des Affaires extérieures et dans les légations.

Il m'est venu à l'idée que dans l'intervalle, pendant que le premier ministre attend que les hommes qui sont actuellement au ministère des Affaires extérieures, reviennent à la vie universitaire forts de leur expérience pratique, il serait possible de procurer à ceux d'entre nous qui s'occupent d'enseignement, l'occasion de se rendre compte davantage de l'administration pratique des affaires internationales. Par exemple, je pense au fait qu'à l'heure actuelle les Etats-Unis ont envoyé à la conférence sur le droit international qui siège à La Haye, le professeur Borchard, de Yale, le professeur Hudson, de Harvard, et le professeur Reeves, de Michigan. Ils s'y trouvent à titre de conseillers experts de ce gouvernement. Ceci présente deux avantages. Cela fait profiter le gouvernement des services d'hommes qui sont qualifiés dans certains domaines, et l'année prochaine ces hommes reviendront dans les universités de Michigan, Harvard et Yale, avec des connaissances de première main sur la manière de transiger les affaires internationales à La Haye. Je vous recommande en conformité de cette suggestion du premier ministre, d'étudier la possibilité d'accorder aux hommes et aux femmes dans les universités canadiennes, qui sont compétents, l'occasion d'acquérir pour eux-mêmes des connaissances de première main sur l'administration des affaires internationales en faisant partie de commissions et à titre de délégués du gouvernement canadien.

Je remarque également que le premier ministre a parlé de bourses, et que le Dr Skelton dans son témoignage devant vous a approuvé cette recommandation, mais qu'il a été d'avis qu'elle devrait être restreinte aux personnes ayant subi les examens du service civil. Eh bien, je ne suis pas difficile quant à la manière de procéder, mais je suis tout à fait d'avis qu'il est des plus avantageux d'envoyer un aussi grand nombre de jeunes gens et de jeunes filles de notre pays dans les autres pays pour leurs travaux post-scolaires. Ils vont en France; ils vont en Allemagne, en Italie, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Ils

reviennent avec une attitude différente à l'égard des relations internationales et envers les opinions, les idées et les cultures des autres peuples. Mais j'aimerais aussi à vous recommander, qu'en plus de ce qui précède, nous prenions des mesures afin d'amener dans notre pays des citoyens et des étudiants en provenance d'autre pays. Comme exemple de ce que je veux dire, les Etats-Unis décernent depuis la guerre des Boxeurs, des bourses prélevées à même le fonds d'indemnité des Boxeurs pour les étudiants chinois qui étudient aux Etats-Unis. C'est l'une des choses les plus sages que les Etats-Unis aient jamais faites, qu'elles l'aient su ou non dans le temps; parce qu'un grand nombre des jeunes gens ayant la direction des affaires en Chine actuellement ont été instruits aux Etats-Unis, et après leur retour en Chine, lorsqu'ils auront besoin de machines ou d'objets ouvrés, ils les importeront naturellement du pays dont ils connaissent quelque chose, qui est les Etats-Unis.

Nous avons perçu durant un certain nombre d'années un montant d'argent considérable grâce à la taxe sur les Chinois. Je crois que dans un an elle s'est élevée à \$300,000. Je m'imagine, d'après ce que je sais des gouvernements, que tout cet argent a été dépensé, mais je doute qu'il l'ait été pour l'avantage des Chinois. Je dis que ce serait un beau geste de la part du gouvernement canadien, s'il pouvait faire en sorte de fournir aux étudiants chinois des bourses qui les disposeraient à venir étudier dans les universités canadiennes. Il se fait beaucoup de discussions sur la coopérative du blé, sur les restrictions des marchés mondiaux. J'ai eu une conversation, il y a deux jours, avec un étudiant chinois à l'université de Toronto et il m'a affirmé que la Chine deviendra l'un des débouchés les plus importants du monde dans un avenir rapproché; et je crois que nous pourrions y trouver un débouché de plus pour les producteurs de blé de l'Ouest. J'ai cité la Chine comme exemple, mais on peut dire la même chose de tous les autres pays, et si nous mettions à exécution ce projet sur une vaste échelle, je recommanderais de l'accomplir sous forme de réciprocité—que tous ces pays consentent à nous octroyer des bourses pour nos étudiants dans leurs universités et nous consentirons à décerner des bourses pour leurs étudiants dans nos universités.

Il y a deux ou trois autres questions que je désire signaler à votre attention. L'une découle du témoignage du Dr Skelton, et d'un vœu adopté à une conférence tenue à Washington à laquelle j'ai assisté il y a environ un an—celle de l'*American Society of International Law*. Comme nous, elle était convaincue de la nécessité d'instruire le public et de l'opportunité d'entraîner des hommes et des femmes versés dans les relations internationales. L'une des choses qui impressionna le plus cette société fut l'insuffisance des publications du secrétariat d'Etat des Etats-Unis. Et elle adopta ce vœu: "considérant que l'étude des documents officiels est de première importance dans le développement de la science du droit international, et qu'elle sert de préparation à ceux qui se destinent à la carrière diplomatique, l'on devrait communiquer avec le secrétaire d'Etat ou autres fonctionnaires afin de les prier de donner un accès plus facile aux traités et à la correspondance diplomatique, aussi bien qu'aux autres documents précieux dans l'étude du droit international pour les étudiants de droit et de relations internationales.

Il existe en Grande-Bretagne une publication connue sous le nom de *British and Foreign State Papers*. On publie aussi en Grande-Bretagne une "série concernant les traités" et certains autres documents. Je recommanderais que le ministère des Affaires extérieures, en outre des publications qu'il émet de temps en temps, compilât chaque année un volume de ces documents qui ne sont pas secrets, de ces documents publics, ayant trait aux affaires internationales ou interimpériales au Canada, et qu'il y joigne les débats de la Chambre sur les affaires internationales et les affaires impériales. Je crois que ce genre de publication serait très précieux pour les étudiants de droit et de relations internationales, non seulement au Canada mais dans le monde entier. Je ne recommande pas la publication de documents confidentiels, mais il existe de la cor-

respondance diplomatique ainsi que des documents de même nature que l'on pourrait très bien publier et qui seraient d'un très grand intérêt.

Un autre point. Je remarque que le gouvernement fédéral fournit une somme d'argent assez considérable au Conseil national de recherches pour faire des recherches sur des questions industrielles et économiques. Je pense que celui-ci a dépensé l'année dernière environ \$190,000 pour des travaux de recherches industrielles et autres sujets connexes. Je dis que rien n'a été aussi désastreux pour l'industrie et ses sujets connexes que la guerre; le gouvernement débourse plus pour les pensions et la dette de guerre que par tout autre chose. Je vous suggère qu'il vaudrait la peine de faire considérer par ce Conseil national de recherches la possibilité de prendre quelques dispositions afin que les étudiants, les professeurs ou les hommes publics consacrent une partie de leur temps à l'étude et aux recherches sur les relations et le droit international et les sujets qui s'y rapportent.

Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, j'ai probablement parlé trop longtemps, mais voilà des idées qui m'étaient venues relativement à cette proposition de Mlle Macphail, et j'ai cru qu'elles pourraient intéresser les membres du Comité. Si quelqu'un a des questions à poser auxquelles je suis en mesure de répondre, je serai heureux de le faire.

Le PRÉSIDENT: Est-ce qu'un membre du Comité a quelques questions à poser?

Mlle MACPHAIL: J'aimerais à demander au professeur MacKenzie s'il voit quelque motif qui empêcherait les universités de se servir d'un fonds mis à leur disposition par le gouvernement fédéral afin d'augmenter nos connaissances sur les affaires internationales, pratiquement de la même manière que les écoles et les universités utilisent, à l'heure actuelle, le crédit pour les corps de cadets dans les prévisions budgétaires militaires?

Le TÉMOIN: En réponse à la question posée par Mlle Macphail, je n'ai jamais eu connaissance que des universités aient refusé de l'argent qui leur était offert si les conditions n'étaient pas trop difficiles, et je n'ai pas le moindre doute que les universités canadiennes seraient des plus empressées à accepter des fonds provenant du gouvernement fédéral pour l'amélioration de leurs cours d'études sur les affaires internationales. Je crois, cependant, qu'elles demanderaient probablement des facilités telles que des bibliothèques, de la matière à lire et des bourses, ainsi qu'une certaine aide pour la création de fonds de recherches pour les membres enseignants de leurs personnels et pour les diplômés qui pourraient sortir de ces universités, plutôt que l'établissement d'une autre organisation.

Mlle MACPHAIL: J'aimerais vous demander d'être un peu plus précis au sujet de la bibliothèque—sur ce qui serait d'après vous la meilleure chose à faire. Si vous vouliez établir une bibliothèque qui serait la *nec plus ultra*, vous n'en voudriez pas un grand nombre au Canada, professeur MacKenzie?

Le TÉMOIN: Vous pourriez établir à Ottawa une bibliothèque de droit et de relations internationales au ministère des Affaires extérieures, dans la bibliothèque du Parlement, ou aux Archives. Voici un moyen. Les étudiants s'y rendraient dans leurs moments de loisir, leurs vacances, pour y étudier.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que des étudiants en dehors d'Ottawa auraient accès à une bibliothèque de ce genre?

Le TÉMOIN: Difficilement. Ils seraient obligés d'écrire pour qu'on leur fasse parvenir des volumes, et cela, en droit international, et en droit généralement, est presque impossible. La meilleure manière à mon sens serait de mettre à la disposition de ces universités où l'on donne réellement des cours de droit international et sur des sujets connexes, des crédits, des subventions pécuniaires, selon que vous le jugeriez à propos, afin d'augmenter, si elles le désiraient, leurs bibliothèques de droit international. Je peux vous suggérer...

Mlle MACPHAIL: Des cours de droit international et sur des sujets connexes?
 Le TÉMOIN: Oui. Je suis membre du *Canadian Institute of International Affairs*. Je suis le représentant canadien du Conseil international de recherches de l'*Institute of Pacific Relations*, et nous essayons, à l'heure actuelle, de faire le relevé des facilités bibliothécaires au Canada, en vue d'améliorer davantage les facilités pour l'étude des affaires internationales.

Je sais moi-même que nos bibliothèques sont insuffisamment outillées et que n'importe quelle méthode de leur venir en aide que le gouvernement peut suggérer serait désirable, et je suis certain qu'elle serait acceptée.

M. WOODSWORTH: Serait-il possible d'avoir un institut prospère sur les affaires internationales au Canada, et dans l'affirmative, le gouvernement fédéral pourrait-il y contribuer sous quelque forme?

Le TÉMOIN: Vous voulez parler de quelque chose dans le genre du *Williamstown Institute*. Je n'y vois pas d'objections constitutionnelles. Je n'y ai jamais pensé. Il faudrait une certaine organisation, parce qu'il faut développer une tradition, une réputation; mais si vous pouviez faire venir dans ce pays des hommes, disons comme sir Cecil Hurst, anciennement du *British Foreign Office*, et le professeur LaPradelle de Paris. Vous pourriez inviter quelqu'un de l'Allemagne, de Genève, des Etats-Unis, etc., qui est bien connu et intéressant. Je ne crois pas que vous éprouviez de difficulté en aucun temps à engager les hommes et les femmes à fréquenter l'*Institute*.

Je pense quelquefois que la contribution que le Canada doit faire au droit international mondial et aux sujets connexes est l'expérience que nous avons acquise dans le gouvernement fédéral ainsi que notre expérience dans le règlement de nos différends avec les Etats-Unis, et l'étude de ces matières—par un institut tel que celui-ci pourrait se révéler très attrayante.

Le PRÉSIDENT: Combien de fois un institut devrait-il se réunir?

Le TÉMOIN: Le *Williamstown Institute* se réunit une fois par année. Je ne crois pas qu'il serait nécessaire que celui fondé par le Canada se réunît aussi souvent que cela au début.

Le PRÉSIDENT: Est-ce qu'il devrait être situé dans une certaine ville?

Le TÉMOIN: Je crois qu'Ottawa conviendrait à la location de cet institut. Rien n'empêcherait de l'établir ailleurs, mais je suggérerais Ottawa ou Québec.

M. WOODSWORTH: Pourquoi pas Winnipeg ou Vancouver?

Le TÉMOIN: Je n'y ai pas d'objection. Je propose Ottawa tout simplement parce que vous avez ici le gouvernement fédéral et autres facilités, et je propose Québec parce que vous avez là un des endroits les plus intéressants du Canada.

M. CAYLEY: Parlez-nous de cet institut.

Le TÉMOIN: Celui de Williamstown?

M. CAYLEY: Oui.

Le TÉMOIN: Le *Williamstown Institute* se réunit, je crois, au *Williams College* et chaque été un certain nombre d'hommes et de femmes qui sont des autorités mondiales dans les domaines du droit et des relations internationales et de la politique sont invités à venir y parler et à y diriger des conférences paritaires sur des questions importantes et qui présentent un intérêt immédiat. Assistent à ces conférences des hommes et des femmes qui sont qualifiés à cause de leur éducation et de leur situation à poser des questions intelligentes ou à donner des renseignements intelligents sur les matières discutées.

Je ne suis jamais allé moi-même au *Williamstown Institute*. J'ai rencontré un grand nombre de personnes qui y sont allées, et j'ai eu un entretien avec le secrétaire, lequel, je crois, est un diplômé de Queen's. D'après ce que j'ai su, c'est une organisation des plus compétentes, des plus intéressantes.

Mlle MACPHAIL: Elle est devenue très populaire. Elle est très fréquentée. J'ai rencontré un grand nombre de femmes qui y sont allées l'an dernier.

Le TÉMOIN: Je crois que la principale difficulté à laquelle l'*Institut* doit faire face n'est pas d'engager les gens à assister à ses réunions, mais à restreindre le nombre de gens désireux de s'y rendre.

M. WOODSWORTH: J'ai suggéré Winnipeg et Vancouver non pas en manière de plaisanterie, mais simplement pour faire ressortir la nécessité d'avoir une autre agence à part l'agence centrale unique, afin d'embrasser toute la situation. Par exemple, à Winnipeg ou ailleurs dans l'Ouest, la nécessité se fait sentir d'une certaine institution qui nous mettrait en contact avec les affaires européennes même si ce n'était pas pour un autre motif que de nous aider à comprendre les besoins des minorités dans l'Ouest canadien. De vastes territoires sont habités par des gens non anglophones qui touchent de près à l'Ukraine, à la Pologne et à la Russie, et ainsi de suite, et qui apportent avec eux un grand nombre de problèmes dont la plupart des Canadiens ne connaissent pas le premier mot. Puis, en ce qui concerne l'*Institute of Pacific Relations*, je pense que vous reconnaîtrez qu'à Vancouver on est en face du Pacifique et d'un fort sentiment antioriental, et que néanmoins si nous devons développer le commerce dont vous avez parlé, il y a un instant, il faudra établir des relations très étroites entre le Canada et l'Orient. Avez-vous une suggestion à présenter sur le genre de mécanisme que l'on pourrait établir afin de populariser ce genre de renseignements? Vous avez parlé de la nécessité de bibliothèques, universités et de peut-être un institut ici à Ottawa conjointement avec le ministère des Affaires extérieures. Comment pouvons-nous populariser ce projet dans les diverses provinces?

Le TÉMOIN: Vous voulez que les hommes et les femmes dans toutes les provinces se servent des matériaux qu'on leur fournit? Il va falloir à cette fin faire l'éducation des garçons et des filles dans les écoles, il va peut-être falloir insister auprès des gouvernements provinciaux, afin qu'ils incluent une mention des relations internationales dans leurs cours d'histoire moderne et des matières qui s'y rapportent, et insister dans les universités sur l'importance de l'étude de ces questions. Il existe en outre quelques organisations et clubs locaux qui s'occupent de ce que le *Canadian Club* a très bien accompli d'après moi; je veux dire, attirer à l'attention du public les questions de relations et d'affaires internationales.

Le PRÉSIDENT: Vous avez parlé des facilités éducatrices des provinces ou du Dominion comme les intermédiaires pour la diffusion des renseignements de ce genre. Voici ce que je me suis demandé; où placeriez-vous les écoles élémentaires du pays dans l'accomplissement d'une si grande tâche? Je constate que c'est la tendance dans tout le Canada d'exiger toute cette besogne des universités ou des écoles secondaires. Peut-être n'accorde-t-on pas l'attention qu'elles méritent aux écoles élémentaires.

Le TÉMOIN: J'admets que l'on ne donne pas aux écoles élémentaires l'attention à laquelle elles ont droit, mais je dis que cette difficulté provient en partie du développement de notre constitution fédérale. Il est des plus difficile d'enseigner aux élèves dans les écoles primaires élémentaires des matières comme les relations internationales à moins d'avoir des professeurs qui sont compétents à les enseigner. On pourrait accomplir quelque chose dans les écoles normales et dans les écoles estivales pour les instituteurs, mais comme vous vous en rendez sans doute compte, l'éducation est du ressort des provinces, et le premier intérêt d'une province est naturellement provincial, elle veille aux choses qui sont d'importance et d'intérêt immédiat à ses habitants.

Le PRÉSIDENT: Je crois que les premières notions sur ces questions pourraient se donner dans les écoles publiques.

Le TÉMOIN: Si l'on peut introduire ces questions dans ces écoles ainsi que dans les écoles primaires, on obtiendra les mêmes résultats pour les élèves de ces écoles que les corps de cadets obtiennent en fait d'entraînement militaire.

Le PRÉSIDENT: Et puis vous avez parlé des *Canadian Clubs*. Je crois que c'est une très bonne idée. M. Graham Spry est avec nous aujourd'hui et nous l'avions comme témoin jeudi dernier. La difficulté en ce qui a trait aux *Canadian Clubs* est, comme je l'ai expliquée à M. Spry, que bien qu'ils soient très avantageux là où l'on peut en profiter, leurs organisations sont surtout restreintes aux

grands centres du Canada. Je pense que le grand problème auquel doit faire face l'Association des *Canadian Clubs* est l'établissement de ces clubs dans les centres moins importants du pays. Comment cela va-t-il se faire? Nous avons un si grand nombre de villes de cinq et six mille âmes. Si cela pouvait se faire, ce serait une mesure admirable de progrès en ce sens.

Le TÉMOIN: Est-ce que l'on pourrait utiliser de quelque façon ces autres organisations dont vous avez parlé?

Le PRÉSIDENT: Oui, mais M. Spry admettra, je crois, que les associations canadiennes font de la bonne besogne. Personnellement, je suis d'avis que les *Canadian Clubs* font de l'excellente besogne, mais comment peuvent-ils être efficaces en dehors des grands centres? C'est la question qui nous confronte, et elle est très importante. Nous avons un grand nombre d'organisations qui accomplissent une excellente besogne, mais elles ne s'adressent pas à tous les citoyens canadiens.

Mlle Macphail:

Q. Vous êtes d'avis que tout ce qui est nécessaire, c'est d'atteindre les élèves des écoles publiques afin de leur donner une idée des nouvelles conditions mondiales. Il y a plusieurs écoles normales au Canada pour la formation des professeurs et je ne crois pas que l'enseignement de cette matière présenterait de graves difficultés dans ces institutions. Il y a sept écoles normales dans la province d'Ontario, et il y en a également dans les autres provinces, je ne puis pas vous en citer de mémoire le nombre exact. Est-ce que le professeur McKenzie a pensé à cela? Existe-t-il quelque possibilité de persuader soit le gouvernement fédéral soit les gouvernements provinciaux, d'instruire les professeurs ou de leur fournir quelques connaissances adéquates en fait de questions internationales? Je ne crois pas que celles-ci entrent le moins dans le programme d'études des écoles normales, sauf ce que l'on rencontre dans l'étude de l'histoire et de la littérature; les affaires internationales ne sont pas un sujet d'études.—R. Nous n'obtiendrons pas ce que nous cherchons, mademoiselle Macphail, avant que les sujets des relations et des affaires internationales ne soient inclus dans les cours d'études scolaires. Je vous en donnerai un exemple afin de bien vous faire comprendre où je veux en venir. J'ai donné une série de conférences dans une école d'été à Halifax, immédiatement après mon retour de Genève, et un très petit nombre de professeurs ont profité de cette occasion. Ils n'ont pas pris cette attitude parce que j'étais le conférencier, un très petit nombre d'entre eux me connaissant. Durant une série de conférences, je crois que je n'ai eu qu'une assistance de treize personnes, c'était les seuls noms ayant été inscrits pour ce cours. Pourquoi? Parce que ces gens savaient qu'ils n'étaient pas obligés de retourner à leurs écoles et d'y enseigner cette matière. Ils savaient que leur position ne serait pas plus élevée et que leur traitement ne serait pas relevé. D'un autre côté, les cours comportant une amélioration de la situation et un léger accroissement de traitement avaient une assistance complète. Tant que ces sujets ne formeront pas partie des matières enseignées, il n'y aura pas un grand nombre de professeurs qui s'intéresseront à les étudier.

M. Murphy:

Q. N'êtes-vous pas d'avis que, par suite du fait que nous avons formé neuf systèmes d'éducation provinciaux, et comme nous avons neuf systèmes nationaux d'éducation à cause de cela, le développement d'un système national d'éducation sera extrêmement ardu?—R. J'admets qu'il y a un certain danger de ce côté, par suite du fait que le Canada, comme nation, possède neuf formes différentes d'enseignement, et que l'on forme des élèves ayant neuf allégeances différentes.

Le président:

Q. Ne croyez-vous pas que ce soit l'unité au sein de la variété?—R. Elle existe, néanmoins, et il ne se produira pas de changement. Je veux dire que cette

unité se trouve dans la constitution. D'après moi, nous n'aurions pas eu la Confédération si le système scolaire n'était pas demeuré dans le domaine provincial.

M. Murphy:

Q. Je ne vous parle pas de cela, je dis que les difficultés que présentera l'établissement de l'enseignement des affaires internationales proviendront des neuf systèmes scolaires d'enseignement provinciaux sur les affaires nationales.

M. Woodsworth:

Q. Plusieurs années avant la guerre, la *British Navy League* avait distribué dans nos écoles des cartes et des publications. Ne serait-il pas possible de fournir des cartes et des tableaux dépeignant la besogne accomplie par la Société des Nations; de même que des publications décrivant les conditions modernes mondiales et ses problèmes?—R. C'est ce à quoi je pensais lorsque j'ai suggéré qu'une subvention pourrait être accordée à l'Association de la Société des Nations, ou à quelque autre organisation de même nature, pour la distribution sous forme d'opuscules et de cartes, de renseignements généraux par l'entremise de nos écoles. Une organisation de ce genre y réussirait probablement mieux que si cela incombait entièrement au gouvernement.

Mlle MACPHAIL: L'Association de la Société des Nations a publié des circulaires sur la besogne de la Société des Nations; l'une sur le "Nouveau monde" est très simple et de compréhension facile. Je crois que si l'une de ces circulaires était distribuée parmi tous les professeurs des écoles publiques, qu'elle leur serait d'un très grand secours. J'ai fait moi-même la distribution de ces circulaires, et ai été très satisfaite des résultats.

Le TÉMOIN: Mais il faudrait tout reviser au bout d'un an ou à peu près; la circulaire dont vous parlez date maintenant de deux ans, et il faudra y changer bien des détails.

M. CAYLEY: Durant la guerre, on a distribué ce que l'on appelait des "Manuels de lectures sur la Guerre"; ils renfermaient des faits intéressants. Ne pourrait-on pas faire quelque chose de ce genre? La Société des Nations a accompli de grandes choses dans le monde, et l'on pourrait faire des récits intéressants de cette besogne qui seraient avantageux aux jeunes. Je crois que les programmes d'études de nos écoles et universités sont passablement encombrés, et chaque fois que l'on veut étudier un nouveau sujet, on soumet la chose au professeur.

Le PRÉSIDENT: Il est inutile d'inscrire cette matière d'une manière définie, mais on pourrait en disposer comme l'a suggéré le professeur MacKenzie.

M. CAYLEY: Ces livres de lecture dont j'ai parlé renferment une masse de renseignements historiques du temps de la guerre—je suggère maintenant la publication d'un ouvrage sur la paix—par exemple, les sacrifices pour la cause de la paix, comment les peuples s'organisent en temps de paix, et les héros de la paix. Le professeur qui est imbu de l'esprit de propagande de la paix, après avoir reçu un cours de ce genre serait à même de donner des conférences qui atteindraient l'esprit et le cœur des enfants, et de ce fait, les résultats en seraient très satisfaisants.

Le TÉMOIN: Qui a fourni les fonds pour la publication de ces livres de lecture?

Mlle MACPHAIL: Ce serait intéressant de le savoir; ils ont été distribués dans le but avoué de populariser la guerre, j'ignore qui a fourni les fonds pour leur publication.

Le TÉMOIN: Je recommanderais leur publication si les fonds étaient disponibles.

Mlle MACPHAIL: Quelques membres du Comité peuvent être au courant de la besogne exécutée par le *National Council for the Prevention of War* des Etats-Unis dont Frederick Libby, de Washington est le secrétaire exécutif.

Cette organisation a préparée des livres de lecture pour les écoles publiques. Je les ai essayés dans certaines de nos écoles publiques et j'ai constaté que c'était des livres très populaires à mettre entre les mains de nos élèves, ils voulaient tous en parler et ils insistaient pour les avoir. Ces livres renferment les portraits des grands héros de tous les temps, mais ils ne parlent pas de la guerre.

Le TÉMOIN: Où a-t-on obtenu ces livres?

Mlle MACPHAIL: Je les ai eus de Frederick Libby à Washington et leur succès a certainement été phénoménal. Je suis sûre que si on pouvait les mettre entre les mains des élèves de toutes nos écoles publiques, ils offriraient un intérêt nouveau à nos enfants et ils seraient d'une grande valeur éducative dans toute l'étendue du pays.

Le PRÉSIDENT: Je crois que ceci est d'une très grande importance parce qu'on touche là à la base réelle. Avant d'en venir là, on éprouvera des difficultés graves.

M. Woodsworth:

Q. Je demanderais au professeur MacKenzie de bien vouloir donner au Comité les noms d'un ou de deux Américains qui pourraient venir rendre témoignage ici sur les problèmes des affaires internationales dont les Etats-Unis ont eu à s'occuper. Le professeur MacKenzie a dit que cette question avait été étudiée davantage aux Etats-Unis qu'elle ne l'avait été au Canada, et il m'est venu à l'idée que si nous pouvions faire comparaître devant le Comité un ou plusieurs hommes éminents, ceux-ci seraient en mesure de nous faire des recommandations précieuses.—R. Le nom qui me vient à l'esprit est celui d'un Canadien, le professeur Shotwell, de *Columbia University*. Je crois qu'il est diplômé de l'université de Toronto, et il fait partie de la *Carnegie Foundation*. Il a assisté à la conférence sur les relations du Pacifique et il connaît très bien Genève. Ce serait une bonne chose, s'il venait, de lui demander de vous raconter, en sa qualité d'étranger, ce que nous Canadiens pourrions faire afin d'améliorer notre éducation ou nos connaissances en fait de questions internationales. Je ne crois pas que vous puissiez faire venir des Etats-Unis un homme plus renseigné ou plus versé sur ce qui s'est fait et se fait sur cette question. Il y a cependant un certain nombre d'autres hommes que je pourrais vous suggérer.

Le PRÉSIDENT: Il y a une autre question, professeur. Comment pourrait-on utiliser le sentiment en faveur de la paix de l'homme moyen sur la rue? J'ai parlé à un certain nombre de personnes un peu partout et je me suis formé l'opinion qu'elles croient que la Société des Nations est une association pour les classes élevées. Autrement dit, la moyenne des gens ont, ou oublié, ou n'ont jamais saisi complètement l'idée à la base de l'organisation de la Société des Nations. Nous pourrions, naturellement, obtenir des avantages en faisant l'éducation des parents par l'enseignement des affaires internationales aux élèves des écoles publiques. Je crois que c'est l'un des principaux motifs pour lequel nous devrions aborder ce sujet par ce moyen. Comment recommanderiez-vous de surmonter cette difficulté, professeur? Je crois que l'on y obvie de plus en plus, mais il reste encore beaucoup à faire.

Le TÉMOIN: Je ne crois pas que l'on puisse accomplir quelque chose à cet égard autrement que par l'éducation graduelle. J'ai entendu parler alors que je me trouvais à Genève, Herr Stressmann et M. Briand. Quelqu'un a dit que la France ne s'en était pas tenue à ses obligations en vertu du pacte relatif à la réduction des armements. M. Briand a exposé sur-le-champ le point de vue français, et il a insisté sur le fait que la question du désarmement dépendait réellement de l'individu et que l'on ne pouvait pas modifier le Français individuel et l'Allemand individuel dans une journée, une semaine ou un an, que cela se ferait par une éducation intelligente répartie sur une longue période. Je

regrette beaucoup, mais réellement, je crois avouer que j'ignore comment l'homme sur la rue va être convaincu du jour au lendemain.

Mlle MACPHAIL: Cela ne peut pas se faire.

Le TÉMOIN: On ne peut se rendre compte de la possibilité de la paix internationale qu'après plusieurs générations.

Le PRÉSIDENT: L'éducation du public ne peut se faire que graduellement.

Le TÉMOIN: Oui, elle va être très lente.

Mlle MACPHAIL: Plus vite nous commencerons et aurons un grand nombre d'organisations à la tâche, plus cette éducation se fera avec rapidité.

Le TÉMOIN: Oui, je suis tout à fait de cet avis.

Le PRÉSIDENT: Professeur MacKenzie, comme président de ce Comité, je vous offre les remerciements de tout le Comité pour le magnifique exposé que vous nous avez fait aujourd'hui, et pour les renseignements très précieux qu'il renferme.

Le Dr H. M. Tory sera le témoin suivant et rien ne l'empêchera d'être présent à la prochaine séance.

Le Comité s'ajourne alors au vendredi 4 avril 1930, à onze heures du matin.

...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...
...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

Mlle MARCHAND: Cela ne peut pas être...
...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

Mlle MARCHAND: Pour les...
...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

L'orateur: C'est...
...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

Mlle MARCHAND: Professeur...
...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

L'orateur: Je...
...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

L'orateur: Je...
...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

L'orateur: Je...
...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

L'orateur: Je...
...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

L'orateur: Je...
...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

L'orateur: Je...
...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

L'orateur: Je...
...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

L'orateur: Je...
...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

L'orateur: Je...
...elle beaucoup, mais elle n'est pas...
...sur la vie...

TÉMOIGNAGES

SALLE DE COMITÉ N° 425,

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le VENDREDI 4 avril 1930.

Le Comité des relations industrielles et internationales se réunit à onze heures du matin, sous la présidence effective de M. C. R. McIntosh.

Le PRÉSIDENT: Le Dr Tory devait être ici aujourd'hui, et comme il ne lui a pas été possible de venir, nous nous sommes mis immédiatement en communication avec le doyen Corbett de l'université McGill, afin de ne pas manquer une séance, et je suis heureux de vous annoncer qu'il est avec nous.

Le doyen CORBETT est au courant de la résolution projetée sur la paix internationale, soumise au Comité.

On assermente P. E. Corbett, doyen de la faculté de droit, de l'université McGill.

Le président:

Q. Quels sont vos nom et prénoms?—R. Percy Erward Corbett.

Q. Quelle position occupez-vous à l'université McGill?—R. Je suis doyen de la faculté de droit.

Q. Doyen Corbett, si vous voulez avoir la bonté de dire au Comité ce que vous pensez de cette résolution, tout en développant vos pensées au fur et à mesure, je crois que ce serait le meilleur moyen. Le Comité peut avoir un certain nombre de questions à vous poser, qui feront la lumière sur vos observations aussitôt que vous les aurez faites, et après que vous aurez terminé votre témoignage.—R. Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, je ne suis pas venu ici avec un discours préparé. Si j'en avais préparé un, les témoignages que vous avez entendus et que j'ai lus depuis que vous m'avez invité à me présenter devant vous, l'auraient rendu inutile. Comme je n'ai pas de discours préparé, je vais profiter de la permission que m'a donnée le président de rester assis et de vous parler.

D'abord, puis-je dire qu'au point de vue de l'étudiant des relations internationales et d'un professeur en la matière, c'est une chose des plus encourageantes que d'assister au fonctionnement d'un Comité tel que celui-ci. Je présume que vous voulez savoir mon opinion et je vous la dirai donc sans ambages. Je désire d'abord souligner un point, cité par M. Spry dans son témoignage, et c'est que le lecteur des débats de la Chambre est frappé de l'espace considérable consacré aux ponts et ponceaux, aux maîtres de poste et aux bureaux de poste; et par l'espace extraordinairement faible consacré aux affaires du pays dans le monde en général. Il y a sans doute plusieurs motifs qui expliquent cet état de choses. L'on dit que notre pays est jeune, et nous devons accepter le qualificatif "jeune", bien que lorsque les gens ajoutent à cette description le mot "pionnier", je commence à devenir sceptique. En tant que collectivité prenant part à son propre compte dans les affaires du monde en général, notre pays est jeune et comme peuple nous ne consacrons pas beaucoup d'attention à ce qui se passe en dehors de nos frontières. Par conséquent, nos représentants, qui expriment l'opinion populaire, s'occupent presque exclusivement de questions locales. D'un autre côté, je désire déclarer que je n'admets pas une opinion émanant d'un témoin antérieur, à l'effet que notre pays n'a pas tiré le plus grand parti qu'il

pouvait jusqu'à l'heure actuelle, des possibilités qu'il a rencontrées dans le domaine des affaires mondiales. Lorsque l'on considère que dans ce domaine, ce pays n'a qu'une expérience de douze ans, je crois que nous y prenons une part passablement considérable. Un peu de modestie sied bien à la jeunesse et si nous nous immiscions de nouveau sans expérience, et apportions un grand esprit de propagande et prenions un ton de supériorité morale dans les affaires européennes, cela serait une chose aussi impopulaire et paralysante au point de vue de l'influence définitive que l'on pourrait imaginer. Je crois que nous avons pris une part aussi grande et aussi saine, à cause de la nouveauté pour nous de cette participation dans ce monde des affaires internationales, qu'on aurait été en droit d'espérer. En même temps, je crois que même en entrevoyant l'avenir avec le moins d'optimisme possible, on demeure convaincu que le rôle destiné à être joué par le Canada sera bien plus considérable que celui qu'il joue présentement. Ce n'est pas simplement à cause de notre importance commerciale, de notre rang parmi les nations commerciales du monde; il y a également d'autres motifs. Il y a une chose, à venir jusqu'aujourd'hui, nous avons joué un rôle à Genève qu'un pays bien plus important aurait dû remplir. Cela a attiré l'attention sur la participation du Canada aux affaires mondiales, attention dont il n'aurait pas par ailleurs bénéficié, et il semble que nous devions continuer à représenter l'Amérique dans la grande organisation internationale que la Société des Nations est devenue.

Lorsque le général Smuts est retourné à Londres il a insisté sur le fait, ce que par considération il n'a pas fait ici, qu'il doutait que les Canadiens se rendaient compte des potentialités de leur situation et du rôle qu'ils sont destinés à jouer dans le monde. Je crois que ce doute est basé sur quelque motif, et que s'il en est ainsi, il va nous falloir développer un fonds de connaissances des affaires mondiales, et il va nous falloir une réserve de matériaux humains pour la conduite des affaires internationales. D'après ce point de vue, j'accueille avec joie les efforts en vue d'encourager l'étude des affaires internationales dans les universités. Je crois que la recommandation à l'effet de créer des chaires de relations internationales est excellente, et que l'on devrait faire tous les efforts en vue de faire face aux difficultés qui vont sans aucun doute se présenter. Les universités elles-mêmes peuvent largement faire face à ces difficultés. Il n'y a qu'une réserve à faire; si le gouvernement doit aider à l'établissement de ces chaires, il faudra qu'il s'abstienne de poser des conditions et surtout en ce qui a trait à la paix. On ne peut pas faire d'une université un centre de propagande pacifique pas plus que de propagande belliqueuse. Il faut qu'on lui laisse les coudées entièrement franches si l'on désire qu'elle crée des chaires pour les affaires internationales; il faut laisser les professeurs libres de faire l'examen de la politique internationale froidement et judiciairement. On ne peut pas s'attendre à ce qu'une université devienne un organisme de propagande pacifique, tel n'est pas son rôle. Je crois que les universités sont des instruments qui servent à faire naître le désir de la paix, mais seulement parce que ce sont des centres d'enseignement. L'un des principaux ferments de discorde internationale est le soupçon qui provient de l'ignorance, et je crois que les universités dans la mesure où elles chassent l'ignorance et diffusent les connaissances, éloignent les soupçons et travaillent à la paix entre les nations. Ce n'est que dans ce sens que ces chaires seront utiles au maintien de la paix—seulement par la dissémination des connaissances, non pas par la propagande active de la doctrine de la paix.

Ce n'est pas tout; je vais vous mentionner certains points qui me sont venus à l'idée alors que j'étais à lire les témoignages déjà soumis, témoignages qui forment une série de discours remarquables sur la place prise par le Canada dans les affaires mondiales en général. On a parlé de la presse et de son rôle dans la dissémination des connaissances, et ici encore je m'exprime en toute franchise. A l'heure actuelle, à mon sens, la presse est l'un des problèmes les plus considérables dans les relations internationales, et l'un des bienfaits que nous devrions

espérer pouvoir tirer de ces chaires sur les affaires internationales serait le jugement des faits sous un angle de détachement et d'impartialité dont la presse manque souvent. La presse de ce pays est dans son enfance en ce qui a trait aux nouvelles concernant les affaires internationales. Un grand nombre de nos rapports de journaux sont partagés avec les journaux ou agences des nouvelles des Etats-Unis, et l'on est plutôt choqué en tant que Canadien, de prendre un journal du matin et de lire un article qui commence ainsi: "Nos délégués soutiennent la thèse suivante" et de constater que "nos délégués" veulent dire la délégation américaine. Sans doute je comprends les difficultés économiques et mécaniques du maintien d'un service de presse complet, mais il est à espérer que le jour viendra lorsque nous aurons des services complets à nous, parce que maintenant même les dépêches de journaux sont nuancées selon les intérêts du pays du reporter. Autrement dit, il me semble que la presse elle-même profiterait énormément de l'occasion qui lui serait donnée par les bourses et les chaires d'aider à faire l'éducation du peuple dans les affaires internationales. Souvent, dans les dépêches de journaux, et plus souvent encore dans les articles de fond, l'on constate que la discussion est gâtée par l'ignorance de la géographie, de l'économie, des partis politiques et de l'organisation internationale. Par exemple, pendant quelques années, certains des journaux les mieux renseignés du Canada ont complètement échoué à faire la distinction entre le Conseil suprême, le conseil de la Société des Nations, et la conférence des ambassadeurs à Paris. Puis, j'ai lu dans l'un de nos journaux les plus réputés un article de fond contenant une description de la situation en Russie et où l'on disait que Trozky revenait à la santé sur les rives du Caucase. Il y a des précédents pour cela. Chacun se rappelle que Lloyd George, à la Conférence de la paix, est censé avoir cru que Teschen était une rivière. Il y a des précédents pour ces choses, mais elles font voir le besoin d'éducation dans les affaires internationales, et les cours projetés pourraient facilement produire des journalistes mieux renseignés.

Je prévois ces possibilités pour les avantages précis qui pourraient découler de l'établissement de ces chaires. Les universités sont des centres d'activité intellectuelle, des centres de pensée, et que nous le méritions ou non, je crois que c'est vrai que la collectivité a les yeux sur nous comme guides de la pensée. Je suis d'avis que l'établissement des chaires et le maintien de cours sur les affaires internationales, attireraient l'attention du public en général sur ces affaires. Sans doute, on fait beaucoup présentement. Je crois qu'il existe une faculté de sciences politiques et d'économie politique dans chaque université canadienne, où l'on étudie jusqu'à un certain point les questions internationales, les monnaies internationales et les opérations de banques, l'échange des produits, les débouchés mondiaux, les prix, les traités de commerce. Toutes ces choses sont des affaires internationales et dans notre cours de droit international, il faut par la force des choses que nous étudions aussi plus ou moins les affaires internationales. Il faut que nous le fassions dans un laps de temps restreint, et notre principale préoccupation est l'aspect extérieur de la politique internationale ainsi que les règles et les lois qui devraient régir les nations dans leurs rapports les unes envers les autres. C'est là que je vois une différence entre le système projeté et le système actuel. Les chaires pour les affaires internationales, ou les facultés pour les affaires internationales concentreraient leur attention sur la politique internationale, les besoins et les tendances des pays étrangers et leurs manières de les satisfaire ou de les obtenir. Je prends, par exemple, une faculté dont vous avez déjà entendu parler, la faculté des Etudes internationales de l'université de Londres. L'université de Londres a trois professeurs, trois chaires ainsi qu'un grand nombre d'aides et de conférenciers. Les trois chaires sont celles: 1° d'histoire internationale; 2° de relations internationales; 3° de droit international. Ces trois matières d'étude ont des rapports très étroits entre elles; on ne peut pas les isoler. Chacune a un domaine qui lui est propre,

bien qu'ils soient connexes et que l'étude conjointe de ces sujets soit des plus avantageuses. Cet exemple fait voir l'étendue de la besogne que l'on peut couvrir d'après ces divers points de vue. Les départements sur les affaires internationales devraient servir de correctif à ce qui est parfois de l'ignorance et parfois de la partialité de la part de la presse dans les rapports sur les affaires internationales et la politique étrangère.

Je crois que je vais clore ici même ma déclaration générale; je serai des plus heureux de répondre à n'importe quelle question que les membres du Comité voudront bien me poser.

Le PRÉSIDENT: Est-ce qu'un membre du Comité a maintenant des questions à poser?

M. WOODSWORTH: J'aimerais que le doyen Corbett nous exprimât son opinion quant à l'établissement projeté de bourses; afin de faire venir les étudiants des pays étrangers dans les universités canadiennes ou afin de permettre aux étudiants canadiens de visiter les universités des autres pays.

Le TÉMOIN: Dois-je comprendre, monsieur Woodsworth, que vous me demandez mon avis sur les mérites de ce projet par comparaison avec les mérites des autres propositions—les chaires?

M. WOODSWORTH: Les mérites des bourses.

Le TÉMOIN: Pas les mérites des chaires par comparaison avec ceux des bourses?

M. WOODSWORTH: Non, non, ils sont distincts.

Le TÉMOIN: Eh bien, c'est une excellente idée, tout ce que l'on peut faire pour augmenter l'échange des étudiants mérite d'être encouragé. Je crois que je préconiserais davantage les bourses qui permettraient aux Canadiens d'aller poursuivre leurs études dans les pays étrangers que celles qui feraient venir les étudiants étrangers au Canada. Nous avons besoin d'éducation en ce pays; nous avons besoin de Canadiens renseignés.

Le PRÉSIDENT: Quels pays incluriez-vous d'abord dans une politique de ce genre, doyen Corbett, disons, les six premiers pays?

Le TÉMOIN: Je crois que j'enverrais peut-être plus d'étudiants dans les Iles britanniques, parce que les étudiants adonnés à l'étude du droit international seraient plus à même de comprendre les affaires internationales s'ils comprenaient d'abord les affaires impériales. Je mettrais la Grande-Bretagne d'abord, puis je pense que je les enverrais en France, en Allemagne et en Italie. Vous m'avez dit de citer six pays, cela en fait quatre. J'enverrais les autres étudiants dans les pays de l'Amérique du Sud. Pour l'instant, comme vous m'avez dit de n'en citer que six, je ne parlerai pas des pays de l'Extrême orient.

Le PRÉSIDENT: Et les États-Unis?

Le TÉMOIN: Eh bien, nos échanges réciproques sont tellement considérables, à l'heure actuelle, que je n'utiliserais pas de ressources supplémentaires dans ce pays. Déjà nous avons une dette énorme à l'égard des universités américaines de Harvard, Yale, Columbia et Chicago pour le traitement extraordinairement généreux qu'elles ont accordé aux Canadiens. Je voudrais que les universités canadiennes pussent faire davantage pour leur rendre la pareille.

Mlle MACPHAIL: J'aimerais demander au doyen Corbett, quelles mesures nous devrions d'abord adopter—les chaires ou les bourses? Je pense que le Dr Skelton a dit cependant, qu'à son sens, ce qu'il fallait d'abord faire, c'était d'établir les bourses, parce qu'à l'heure actuelle il n'y a pas un grand nombre de personnes qui sont qualifiées au Canada pour prendre la direction de départements comme ceux dont nous sommes entretenus ce matin.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et mademoiselle Macphail, je suis d'avis que les chaires devraient venir en premier lieu. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la déclaration faite relativement à l'absence de personnes qualifiées pour occuper ces chaires. Je reconnais sans peine que ce serait extrêmement difficile d'en trouver dix-sept au pays.

Mlle MCPHAIL: Dix-sept constituent un chiffre trop considérable.

Le TÉMOIN: Oui; mais à ce propos, je ne crois pas qu'il faille restreindre le domaine du choix au Canada. Il va falloir que les professeurs possèdent des qualifications exceptionnelles en ce qui concerne les langues et aussi je crois, au point de vue du désintéressement. Ce serait difficile de les trouver, mais nous pourrions nous en procurer quelques-uns en Grande-Bretagne, et d'autres venant d'autres parties de l'Empire. Je ne vois pas pourquoi vous n'auriez pas peut-être de temps en temps un professeur français. Sans doute, l'on pourrait nommer des professeurs canadiens-français à ces chaires, mais j'entends même les professeurs de France. L'on pourrait du moins en avoir un ou davantage pour fins temporaires. Le motif pour lequel je suis d'avis que l'on devrait d'abord débiter par les chaires, c'est qu'après tout les chaires sont le centre permanent d'éducation et d'influence alors que les bourses opèrent sur une succession de particuliers. A mon sens, l'influence globale de bourses accordées durant un certain nombre d'années peut être inférieure à celle d'un bon professeur.

Le docteur MURPHY: Etes-vous d'avis que nos universités canadiennes ne se sont pas tenues au courant du développement et des connaissances sur les questions internationales?

Le TÉMOIN: Je crains que cela ne soit vrai. Je crois que les universités ont tiré de l'arrière; qu'elles n'ont pas reconnu les charmes et l'importance des affaires internationales comme moyen de donner une éducation libérale, pour le moins. Peut-être ceci pourrait-il s'expliquer par le manque de fonds, mais pas tout à fait. Il a existé une tendance parmi les universités à ne considérer l'enseignement universitaire qu'exclusivement comme préparation des hommes à une vie commerciale ou professionnelle en ce pays, et à ne pas prêter une attention suffisante à la préparation des individus en tant que membre de la collectivité humaine.

M. BOURASSA: Les remarques du doyen Corbett sont très intéressantes, mais il me semble—du moins c'est ce que je déduirais de deux ou trois de ses réponses—qu'il y a une contradiction apparente en ce qui a trait aux bourses. Il a dit qu'il croyait préférable d'encourager les jeunes Canadiens à se rendre à l'étranger que de faire venir des étudiants étrangers dans nos universités. Je partage tout à fait cette opinion. On pourrait développer par lui-même le procédé d'échange, mais, à mon sens, notre besoin est plus pressant d'étudier les affaires du reste du monde qu'il n'est pour les autres pays d'étudier les nôtres. Mais en ce qui concerne les bourses, est-ce que le même raisonnement ne vaudrait pas? Le doyen Corbett a remarqué, bien qu'il l'ait fait d'une manière très prudente, que nous possédons peu d'hommes au Canada aujourd'hui qualifiés pour l'enseignement des affaires internationales sous ses différentes formes, et versés dans les divers aspects des relations internationales, et que, par conséquent, nous pourrions être obligés d'emprunter un professeur de temps en temps d'un pays étranger. Est-ce que la même objection ne s'élèverait pas en ce qui se rapporte aux professeurs, auxquels, si je comprends bien, le doyen pensait à propos des bourses? Au Canada, est-ce qu'il ne faudrait pas d'abord que les universités, encouragées par les organisations publiques, envoient des jeunes professeurs canadiens dans les pays étrangers afin d'étudier les affaires de ces pays? Je crois que le Québec a adopté ce système. Lorsque cela aura été accompli, il y aura un contact non seulement avec la théorie des relations internationales, mais avec les pratiques, les habitudes de vie, les courants et les sous-courants de l'économie, et de la politique dans le sens large du mot. Je suis un adepte du contact, parce que je ne suis pas moi-même un universitaire. Au moyen de relations entre eux, les professeurs et les étudiants recevraient des enseignements dans divers pays et ils comprendraient les différentes races. Autrement dit, est-ce que nous ne devrions pas commencer par former un personnel de professeurs internationaux en envoyant de jeunes instituteurs et professeurs canadiens apprendre la pratique aussi bien que la théorie dans d'autres pays?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je crois que le dernier orateur mésestime quelque peu les possibilités des candidats aptes à occuper les chaires. Nous avons déjà un assez grand nombre de gens qui vont étudier à l'étranger grâce à des bourses d'un genre ou de l'autre. Je crois qu'un certain nombre de ces chaires pourraient être très dignement occupées et tout de suite par des professeurs canadiens.

Le projet d'aider les jeunes professeurs à se rendre à l'étranger est également excellent, mais il est d'exécution difficile. De plus, je ne suis pas certain que le délégué d'université à l'étranger sera le plus compétent à occuper la chaire des relations internationales. J'ai l'idée que l'homme le plus compétent sera celui qui se sera frayé un chemin à l'étranger, en dépit de tous les obstacles qu'il aura rencontrés sur sa route. Ces hommes existent et on les choisit pour les mettre à la tête de notre ministère des Affaires extérieures et de nos légations; ce sont les gens que l'on désire pour ces postes. J'ai fait partie durant deux années successives d'un petit comité nommé par le gouvernement afin d'aviser sur la nomination de mon successeur à Genève. J'ai passé environ quatre ans à Genève, deux ans au secrétariat de la Société des Nations, et deux ans comme conseiller adjoint légal au Bureau international du travail. Je suis revenu en 1924 afin de retourner au McGill, et l'on m'a demandé de faire partie d'un comité composé de trois personnes pour choisir un successeur à mon poste. Voici le point sur lequel je désire insister: Nous avons annoncé ce poste et nous avons reçu 25 candidatures; celui que nous avons d'abord envoyé en Europe fut Norman MacKenzie. Il y passa à peu près un an et puis il revint. M. Norman MacKenzie, un autre monsieur et moi-même furent constitués en un comité pour choisir encore un successeur et nous annonçâmes de nouveau le poste vacant. Nous avons reçu 45 demandes pour cette position. Dans les annonces, on mentionnait ces qualifications—une connaissance suffisante d'au moins une langue étrangère, et préférablement deux; un diplôme universitaire, bien entendu, et quelques rudiments de droit international, d'économie politique, et le reste. Laissez-moi dire qu'alors il ne s'était écoulé que quelques années depuis notre départ d'Oxford; M. MacKenzie était arrivé de Cambridge quelques années auparavant; et nous fûmes surpris et très encouragés par les qualifications de ces postulants. Le choix se révéla extrêmement difficile. Il y avait dans chaque cas trois ou quatre personnes que nous pensions avoir les aptitudes nécessaires pour remplir admirablement la position, et il y avait parmi les 60 postulants à ces deux postes, un certain nombre de gens que l'on aurait pu choisir comme aptes à occuper à l'époque les chaires de relations internationales. Si on les demande, un certain nombre de personnes qualifiées vont se présenter.

M. BOURASSA: J'avais compris, d'après votre première déclaration, que vous auriez pu vouloir dire qu'il y avait manqué de personnes compétentes au Canada.

Le PRÉSIDENT: Après tout, alors, nos universités font de l'excellente besogne en ce qui a trait à la préparation d'hommes aptes à remplir des positions au pays.

Le TÉMOIN: Je ne crois pas qu'elles font tout ce qu'elles devraient faire. Il est hors de doute qu'elles produisent des diplômés qui sont qualifiés et compétents, mais je ne crois pas qu'elles font autant qu'elles le devraient.

Le PRÉSIDENT: Vous avez parlé du manque de renseignements dans la presse canadienne, en ce qui concerne l'Empire et les affaires internationales. N'est-il pas vrai—du moins c'est ce qui m'est arrivé quand je me trouvais dans les Iles britanniques—que l'on peut feuilleter des journaux en provenance de n'importe quelle partie des Iles britanniques, hebdomadaires ou quotidiens, et n'y trouver presque rien sur ce qui se passe au Canada, dans la Nouvelle-Zélande, en Australie, ou dans n'importe quelle partie de l'Empire. On y lit des colonnes et des colonnes de renseignements sur ce qui se passe aux États-Unis, et nous Canadiens, en voyage dans la Grande-Bretagne, sommes

frappés par le fait que nous ne pouvons rien découvrir sur la situation canadienne. Cet état de choses nous rend songeurs parce que, au contraire, parmi les journaux quotidiens du Canada, et même les hebdomadaires, il n'en est guère qui ne renferme quelques renseignements sur les affaires impériales. Quel est votre point de vue sur la comparaison entre les journaux canadiens et les journaux anglais sur ce point?

Le TÉMOIN: J'ai dit que la presse canadienne était encore dans la période de l'enfance quant à l'espace qu'elle consacre aux affaires internationales et il me semble qu'on saisirait ce que j'entends si, par exemple, quelqu'un prenait six journaux quotidiens les plus réputés au pays et les comparait avec les quotidiens importants d'Europe; peut-être serait-ce une comparaison injuste. Elle serait injuste parce que les journaux canadiens sont à leur début quant à l'intérêt qu'ils portent aux affaires internationales, en comparaison du *London Times* et du *Daily Express*, de Londres, du *Temps*, de Paris, du *Frankfurter Zeitung*, du *Corriere Della Serra* en Italie, et les autres. Vous avez parlé de la presse anglaise et de son manque d'attention aux affaires canadiennes. Je crois que la chose est vraie, et en un sens, elle est regrettable. C'est une question qui a une importance relative. Si l'on examine la situation de la presse anglaise, je pense que l'on trouvera l'explication de ce fait dans ceci: elle attache une plus grande importance aux affaires étrangères, particulièrement à ce qui se passe aux Etats-Unis, parce que sa signification est plus douteuse. Je crois que là-bas la tendance est de considérer la situation dans les Dominions comme excellente. S'il s'agit du plus grand besoin de renseignements, je crois que la presse anglaise attache une plus grande importance aux affaires étrangères qu'aux affaires des Dominions.

M. BOURASSA: Je suis heureux que vous ayez soulevé ce point, monsieur le président. A mon sens, il est de la plus grande importance de se rendre compte de l'influence que la presse exerce par la dissémination des nouvelles internationales; parce que, si j'ai bien compris le préopinant, il a dit que même les nouvelles sont nuancées et que mêmes les nouvelles en temps de paix présentent de ce fait un danger. Nous, Canadiens, sommes sans doute quelque peu au courant de l'agence de laquelle la presse obtient ses nouvelles au sujet de nos propres petites affaires. Nous savons combien il est facile pour un parti politique de s'emparer de quelque correspondant ou de quelque agence de nouvelles et de propager la sorte de nouvelles qu'un parti politique est intéressé à propager. Mais nous ne connaissons pas aussi bien le même procédé tel qu'appliqué aux affaires internationales. En vertu de l'influence exercée par les gouvernements sur les agences télégraphiques, la même nouvelle concernant une politique poursuivie dans différents pays est présentée au public lecteur de chaque pays d'après les besoins de la politique de ce pays; de sorte que le même événement peut créer une impression tout à fait différente et produire des réactions complètement différentes lorsqu'il est présenté sous ses divers aspects. Cela est inévitable en temps de guerre. Mais précisément, le but de ce comité est de trouver des moyens de travailler au développement d'un sentiment pacifique, d'un sentiment de bon vouloir et d'entente parmi les nations par l'entremise de diverses agences. Il me semble que nous devrions nous efforcer de faire quelque chose afin de nous servir des agences de presse pour inspirer de meilleurs sentiments entre les nations en temps de paix, afin de rendre moins imminentes les menaces de guerre. Je crois que tel est le but de ce comité. Puis-je demander à M. Corbett s'il a pensé à quelques moyens pratiques que les gouvernements pourraient, soit appliquer soit encourager, et j'emploie le mot "gouvernement" à dessein, parce que ces moyens pourraient avoir leur répercussion sur les gouvernements fédéral et provinciaux, ici aussi bien que sur le gouvernement britannique, afin d'empêcher que les agences de nouvelles ne soient ainsi monopolisées par les gouvernements d'un pays ou d'un autre en ce qui concerne les nouvelles nuancées même en temps de paix.

Si, par exemple, vous avez fait allusion au service d'information de la presse canadienne, j'ai suivi cette question de très près depuis bien des années maintenant. Prenons, par exemple, le service de la *Montreal Gazette*, on le considère avec raison comme l'un des meilleurs services au Canada. Mais si l'on est familier avec celui-ci, il sera facile de découvrir la différence dans le ton des nouvelles et de ces correspondances qui sont envoyées à divers journaux, ou les correspondances spéciales de la *Montreal Gazette*, ou les correspondances spéciales que ce journal partage avec le *New York Times*, lequel, vous le savez, est une organisation anglaise, ayant des attaches particulières avec l'un des plus gros journaux de Londres. Je crois que c'est un aspect des plus importants de la situation internationale, parce qu'après tout la presse quotidienne et la presse hebdomadaire sont les moyens de transmettre les nouvelles internationales aux masses et d'orienter en ce faisant l'opinion internationale. Grâce aux universités et aux bourses, on peut créer lentement une élite de penseurs, d'hommes renseignés, dont les opinions se feront sentir après un long espace de temps. Mais il n'en est pas ainsi avec les masses. Si un mouvement politique important est lancé, ou qu'une mesure politique quelconque est prise, disons, en Allemagne, en Italie, aux États-Unis ou ailleurs, la nouvelle en est immédiatement disséminée, et, comme quiconque est au courant des journaux le sait, 99 p. 100 des lecteurs de tous les pays lisent d'abord les titres et puis deux ou trois paragraphes de la première colonne et laissent de côté deux ou trois colonnes sur le sujet; et ils forment leurs opinions en conséquence. La présentation des rubriques dans les gros journaux est devenue une science.

Le PRÉSIDENT: Et une fameuse science, n'est-ce pas, les titres sont sur une page et les nouvelles sur une autre.

M. BOURASSA: Oui; et l'on prépare au bureau du journal quelques courts alinéas devant être placés en haut d'une colonne de nouvelles, ou "résumé" d'un discours prononcé, disons, par un homme d'Etat anglais, français ou allemand, qui donnent l'impression que le journal veut créer sur l'esprit de ses lecteurs. Je crois que la plupart des pays de nos jours ont des relations plus ou moins étroites entre eux, non pas par les faits réels, non pas par les déclarations de leurs chefs politiques et de leurs principaux hommes d'Etat, mais par les nouvelles nuancées dans la presse. J'ai suivi cela de très près au Canada, bien entendu, mais aussi en Angleterre, en France, en Allemagne et en Italie. Lors de la Conférence de Gênes, je me trouvais à Rome—Rome est peut-être le centre le mieux renseigné du monde—chaque soir je lisais les journaux anglais, de même que les journaux français et italiens, qui étaient les seuls que je pouvais lire, et j'y pouvais voir les mêmes déclarations des hommes d'Etat et des diplomates, mais avec différentes nuances dans les divers pays, afin de créer un sentiment tout à fait différent. Puis, après m'être entretenu avec des Anglais, des Allemands, des Français ou des Italiens, je pouvais m'apercevoir, au bout de trois ou quatre heures, qu'ils avaient basé leurs opinions non pas sur les déclarations réelles des hommes d'Etat de ce pays ou d'un autre, mais sur les nuances que leur avaient données le journal. Je crois que c'est aller au fond de la question, quant à l'influence de la presse dans les affaires internationales. Je me suis demandé très souvent quels moyens on pourrait prendre, et si le doyen y a réfléchi, je suis d'avis que ce serait des plus intéressants de savoir quelles sont ses conclusions à cet égard.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je ne crois pas qu'il existe une panacée quelconque dont les effets rapides, immédiats et efficaces feraient disparaître la difficulté que le préopinant vient d'exposer; mais je l'ai étudiée et je répète que l'un des motifs pour lesquels je m'intéresse à cette proposition, c'est qu'avec le temps nous pourrions opposer un agent à l'influence de la presse, en tant qu'il s'agit des nuances données aux nouvelles par ces alinéas préliminaires. Comme je l'ai dit, la presse est influencée dans la transmission de ses nouvelles étrangères par sa propre prévention politique; par exemple, des deux

questions auxquelles je pense qui sont très différentes, l'une est celle du tarif aux Etats-Unis. Où peut-on trouver une étude impartiale au Canada des motifs qui ont amené l'imposition d'un tarif plus élevé aux Etats-Unis? Puis, le deuxième exemple, où peut-on trouver dans la presse canadienne une étude sans part pris et scientifique de ce qui se passe en Russie? Voici deux exemples. Les nouvelles sont nuancées. Je crois qu'avec l'accroissement de l'attention portée aux affaires internationales et l'habitude croissante de les traiter scientifiquement et sans parti pris, qui proviendrait de l'établissement de chaires dans les universités, on constituerait un agent contraire, ou du moins avec le temps nous ne serions plus à la merci des journaux pour obtenir nos renseignements et même pour former nos opinions. Nous devrions avoir des criteriums pour les critiques. Et, je le répète de nouveau, le maintien lui-même de cours dans nos universités sur ces matières, attirerait précisément ceux qui se destinent au journalisme et leur donnerait une nouvelle idée du monde en général et de la place qu'y occupe leur pays, et ferait qu'ils seraient moins prévenus plus tard en débutant dans leur profession; et je crois pouvoir affirmer sans arrogance que les journalistes seraient mieux renseignés.

M. LETELLIER: J'ai l'honneur d'appartenir à la *British Parliamentary Association*, et je suppose qu'un bon nombre des députés qui sont ici présents aujourd'hui sont aussi membres de cette organisation. Nous recevons des rapports excellents sur toutes les affaires internationales, de tous les Dominions et des différents pays du monde, et ils sont admirablement rédigés. De sorte que j'aimerais savoir de M. Corbett s'il ne croit pas sage que la presse canadienne lise ces rapports et modifie son attitude à l'avenir.

Le TÉMOIN: Il y a une grosse difficulté. Les rapports de la *Parliamentary Association*, dont M. Letellier vient de parler, et que je reçois également à titre de membre du *Royal Institute of International Affairs*, sont confidentiels; ils ne sont pas censés être communiqués aux journaux ou cités par eux.

M. LETELLIER: Cependant il y a beaucoup de rapports excellents, d'après moi, qui pourraient facilement être cités—ne le croyez-vous pas?

Le TÉMOIN: Je crois que ces rapports sont le résultat d'une étude tout à fait impartiale des faits dans les pays étrangers. Ils ne sont pas rédigés afin de les conformer à une thèse ou à une doctrine. Malheureusement, ces rapports très précieux sont publiés par l'Association pour ses membres et pour les membres des associations qui lui sont affiliées, et ne sont pas disponibles au public en général.

M. MURPHY: Si l'on établissait ces chaires, quel en serait le résultat? Quelle serait leur influence sur la paix mondiale?

Le TÉMOIN: Je crois avoir déjà répondu à cette question et si l'on veut me permettre de m'étendre un peu sur ce sujet, je dirais que l'on ne devrait pas s'attendre à ce que ces chaires fassent de la propagande pacifique, pas plus qu'on ne s'attendrait à de la propagande belliqueuse de la part d'une université ou qu'on ne la permettrait. Je m'attendrais à des résultats pour la cause de la paix de la part de ces chaires simplement parce qu'elles dissémineraient des connaissances scientifiques. Je crois que les guerres sont causées plus par l'ignorance ou les soupçons que par tout autre motif; et dans la mesure où l'on propage les connaissances, on chasse l'ignorance et on empêche les soupçons. On étudie les affaires, les gens, la géographie et les intérêts économiques dans divers pays, et l'on augmente les connaissances sur ces sujets et l'on diminue les soupçons; et par ce moyen je crois que l'on accroît dans une forte mesure les chances de paix. C'est tout ce que j'espère.

M. MURPHY: Vous établiriez ces chaires, non pas dans le but particulier de conserver la paix mondiale, mais pour l'avancement de la culture en général?

Le TÉMOIN: Oui.

M. WOODSWORTH: Si je comprends bien la proposition de Mlle Macphail, c'est que l'on devrait octroyer des subventions pour la diffusion de meilleurs renseignements sur les affaires internationales par l'établissement de chaires,

bourses et le reste. Ceci implique une question administrative. L'on a fait remarquer que puisque l'éducation est du domaine provincial, l'octroi de subventions de ce genre pourrait présenter quelques difficultés. J'aimerais savoir comment le doyen Corbett estime que l'on pourrait administrer ces fonds dans notre bureau de recherches industrielles. Je crois qu'il existe un bureau plus ou moins indépendant qui collabore effectivement avec les universités provinciales, et nous en avons un exemple dans les bourses Rhodes. Je voudrais que le doyen Corbett nous donne une esquisse de la question et nous donne son avis.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je crois que le seul moyen pour le gouvernement fédéral de faire cela, agissant de concert s'il le fallait avec les gouvernements provinciaux, serait d'offrir des fonds qui seraient placés à la disposition des diverses universités et qui y resteraient. On ne devrait pas pouvoir faire peser d'influence administrative relativement aux nominations ou au choix des étudiants. Il ne devrait pas y avoir de critique gouvernementale des théories avancées par les titulaires de ces chaires; il faudrait une liberté complète.

A mon sens, ces fonds devraient être placés tout à fait à la disposition des universités: Dans la mesure où une université est assujettie à une surveillance générale de la part de la province, l'utilisation des fonds dépendrait je crois, d'une surveillance officielle. Il y aurait une garantie que les fonds ne seraient pas pris et dépensés pour d'autres motifs.

Le PRÉSIDENT: N'êtes-vous pas d'avis que l'on pourrait obtenir les subventions des provinces, plutôt que du gouvernement fédéral, pourvu que les chaires s'adonnassent à la propagande pacifique et que l'opinion publique s'éveillât de plus en plus d'une année à l'autre?

Le TÉMOIN: Sans doute c'est du ressort du gouvernement fédéral en ce qui se rapporte aux affaires internationales. Pour moi l'intérêt que présente cette proposition c'est qu'il est possible d'augmenter l'efficacité de notre conduite des affaires étrangères, et cela est du ressort du fédéral. Je dirais que ceci sourirait aux universités provinciales dans la mesure où elles s'intéressent à l'éducation, en ce que ceci ajouterait un autre agent d'enseignement libéral à leur programme d'études.

Sir GEORGE PERLEY: Voulez-vous vous étendre un peu sur le point auquel M. Woodsworth a fait allusion? Personne à la Chambre n'est plus intéressé que je ne le suis à la dissémination de renseignements sur les affaires internationales, parce que je crois qu'ils sont des plus précieux pour l'avancement de ce sentiment de paix que nous désirons tous. Si le gouvernement fédéral surmontait sa répugnance à fournir des fonds pour l'avancement de cette question et consentait à accorder des subventions pour l'établissement de dix chaires au Canada, comment les universités seraient-elles choisies, et y a-t-il quelqu'un qui pourrait les choisir à la satisfaction de tout le monde?

Le TÉMOIN: Il existe au Canada une conférence des universités canadiennes qui se réunit annuellement, quelquefois à Ottawa, et dans les capitales provinciales; et je crois que c'est une question qui pourrait être soumise, afin d'obtenir son avis, à la conférence des universités canadiennes. Celle-ci pourrait choisir les universités auxquelles des subventions pourraient être accordées.

Sir GEORGE PERLEY: A votre avis, est-il probable que la conférence s'entende sur le choix des universités; si l'on n'accordait des subventions qu'à un nombre restreint, est-ce que la conférence pourrait être unanime quant aux universités auxquelles ces subventions pourraient être accordées?

Le TÉMOIN: Je le crois, monsieur.

Sir GEORGE PERLEY: Et les autres ne commenceraient-elles pas immédiatement une agitation afin d'avoir part à la subvention? Parce qu'après tout il existe cette difficulté pratique—le gouvernement assume que ceci est entièrement du domaine provincial, vu que l'éducation est une question provinciale—et si le gouvernement consentait à étudier davantage l'octroi de ces subventions, vous

serait-il possible d'affirmer catégoriquement que ces subventions pourraient être accordées à l'entière satisfaction de toutes les universités?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je ne dis pas que la chose pourrait se faire à la satisfaction entière de toutes les universités; il se produirait certainement des rancœurs et des désappointements; mais je crois réellement que l'on pourrait obtenir un choix de la conférence des universités. Lorsqu'une université obtient un avantage, il n'est guère humain de croire que les autres universités soient satisfaites avant qu'elles n'aient obtenu le même avantage ou un avantage encore plus considérable. Il y aura toujours cette difficulté. Mais si le gouvernement était disposé à nous accorder une certaine somme et s'il nous demandait quel est le meilleur parti que nous pourrions en tirer, je crois que la conférence dresserait un plan.

Sir GEORGE PERLEY: Cependant, le gouvernement pourrait raisonnablement s'attendre à d'autres sollicitations pécuniaires?

Le TÉMOIN: Eventuellement; je ne saurais dire.

Le PRÉSIDENT: N'êtes-vous pas d'avis que telle serait la base en vertu de laquelle la première décision serait rendue, qu'une conférence des universités canadiennes se réunirait et que cinq ou six seraient choisies; ne croyez-vous pas que le gouvernement en adoptant ce plan s'imaginerait qu'à l'avenir d'autres universités désireraient participer à ce projet?

Le TÉMOIN: Lorsqu'il s'agit d'universités, je ne crois pas qu'il faille s'attendre à de l'esprit de clocher ou à une rivalité étroite, mais je crois que l'on peut espérer que les universités canadiennes aborderont ce problème dans un esprit généreux. Personnellement, je n'éprouverais aucune défiance à soumettre à la conférence des universités un problème tel que celui-ci en lui disant: "Voici tant d'argent disponible. Que pouvez-vous en faire, quelles bourses pouvez-vous établir", et ainsi de suite. Parce qu'il doit être tout à fait évident pour chaque université au Canada qu'il y a des endroits où l'on pourrait établir à l'heure actuelle ces chaires avec profit; et il existe d'autres endroits où l'on ne pourrait pas les établir avec d'aussi bons résultats.

Mlle MACPHAIL: Puis-je demander au doyen Corbett son avis sur le besoin d'une bibliothèque d'ouvrages internationaux? On a remarqué que ce besoin se faisait sentir et que l'on pourrait faire quelque chose pour y répondre.

Le TÉMOIN: Je ne serais pas disposé à aller aussi loin que le professeur MacKenzie au sujet de ce qu'il a dit touchant les facilités pour les recherches sur les questions internationales dans les bibliothèques canadiennes. Nous possédons déjà au McGill une collection très précieuse, un noyau très utile pour de telles études, et elle s'accroît continuellement. Elle fait partie de la faculté de droit et elle se développe constamment. Ce fonds de livres ne traite pas seulement de droit international, mais aussi d'histoire diplomatique. Cette bibliothèque comprend toute la série complète des traités principaux; elle est assez bien outillée. Puis, encore au McGill, se trouve la bibliothèque chinoise qui occupe le deuxième rang d'importance dans l'Ouest. Ce n'est pas seulement une collection de livres chinois; on y voit aussi un grand nombre de livres en langue anglaise, en d'autres langues modernes, sur l'histoire, l'économie politique, la diplomatie et la politique de l'Extrême orient. Cependant, c'est loin d'être une collection suffisante. Si tous ces livres étaient centralisés dans un seul endroit, mieux aménagés qu'à l'heure actuelle...

Nous recevons, par exemple, les documents de la Société des Nations, mais je pense que l'on reconnaît qu'un bibliothécaire canadien ne sait guère comment disposer les documents de la Société des Nations. Je ne connais pas encore de classification complète de ces documents. Nous les recevons tous, et il est difficile de se reconnaître parmi eux.

Je crois que notre faculté fournit un bon noyau de bibliothèque à celui qui étudie les affaires internationales—et je parle de ma propre université, parce que

j'y connais la situation mieux qu'ailleurs—et que l'étudiant n'y souffre d'aucune difficulté ou désavantage grave, cependant, les facilités pourraient y être beaucoup améliorées. J'ignore si la suggestion faite par Mlle Macphail visait une bibliothèque centrale canadienne ou un certain nombre de bibliothèques.

Mlle MACPHAIL: Je n'avais aucune opinion en la matière. Je désirais simplement savoir si les facilités bibliothécaires étaient suffisantes.

Le TÉMOIN: L'une des premières choses que le titulaire d'une chaire internationale établie dans une université devrait faire serait de voir à ce que sa collection de livres soit adéquate; et j'ose dire qu'une collection de livres ne sera jamais satisfaisante avant la création d'un tel service, parce que la compilation et la collection de ces livres est une tâche ardue en soi et qu'il y faut un spécialiste. Je crois qu'il est inutile de constituer une bibliothèque universitaire suffisante avant l'établissement d'une chaire de ce genre, car on peut s'attendre à ce qu'elle se développe et soit plus efficace après l'établissement de la chaire.

Sir GEORGE PERLEY: Bien que je ne sois pas encore décidé quant aux changements à faire, toutefois, il me semble que la recommandation concernant l'établissement par le gouvernement fédéral de chaires dans les universités est impraticable, et que l'on ne pourrait pas la mener à bien; mais afin d'aider à exécuter le projet de Mlle Macphail, peut-être la meilleure chose serait-elle une annexe au ministère des Affaires extérieures, où il pourrait y avoir une bibliothèque sur ces sujets. Le projet d'établir une bibliothèque de ce genre dans diverses universités ne me semble pas pratique; mais si le ministère des Affaires extérieures prenait des mesures pour composer toute une bibliothèque sur ces questions, pourquoi ne serait-il pas possible d'avoir ici même à Ottawa des cours d'été dépendant de ce ministère pour l'enseignement de ces matières à tous les étudiants du Canada; et, par ce moyen, le gouvernement fédéral pourrait venir en aide à une entreprise qui serait réellement de son ressort. Que les étudiants viennent suivre des cours d'été là où les professeurs les plus compétents que le gouvernement pourrait se procurer enseigneraient aux professeurs en visite et aux étudiants, et où il y aurait une bibliothèque complète. Il faudrait qu'il y eût un local spécial pour ces cours avec toutes les facilités indispensables. Je n'ai pas encore adopté cette solution, mais il m'est venu à l'idée que quelque chose de ce genre pourrait être la solution pratique de ce problème. J'aimerais demander au doyen son opinion à propos de cette recommandation?

Le TÉMOIN: Je remarque que l'on a déjà suggéré à ce Comité l'établissement de cours d'été analogues à ceux de l'*Institute of Politics*. Il me vient à l'esprit maintenant que cela pourrait aider quelque peu le Comité si je répondais à des questions à ce sujet. L'été dernier, j'étais le président de la conférence sur les relations canado-américaines à l'*Institute of Politics* à Williamstown, dont on a parlé ici; je connais donc le fonctionnement de cette institution et je serais disposé à répondre à des questions sur ce point.

Mon propre sentiment au sujet de l'établissement des chaires est simplement celui-ci: je désire constater l'encouragement d'efforts en vue de donner plus d'attention aux problèmes internationaux et à l'étude de ces derniers. Je sais qu'il y a des difficultés d'ordre pratique. Mon sentiment est que si le principe est approuvé, l'on peut triompher des difficultés d'ordre pratique. Je suis également en entière sympathie avec la recommandation de la fondation d'une vaste bibliothèque centrale à Ottawa. A mon sens, ces deux propositions ne me semblent pas le moins du monde contradictoires. Si l'on juge que l'établissement des chaires n'est pas praticable, je serais tout à fait satisfait de voir ici l'établissement d'une bibliothèque centrale internationale et de cours d'été. Ces cours seraient des plus utiles, et je crois que l'on ne doute pas de l'influence exercée

par l'*Institute of Politics*, à Williamstown sur la nation américaine quant aux problèmes relatifs aux affaires internationales; mais je crois pouvoir dire que l'on imposerait une grande responsabilité au ministère des Affaires extérieures si on lui demandait de prêter sa coopération de quelque façon à l'établissement et à la direction d'une telle école.

Sir GEORGE PERLEY: Le gouvernement ne serait peut-être pas disposé à considérer une recommandation de ce genre, mais il est tout à fait possible qu'il serait encore moins disposé à considérer une proposition telle que la suggestion visant à l'établissement de chaires dans les universités des différentes provinces, qu'il doit tenir pour une question d'éducation, et à propos de laquelle il doit se sentir peu porté à accorder une subvention. Il pourrait être disposé à déboursier des fonds pour un établissement central ici, à Ottawa. Sans doute, il faudrait augmenter le personnel du ministère des Affaires extérieures, et peut-être créer une nouvelle division de ce ministère.

Le PRÉSIDENT: Je suis plutôt porté à croire que tout gouvernement fédéral trouverait ce projet de son goût, quelle que fût sa couleur politique, parce qu'une politique telle que celle-ci s'adapterait admirablement à un ministère des Affaires extérieures;—un ministère que l'on voudrait voir prendre une aussi grande expansion que possible.

Mlle MACPHAIL: Mon impression est que le doyen a cru que les cours dont il a été question ne devraient pas dépendre du ministère des Affaires extérieures. Puis-je demander qui a été le promoteur de l'*Institute of Politics* à Williamstown?

Le TÉMOIN: Avant de répondre à la question posée par mademoiselle Macphail, puis-je dire qu'à mon sens l'établissement d'un *Institute of Politics* ici serait la source de grands avantages. D'abord, cet institut ferait beaucoup pour la préparation de titulaires devant occuper les chaires de relations internationales que l'on établira peut-être plus tard dans les universités. En même temps, je ne puis pas admettre que ceci soit une question d'éducation tout à fait du domaine des provinces. Il me semble que si l'initiative du gouvernement fédéral est aussi restreinte par l'autonomie provinciale, son champ d'action est rétréci. Ce n'est pas simplement une question d'éducation, mais c'est aussi une question d'établir un groupe de gens sur qui on pourra compter pour la conduite future de la politique étrangère de ce pays.

Pour ce qui est de la question posée par mademoiselle Macphail, l'*Institute of Politics* à Williamstown est affilié au *Williams College*. Le président du *Williams College* est le fils de feu le président Garfield des Etats-Unis, et son projet était d'utiliser l'outillage du collège durant les longues vacances estivales; et il a cru que ce serait une chose utile que d'y faire venir des experts des autres pays pour l'étude des problèmes internationaux. Il a fait l'exposé de ce projet aux gouverneurs de *Williams College* et ceux-ci lui ont dit qu'il l'approuvait et qu'il pouvait se procurer les fonds. L'argent est venu de souscriptions particulières, mais pas du gouvernement. Autant que je sache, le gouvernement n'a octroyé aucune subvention. Une partie des fonds provient des gouverneurs de *Williams College*. Chaque année, il dépense plus que le revenu provenant de son fonds, et chaque année M. Baruch lui donne un chèque en blanc pour le déficit.

Sir GEORGE PERLEY: A combien s'élèvent les frais de ce collège par année?

Le TÉMOIN: Je ne pourrais que hasarder une conjecture.

Sir GEORGE PERLEY: S'élèvent-ils à un million?

Le TÉMOIN: Réellement, ce n'est qu'une conjecture, mais je ne crois pas que les frais s'élèvent à cent mille dollars par année.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une idée du montant requis pour la fondation?

Le TÉMOIN: Non.

Sir GEORGE PERLEY: Qui a la haute main sur l'organisation?

Le TÉMOIN: Le président de l'*Institute* est le président Garfield de *Williams College*. Il y a un bureau de gouverneurs, dont un certain nombre sont gouverneurs de l'université, mais ce bureau de gouverneurs comprend des financiers, des économistes et des professeurs d'universités.

Sir GEORGE PERLEY: Qui le choisit?

Le TÉMOIN: Je crois qu'ils se choisissent eux-mêmes.

Sir GEORGE PERLEY: Ils se sont choisis eux-mêmes?

Le TÉMOIN: Oui. Ils ont, comme secrétaire administratif, un homme très actif, anciennement de Queen's, le docteur W. MacLaren, sur qui retombe la plus grande partie de la direction de l'*Institute*.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Sinon, doyen Corbett, je vous exprime les remerciements du Comité pour avoir comparu devant nous aujourd'hui et nous avoir fait connaître vos vues sur ce sujet très important.

A propos de la prochaine réunion, il ne nous sera pas possible d'entendre le Dr Tory, mais nous avons un autre nom, celui du professeur Shotwell. Je pense que le désir du Comité est de l'entendre après Pâques; alors son nom est sur la liste des témoins. Et notre réunion la semaine prochaine? Je crois que le désir du Comité était que nous entendions le professeur Shotwell et le Dr Tory. On a aussi mentionné le nom du sénateur Dandurand, mais il ne témoignera pas cette semaine—peut-être plus tard. Je crois que le Comité est d'avis que ces hommes sont les seuls qu'il nous faut demander pour rendre témoignage.

Le PRÉSIDENT: Le président du Comité annoncera alors la date de la prochaine réunion.

Le témoin se retire.

Le Comité s'ajourne.

MÉMOIRE POUR LE COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS INDUSTRIELLES ET INTERNATIONALES

Par H. M. TORY

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la résolution proposée à la Chambre des communes par Mlle Macphail, ainsi que les exposés faits par le Dr Skelton, M. Spry et les professeurs Corbett et Mackenzie. Il reste peu à dire, tant sont complètes leurs études sur les agences actuellement disponibles pour la conduite de nos relations internationales, le développement de la bienveillance internationale et la diffusion parmi le peuple du Canada de la connaissance des affaires internationales.

Je voudrais toutefois, le plus brièvement possible, attirer votre attention sur un groupe d'organismes qui pourrait servir à développer la bienveillance internationale et qui n'a pas été mentionné. Je veux aussi parler du travail accompli par l'Association canadienne de la Société des Nations et faire quelques suggestions sur les meilleurs moyens d'accroître la bienveillance entre nations et l'esprit de bonne entente internationale au Canada.

Le groupe d'organismes qu'on n'a pas mentionné, ce sont les associations internationales pour l'avancement de la science. Avant 1914, ces organisations avaient commencé d'exister, mais la grande guerre les a complètement désorganisées. En outre, les hommes de science de toutes les nations qui, dans la vie civile, faisaient tout leur possible pour améliorer la situation sociale et industrielle, durent employer leur science à détruire la société même qu'ils avaient cherché à favoriser. De 1914 à 1918, les hommes de science de toutes les nations consacrèrent leur entière énergie à trouver des moyens nouveaux et mortels d'attaquer leurs ennemis ou à élaborer des plans de défense, contre les stratagèmes ennemis.

Après la conclusion de la paix, les savants des nations alliées ont formé un groupe de sociétés savantes internationales dans le but de maintenir l'échange de renseignements commencé pendant la guerre. On créa des sociétés internationales de chimie, de physique, de géologie, de géodésie, etc., au-dessus desquelles on créa ensuite un Conseil international de recherches, à l'aide duquel toutes ces organisations pouvaient fonctionner. En 1925, les hommes de science des puissances du Centre furent admis dans ces organisations, de sorte qu'aujourd'hui les nations qui comptent comme membres sont non seulement celles qui font partie de la Société des Nations, mais aussi celles qui n'y sont pas encore entrées. Ces agences centralisent les renseignements scientifiques plus que jamais, au bénéfice de ceux qui s'adonnent aux recherches de sciences pures.

Sans doute, les organisations industrielles ne travaillent que dans l'intérêt de leur propre industrie, et les savants engagés par les ministères de guerre ont dû se tenir à l'écart. Il est certain que ces agences internationales, composées d'hommes qui savent si bien les effets mortels de la science employée à des fins destructives, font beaucoup pour développer la bienveillance internationale. Les faits qu'ils publient, concernant le caractère délétère de l'outillage moderne de guerre, doivent militer d'eux-mêmes contre les guerres futures.

Comme le fait remarquer le Dr Skelton, le Canada occupe une position en quelque sorte unique dans les affaires internationales, non seulement à cause de sa situation dans l'Empire britannique, mais à cause de son isolement de l'Europe, qui l'exempte de vivre dans la crainte, comme les nations européennes. On admet généralement que l'influence du Canada dans la Société des Nations s'est accrue de ce fait. Les nations européennes considèrent qu'il est désintéressé

comparativement aux autres nations et désireux d'employer son influence pour favoriser l'équité. Au surplus, le Canada, par la nature de sa situation, devient une des nations commerciales du monde. Situé comme il l'est sur ce continent, il lui a fallu étendre le plus loin possible ses relations commerciales. Il fallait donc qu'il fût considéré comme ayant des intentions pacifiques. Il fut un temps où le commerce pouvait s'imposer et s'imposait aux nations faibles par les plus puissantes. Ce temps n'est plus. Ce n'est que par la bonne volonté, l'esprit de bonne entente et l'emploi de méthodes scientifiques de production que nous pouvons espérer conquérir et garder notre place sur le marché du monde.

On peut dire avec vérité, je crois, que le Canada est la nation du monde la moins militaire. L'Association de la Société des Nations a fait préparer une carte qu'elle a présentée à l'assemblée au Tribunal de la paix à la Haye, l'an dernier. Cette carte avait pour but de montrer la relation qui existe entre les forces militaires et le commerce per capita. En examinant cette carte, on constate d'un coup d'œil, que les nations les plus fortement équipées au point de vue militaire sont les plus faibles au point de vue du commerce extérieur par habitant. Tandis que les nations qui, comme le Canada, sont faiblement armées, occupent le haut de l'échelle en fait de commerce extérieur. Le commerce semble être en raison inverse de la force des armées. Après tout, cela semble naturel, car les nations doivent préférer commercer avec ceux qu'elles ne suspectent pas et avec qui elles ont de bonnes relations.

Les différentes agences visant au développement de la paix ont réellement pour tâche de créer un sentiment anti-guerrier parmi les nations du monde. La fin de la guerre vit toutes les nations paralysées par la destruction qui avait eu lieu et par la crainte mortelle d'un recommencement. C'est ce qui provoqua la création, dans tous les pays, d'associations auxiliaires de la Société des Nations, visant à orienter l'opinion publique vers le désarmement. On s'aperçut que la création d'un code de droit international adopté par les organisations politiques des nations devait avoir son pendant dans des organismes ayant pour but de rendre l'opinion publique favorable au règlement des différends par la loi. C'est ainsi que surgirent, dans tous les pays des associations auxiliaires de la Société des Nations pour contribuer avec celle-ci, au moyen d'un travail d'éducation, à créer une opinion publique favorable au règlement des disputes par la Société. On reconnut que ce travail devait se faire en grand, pour atteindre la masse des citoyens. Auparavant, on avait regardé comme juste et raisonnable de régler par la guerre les différends qui atteignaient un certain degré d'acuité. Ces sociétés se formèrent dans le but de remplacer cet état d'esprit par une mentalité nouvelle et d'accoutumer les peuples de tous les pays membres de la société à considérer comme normal le règlement des difficultés par la loi et la justice. Ces sociétés représentent un sentiment qui s'oppose à ce que les peuples du monde se laissent dominer par les faiseurs de guerre.

Au Canada, une Association de la Société des Nations s'est formée dans le but que je viens d'indiquer. L'exposé suivant, qui fut préparé afin de rallier la sympathie du public envers le travail de la Société des Nations, montre sous une forme brève les objectifs de l'Association et l'emploi qu'elle fait des subsides qu'en lui accorde:—

1. Le travail accompli par les Associations de la Société des Nations dans les pays qui en font partie est un travail purement éducatif, visant à suppléer l'action de la Société elle-même.

2. Tout pays formant partie de la Société possède une telle association, qui travaille à créer, et à maintenir la sympathie, dans le public, à l'égard de la Société, par un travail d'éducation.

3. Pour accomplir le travail de l'Association, il faut maintenir un bureau central avec un personnel suffisant pour la faire fonctionner efficacement.

4. L'Association canadienne s'est trouvée paralysée dès le début, faute de l'appui dont elle aurait eu besoin pour satisfaire aux demandes qu'on lui adressait.

5. Le comité central estime qu'il faut \$25,000 annuellement pour maintenir l'Association.

6. L'argent doit servir aux fins suivantes:—

- (a) Maintenir un bureau administratif, ce qui exige un secrétaire rétribué et un petit personnel de bureau.
- (b) Publier "L'Interdépendance", publication mensuelle distribuée à tous les membres de la société pour les mettre au courant, mois par mois, du travail de la Société.
- (c) Imprimer et distribuer des circulaires et d'autres matières de publicité.
- (d) Appuyer le travail d'organisation dans les petites agglomérations du pays.
- (e) Payer les frais de voyages éventuels des conférenciers traitant du travail de la Société.
- (f) Payer le loyer du bureau en question nécessaire aux quartiers-généraux.

7. La contribution d'un dollar qu'on demande aux membres, chaque année, n'est pas suffisante. L'Association cherche à prélever annuellement \$15,000 en recrutant des membres qui prennent un engagement d'une nouvelle forme.

L'engagement a pour but d'épargner à ses membres l'ennui de se faire rappeler tous les ans qu'ils doivent envoyer leur souscription à l'Association et d'assurer à cette Association la modeste somme nécessaire pour accomplir son travail éducatif. Les fonds provenant de cette source seront consacrés entièrement à des campagnes d'éducation dans les écoles, les églises, etc., par des conférences, des articles de journaux, etc.

Le Canada verse aujourd'hui à peu près \$164,000,000 par année pour solder sa part des frais de la dernière guerre. Le gouvernement du Canada paye aussi à peu près \$200,000 par année pour le soutien de la Société des Nations à Genève. Nous suggérons respectueusement que la somme de \$15,000, prélevée sur le public par une souscription spéciale, n'est pas une grosse somme à demander pour alimenter sa propagande éducative, laquelle tient l'opinion publique au courant du mouvement qui s'accomplit dans le monde en faveur de la paix et coïncide avec le travail d'éducation qui s'accomplit dans d'autres pays.

H. M. TORY,
Président.

Vous me permettrez sans doute d'exposer un peu en détail le travail de l'Association. Tout d'abord, nous faisons beaucoup en fait de distribution de brochures concernant la Société. Nous ne répandons pas seulement les publications préparées par la Société des Nations elle-même à Genève et que nous achetons pour distribuer, ce qui est déjà beaucoup, mais nous distribuons aussi des brochures que nous avons jugé à propos de préparer pour convenir au public canadien. L'an dernier, nous avons distribué 50,000 exemplaires d'une plaquette intitulée "Un Monde Nouveau". L'autre jour, nous avons reçu une commande de 2,000 exemplaires additionnels de cette brochure, pour servir dans les écoles du Canada. Editée dans les deux langues, cette brochure a été en grande demande. Nous publions aussi "Un aperçu de la Société des Nations, ses origines, ses réalisations et ses objectifs". Ci-joint, copie de ces deux publications.

Nous avons fait en outre un effort tout spécial pour stimuler l'intérêt envers la Société dans les écoles, collèges et universités du pays. Nous avons

recueilli, l'an dernier, les renseignements suivants sur ce qui se passe dans ces institutions. Ils sont de nature à intéresser suffisamment le Comité pour faire partie de ce rapport.

TRAVAIL D'ÉDUCATION

Cette importante partie du travail de l'Association qui consiste à faire connaître la Société à la jeune génération, fait des progrès, mais il y a encore beaucoup à faire en ce sens.

DÉPARTEMENTS D'ÉDUCATION

En général, les départements d'instruction publique des différentes provinces se sont montrés disposés à coopérer avec l'Association ou à considérer ses suggestions. D'après les constatations les plus récentes, la situation dans les diverses provinces est la suivante:

Alberta

Dans le programme d'étude élaboré par le département d'éducation d'Alberta, le travail de la Société des Nations est exposé dans la VIII classe, au moyen du manuel "A New History of Great Britain and Canada" (Nouvelle Histoire de la Grande-Bretagne et du Canada) par Wallace. Dans la Xe, la XIe et la XIIe classe, on se sert de la brochure "Un Nouveau Monde ou la Société des Nations", publiée par l'Association canadienne de la Société des Nations.

Colombie-Britannique

Les étudiants qui se préparent à l'inscription doivent, d'après les instructions du ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique, faire une étude spéciale des dispositions du Traité de Versailles et du travail de la Société des Nations. On fournit aux étudiants et aux professeurs des exemplaires de l'ouvrage "Un Nouveau Monde ou la Société des Nations". Les examens d'inscription du mois de juin contiennent au moins une question sur ce point. Le ministère fournit des exemplaires du manuel aux professeurs chargés de l'enseignement dans les classes avancées des écoles élémentaires, pour qu'ils tiennent leurs élèves au courant du travail de la Société.

Manitoba

"Un Nouveau Monde ou la Société des Nations" fait partie du cours d'histoire dans la classe X, par suite d'une décision du ministère d'éducation du Manitoba. Le "Western School Journal" publie mensuellement une série spéciale d'articles sur le travail de la Société des Nations.

Nouveau-Brunswick

Au Nouveau-Brunswick, dans un des livres de lecture, il y a un chapitre sur la Société des Nations, et l'on s'attend qu'il y en aura un dans le manuel de civisme. En outre, les professeurs étudient le travail de la Société au cours de leur enseignement. Professeurs et élèves se renseignent sur la question par différents moyens.

Nouvelle-Ecosse

Le département d'Éducation de la Nouvelle-Ecosse a prescrit l'emploi du livre "Un Nouveau Monde ou la Société des Nations" dans toutes les classes avancées de la Nouvelle-Ecosse. Ce livre supplémente les manuels d'histoire ordinaire. Chaque examen provincial contient au moins une question sur la structure, les fonctions et les exploits de la Société.

Le ministère donne chaque année des cours d'été que fréquentent les professeurs de toute la province. On y traite du système de gouvernement des pays.

Une partie du cours est consacrée à l'organisation et au travail de la Société des Nations.

Le département donne une série de conférences instructives aux écoles publiques par l'entremise de la radio. Dans chacun des programmes ainsi irradiés, on mentionne le travail de la Société.

Ontario

En septembre 1928, une histoire du Canada nouvellement autorisée intitulée "A First Book of Canadian History" a été introduite dans les écoles publiques et séparées par le ministère d'Éducation de l'Ontario. Le chapitre 16 de ce manuel a pour titre "Pacification". Dans ce chapitre, on mentionne souvent la Société des Nations et le travail qu'elle a accompli jusqu'à présent. Ce manuel fait partie du cours d'étude officiel pour l'examen d'entrée des écoles supérieures.

Sur la couverture intérieure du registre quotidien des écoles publiques et séparées, on a imprimé le préambule du Pacte de la Société des Nations.

Dans les classes supérieures des écoles publiques et séparées, on exige l'étude des questions courantes, parmi lesquelles on donne une attention spéciale aux activités de la Société des Nations.

Le ministre de l'Éducation a tout récemment garanti à l'Association qu'il se proposait de donner une place convenable au travail de la Société des Nations dans le prochain manuel d'histoire du Canada pour écoles supérieures.

Île du Prince-Édouard

Le département de l'Éducation de l'île du Prince-Édouard a autorisé l'étude de la Société des Nations et exige qu'on passe un examen sur ce sujet à la fin de la huitième classe et aussi à la fin de la dixième. Un opuscule qui fournit la matière, a été imprimé et distribué à toutes les écoles pour l'examen de la classe 8. L'examen de la classe X peut inclure la littérature courante traitant du sujet. De cette manière, l'étude de cette question est obligatoire dans toutes les écoles publiques de la province.

Québec

Dans la province de Québec, on a trouvé que le travail ordinaire des écoles demande une attention si constante, de la part des professeurs, que plusieurs sujets de haute importance, comme celui de la Société des Nations, sont rappelés à l'attention des professeurs, de temps à autre, dans l'"Educational Record". Cette publication se distribue dans toutes les écoles protestantes de la province.

Saskatchewan

Dans la province de la Saskatchewan, la Société des Nations constitue une matière spéciale d'histoire, dans la classe XI des *High Schools*.

Une brochure intitulée "La Société des Nations" a été placée entre les mains de chaque professeur. En outre, les étudiants des écoles normales reçoivent un enseignement concernant la Société des Nations. Le Département a lieu de croire que les professeurs, dans toute la province, s'occupent de la question.

TRAVAIL DES UNIVERSITÉS

La Société suscite de plus en plus l'intérêt des professeurs et des étudiants des diverses universités, et les demandes de renseignements augmentent continuellement. On espère obtenir que dans toutes les universités du Canada il se donne bientôt un cours sur la Société des Nations et les relations internationales.

Voici un résumé du travail accompli par les universités du pays.

L'Université de l'Alberta

Il n'y a pas de cours sur les relations internationales, mais les nouveaux étudiants reçoivent un enseignement sur la Société, à la fin de leurs cours d'his-

toire moderne. On leur parle aussi de la Société à la fin du cours senior sur l'histoire du dernier siècle.

Collège Bishop

Bien qu'il n'y a pas de cours spécial sur la Société des Nations, on en parle souvent dans le cours d'histoire de l'Europe moderne.

Université Laval

Le travail de la Société des Nations se discute abondamment dans les différents cours, à la Faculté des arts, au cours d'histoire, puis en deuxième année de Philosophie, avec l'étude de la sociologie, et aussi dans la Faculté de droit.

McGill

La Faculté de droit étudie l'organisation et le travail de la Société des Nations comme partie du cours de Droit international et aussi du cours d'économie politique. On appuie spécialement sur les activités de la Section économique et financière et de l'organisation internationale du travail. On s'attend que, dans un avenir prochain, l'enseignement de l'histoire organisera ses cours de manière à comprendre l'étude de l'organisation internationale d'après-guerre.

L'Université de Montréal

A la Faculté de droit, au cours de droit international, il se donne plusieurs conférences sur la Société et ses travaux. Aux examens, on pose plusieurs questions sur les nouvelles particularités du droit international, sur le pacte de la Société, le tribunal de la Haye, l'arbitrage, etc.

Mount Allison University

Au cours d'histoire, on donne des conférences sur la Société, ses origines, son organisation, ses diverses activités. Ce cours de conférences se donne aussi à une classe d'été.

En 1929, l'université a tenu une assemblée modèle de la Société, qui a nécessité une revue de tout le travail de la Société depuis un an. L'université prend part à une assemblée modèle qui aura lieu à Halifax en mars.

L'Université Saint-Joseph

Le travail de la Société s'étudie dans les classes d'histoire du Canada, et l'on porte à l'attention des élèves les décisions importantes de la Société.

L'Université de la Saskatchewan

La Société des Nations n'est pas un sujet spécial dans les classes d'histoire, mais on en parle souvent dans trois classes, lorsqu'il s'agit de l'histoire de l'Europe au XIX siècle, de l'histoire diplomatique de l'Europe 1870-1914 et de l'histoire du Canada.

Un groupe d'amateurs de la Société des Nations se réunit régulièrement et discute les différents aspects de la vie internationale, ce qui entretient l'intérêt, que les étudiants portent à la Société.

L'Université de Toronto

Le cours d'économie politique et de droit comprend, dans la quatrième année, un cours complet de trois heures par semaine toute l'année sur le droit international. Cela comprend l'étude de la Société des Nations, du Tribunal permanent et du Bureau international du travail. Il y a plusieurs organisations d'étudiants et plusieurs clubs qui traitent de questions d'intérêt international, y compris celles de la Société des Nations et de son activité. On espère qu'il y aura, en troisième année, un cours additionnel de droit international, ce qui fournirait une nouvelle occasion d'étudier le travail de la Société.

L'Université de l'Ouest ontarien

On fait une étude spéciale de la Société des Nations dans deux cours d'économie politique et de sciences politiques, l'un sur les problèmes du travail, où l'on traite plus spécialement du Bureau international du travail; l'autre qui sert de préface à l'étude de l'économie politique, qui traite du travail de la Société au point de vue du droit international.

En outre, nous avons encouragé les assemblées modèles de la Société des Nations parmi les groupes collégiaux. Dans les deux dernières années, quatre de ces assemblées modèles ont eu lieu au Canada. L'une à l'université de Dalhousie, une à l'université Mount Allison, une autre à l'université de la Saskatchewan et une dernière à l'université de Toronto. Les deux assemblées tenues dans les provinces Maritimes ont réuni des représentants de tous les collèges de ces provinces. Celle tenue à Saskatoon a réuni des représentants des provinces de l'Ouest central. Et l'assemblée modèle de l'université de Toronto représentait 17 universités, dont un certain nombre des Etats-Unis. J'ai eu la bonne fortune de me trouver présent à deux de ces assemblées modèles, et j'ai été beaucoup impressionné par le rôle que jouent ces assemblées pour mettre les étudiants universitaires au courant des difficultés et des griefs des différentes nations du monde. On choisit un représentant de chaque nation membre de la Société. Ce représentant doit étudier avec soin le point de vue de cette nation tel qu'exprimé dans les délibérations de la Société des Nations. Il en résulte qu'un groupe d'étudiants, dans chaque université, se familiarise avec les idéaux qui s'expriment à la Société.

L'an dernier, l'Association a publié une plaquette sur les assemblées modèles, plaquette qui est à la disposition de toutes les écoles et de tous les collèges qui s'intéressent au développement de ces organisations. Ci-joint un exemplaire de cette publication que les membres des assemblées auront intérêt à voir.

Outre ce qui précède, nous avons préparé des articles hebdomadaires, que nous avons expédiés à la presse du Canada. Ce sont tantôt des éditoriaux, tantôt des nouvelles. On s'en est beaucoup servi, surtout dans la presse hebdomadaire. Ainsi cette matière se répand partout dans les régions rurales.

De plus, on a fait un effort tout particulier pour tenir des assemblées publiques dans la plupart des grands centres du pays. De cette façon, la société a coopéré avec les clubs canadiens et les *Service Clubs*. Des organisations comme celle de l'I.O.D.E., le Conseil national des femmes et les Instituts féminins se sont particulièrement intéressées à l'organisation de ces assemblées.

J'attirerai de nouveau votre attention sur la carte préparée par M. Lynch, du Service des renseignements sur les ressources naturelles, à la demande de l'Association de la Société des Nations, pour servir de pièce d'exposition à la Haye. J'ajouterai que cette carte a fait une telle impression en Europe que les autorités de la Haye ont demandé à l'Association de la leur vendre pour qu'elle fasse partie de leur exposition permanente. Cette carte était une grande carte murale faite en couleurs. Nous en avons immédiatement fait cadeau aux autorités de la Haye, et depuis on nous a informé qu'elle fait partie de l'exposition de la Paix qu'on envoie dans les différentes capitales de l'Europe. Nous pouvons considérer cette propagande très utile au développement en Europe de cette mentalité pacifique dont nous avons déjà parlé.

En ce qui concerne la manière dont le gouvernement du Dominion pourrait le mieux aider à promouvoir les idéaux visés par la résolution dont la Chambre des communes est saisie, je veux faire quelques observations.

Tout d'abord, je crois que l'établissement d'un petit nombre de bourses pourrait être très utile. Il ne faudrait pas oublier que pour bien profiter de ces bourses, on devrait être bien au courant de l'histoire et de l'économie politique, sans quoi on ne saurait devenir spécialiste dans les affaires internationales. Ces bourses appartiendraient aux élèves diplômés de préférence. Je suis convaincu que le travail fondamental se fait dans les cours universitaires et se fait très bien

dans la plupart de nos universités. Je suggérerai respectueusement que ces bourses pourraient très bien être accordés au Canada dans les universités où l'on donnerait l'enseignement requis. Un plan du même genre fonctionne au Conseil national des recherches, pour l'avancement des études scientifiques. Au début, on avait cru que ces bourses devaient se donner pour envoyer des étudiants à l'étranger, mais on décida plus tard de les mettre à la disposition des universités canadiennes, pourvu qu'elles puissent donner un enseignement approprié. Le résultat de l'usage de ces bourses a été un développement graduel des études chez les étudiants canadiens, de sorte qu'aujourd'hui, du moins pour les sciences fondamentales de la physique et de la chimie, les étudiants n'ont pas besoin d'aller outre-mer pour obtenir le degré de docteur, à moins qu'ils ne désirent faire des études très spéciales. Le développement des études universitaires a permis aux mieux doués de nos étudiants de demeurer au Canada pour faire leurs hautes études et s'entraîner aux recherches, ce qui les rend plus disponibles pour nos institutions canadiennes et pour les ministères de l'administration. Sur les 200 déjà formés, plus de 75 pour cent sont à l'œuvre dans les services de haute technicité du Canada. Je suggérerais que les bourses pour l'étude des problèmes internationaux soient tout d'abord employés au Canada. Il pourrait y avoir toutefois, quelques bourses de voyages, pour envoyer certains spécialistes étudier outre-mer, comme par exemple pour le bénéfice du Conseil des recherches. De cette manière, non seulement nous encourageons le développement de nos institutions de haut enseignement, mais nous aiderions à faire recueillir au pays plus de renseignements sur les problèmes internationaux.

Je suggérerais en second lieu que le gouvernement fédéral crée une grande bibliothèque centrale à Ottawa, comme deuxième moyen de réaliser la même idée. Ici encore, je crois que nous devrions suivre le plan qui fonctionne au Conseil national des recherches. En examinant nos bibliothèques canadiennes, nous avons constaté que la documentation à la disposition de ceux qui font des recherches au pays faisait grandement défaut. Le Conseil national des recherches a donc entrepris de créer une bibliothèque scientifique nationale qui coopérerait avec la bibliothèque du Parlement et les diverses bibliothèques départementales qui existent à Ottawa. Les documents de cette bibliothèque seront à la disposition des chercheurs scientifiques de tout le Canada. On pourra leur prêter les livres et les revues, ou leur envoyer des reproductions au photostat de documents scientifiques importants. A cette fin, un service de renseignements pour recherches fait partie de l'organisation du Conseil national des recherches. Nous suggérons respectueusement qu'un plan semblable mettrait à la disposition des universités canadiennes qui voudraient en profiter les documents requis pour leurs hautes études. Une collection complète de documents historiques sur les relations internationales de l'Empire orientale et de l'Amérique pourrait s'acheter à assez bon compte.

Le fait d'avoir ces documents à Ottawa aurait le grand avantage de fournir toute cette documentation au département des Affaires extérieures et permettrait de tenir des conférences sur les relations internationales ou même de donner des cours d'été, si on le jugeait opportun.

En troisième lieu, je suggérerais qu'on aide l'Association canadienne de la Société des Nations d'une autre manière. J'approuve tout à fait la déclaration faite par d'autres témoins que l'Association de la Société des Nations devrait surtout être une société subventionnée. Comme je l'ai dit précédemment, son travail est plutôt éducatif que politique. Son but est de compléter l'action politique de la Société par la formation de l'opinion publique. L'action des collègues et des universités n'atteint naturellement que le petit nombre de ceux qui sont destinés à devenir les chefs de l'opinion. L'Association de la Société des Nations vise à inculquer des idées pacifiques dans la masse du peuple, afin de faire prévaloir ces idées dans l'arène politique. A l'heure actuelle, l'Association

compte à peu près 12,000 membres qui paient chacun un dollar par année et qui reçoivent, en échange, "L'Interdépendance", circulaire mensuelle déjà mentionnée dans le présent mémoire. En outre, un certain nombre de membres versent \$2.50 par année et reçoivent en retour le sommaire mensuel de la Société. En tout, l'Association reçoit et dépense annuellement plus de \$20,000 par année, provenant des souscriptions publiques. Là-dessus, le gouvernement fournit un octroi de \$3,000 dont \$750 lui revient sous forme de publications. Le reste couvre à peu près les frais de poste. Assurément, ces souscriptions publiques doivent se maintenir et s'augmenter, mais nous suggérons respectueusement que le Parlement accorde à l'Association de la Société des Nations un octroi dont le montant soit proportionnel à la souscription fournie par le public, avec un maximum fixe. Si ce désir se réalisait, il serait possible d'accomplir d'une manière intensive le travail entrepris par l'Association et de maintenir un secrétaire ambulant, qui non seulement distribuerait lui-même les renseignements, mais pourrait aussi prélever les fonds sur le public, organiser des assemblées et faire le travail de publicité.

23 avril 1930.

M. C. R. McINTOSH, député,
président,

Comité des relations industrielles et internationales,
Chambre des Communes,
Ottawa, Ont.

CHER MONSIEUR,—On m'a signalé l'enquête entreprise par votre Comité sur la motion de Mlle Macphail, concernant l'établissement de chaires pour l'enseignement des matières touchant les relations internationales. Permettez-moi de vous écrire en votre qualité de président du Comité, pour approuver le témoignage rendu devant le Comité par le professeur MacKenzie et le Dean Corbett.

Je donne des cours portant sur le droit et les relations internationales depuis six ans. J'ai enseigné aux universités de Princeton et de Cornell, et ici à Dalhousie. Depuis mon retour au Canada, il y a trois ans, j'ai été de plus en plus impressionné par les défauts de l'enseignement sur les relations internationales. En premier lieu, on donne relativement peu d'attention à cette matière dans les universités. En second lieu, les facilités pour l'enseignement de cette matière au Canada sont tout à fait insuffisantes. Pas une seule bibliothèque n'est suffisamment outillée pour les travaux de recherches, sauf sur certains sujets particuliers. A cet égard, l'Est du Canada est peut-être la partie la plus négligée. Par exemple, dans les provinces Maritimes, il n'y a pas que nous sachions de collection des *British Accounts and Papers*, ni des *British, Foreign and State Papers*, ni du *Hansard* d'Angleterre. Il n'y a pas non plus de collections complètes des documents concernant la Société des Nations, et le gouvernement américain.

Cette situation, on le voit, exerce une influence défavorable sur l'enseignement et empêche les travaux de recherches, soit dans le domaine des relations internationales, soit dans celui des relations impériales britanniques.

A mon sens, si nous voulons jouer notre rôle avec sagesse et compétence dans les affaires étrangères, nous devons envisager trois problèmes éducatifs:

I. Enseigner aux étudiants de nos universités et collèges à jouer leur rôle comme citoyens, dès leur sortie de ces institutions. Cela peut se faire et se fait réellement avec un succès partiel dans certaines institutions qui n'ont pas un outillage de bibliothèque élaboré. Un personnel plus nombreux et un meilleur outillage amélioreraient grandement la situation.

II. Education des adultes. Il faut habituer le public à comprendre et apprécier nos chances d'avancement et notre responsabilité vis-à-vis de l'Empire et des autres pays. Les journaux quotidiens et les revues sont des moyens de propagande, tout comme les conférences publiques et les discussions par groupes.

Nous n'avons toutefois pas assez de journalistes qui comprennent réellement les affaires étrangères ou impériales et qui peuvent interpréter les événements d'une manière satisfaisante. On ne peut évidemment combler cette lacune qu'avec le temps et au moyen d'un entraînement. Un autre moyen, que je suis heureux de voir préconiser devant le Comité, est le système des conférences publiques, tel qu'employé à Williamstown. Une telle institution serait d'un grand avantage pour le Canada.

III. Il nous faut former des spécialistes pour le service public, l'enseignement des recherches, le journalisme et les autres activités. Actuellement, il n'y a réellement pas de moyens suffisants au pays pour atteindre cette fin. Il nous faudrait former une bibliothèque et engager un personnel de professeurs expérimentés ou de spécialistes. Vu que l'éducation au Canada est décentralisée et que le pays est très grand, on ne peut envisager le projet de fournir des facilités convenables. Bien qu'il soit possible de les développer graduellement, en établissant des chaires d'enseignement sur les relations internationales, comme le suggère la motion de Mlle Macphail, et en améliorant nos bibliothèques ou en commençant à établir une bibliothèque nationale à Ottawa, avec un personnel pour les recherches, et en encourageant les cours d'étude.

En attendant, un système de bourses pour permettre aux étudiants d'aller dans les universités étrangères, comme à Londres, Paris, Berlin, Genève, à Harvard et à John Hopkins, etc., aux Etats-Unis, serait à mon avis une très bonne manière de former des spécialistes, avec un minimum de frais, et de les préparer au service public ou privé dans des conditions que nous ne saurions espérer posséder au Canada d'ici des années.

Si votre Comité n'a pas encore terminé son enquête, et si un témoignage écrit comme celui-ci peut être de quelque utilité, je serai trop heureux que vous preniez note de mon opinion.

Votre tout dévoué,

R. A. MacKAY,
Professeur d'économie politique.

UNIVERSITÉ D'ALBERTA

BUREAU DU PRÉSIDENT

EDMONTON, le 15 avril 1930.

ALBERTA, CANADA.

M. C. R. McINTOSH, député,
président,
Comité des relations industrielles et internationales,
Chambre des Communes,
Ottawa, Ontario.

CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 28 mars, et j'ai lu la déclaration du Dr Skelton devant le Comité des relations industrielles et internationales. A mon sens, des bourses assez attrayantes pour fournir à nos meilleurs hommes l'occasion de passer quelque temps à Genève et ailleurs en Europe seraient, à tout considérer, le meilleur moyen que nous puissions prendre pour accroître l'intérêt dans les affaires internationales et les faire connaître davantage. Règle générale, avec leurs ressources limitées, les universités ne peuvent pas offrir de ces bourses, et il nous faut compter sur les citoyens animés d'esprit public qui s'intéressent à ce travail ou sur le gouvernement fédéral pour aider à financer ces projets. Il se peut fort bien qu'un comité énergique puisse prélever les fonds nécessaires pour créer des bourses dans les universités, et alors le gouvernement fédéral pourrait se tenir prêt à donner sa part d'encouragement. En ce qui

concerne les chaires d'enseignement, j'abonde dans le sens du Dr Skelton lorsqu'il dit que, sauf dans un centre au Canada, ce plan ne serait pas recommandable.

Votre tout dévoué,

ROBT. C. WALLACE,
Président.

UNIVERSITÉ DE LA SASKATCHEWAN

CABINET DU PRÉSIDENT

SASKATOON, SASKATCHEWAN, le 14 avril 1930.

M. C. R. McINTOSH, député,
président,
Comité des relations industrielles et internationales,
Chambre des Communes,
Ottawa, Ontario.

CHER MONSIEUR,—J'ai lu hier le témoignage du Dr Skelton devant votre Comité, et je crois que ses suggestions sont éminemment sages, mais il me semble que ce qui donnerait le plus d'avantages se serait les bourses de voyage permettant aux étudiants et aux professeurs des universités de voir par eux-mêmes quelle est la situation à Genève et en Europe. Nous donnons cette opinion à cause de l'expérience que nous avons acquise.

Deux étudiants et un instituteur, M. Simpson, professeur d'histoire, ont pu visiter Genève et étudier les conditions européennes. Ils sont revenus ardents avocats de la Société des Nations et fermement convaincus de la nécessité de développer la bonne entente entre les peuples du monde. Nous récoltons déjà les fruits de leurs observations à notre université. Un groupe d'étude, formé d'une vingtaine de jeunes gens de talent, et créé par M. Simpson, se réunit régulièrement pour étudier les questions internationales. L'an dernier, il a organisé une très intéressante représentation de l'assemblée de la Société à laquelle trente ou quarante nations se trouvaient représentées. Les discours de Briand, Streseman et lord Cecil ont été prononcés comme ils le seraient à la Société, et interprétés par un membre du personnel de l'université. L'assistance a été considérable, et cette séance, qui a intéressé tout le monde, a eu un très bon effet sur les représentants des différentes nationalités.

Ce n'est qu'un exemple des avantages que peuvent retirer les jeunes gens qui viennent en contact intime avec le fonctionnement de la Société et avec la situation européenne.

J'approuve aussi tout à fait les suggestions du Dr Skelton, à propos de la formation d'hommes en vue du service public. Il y a un nombre croissant de jeunes gens qui possèdent l'esprit politique et s'intéressent aux problèmes politiques. Ils seraient grandement utiles au pays s'ils étaient orientés dans la bonne voie et pourvus d'une formation suffisante.

L'établissement de chaires atteindrait sans doute les fins que vous avez en vue, mais serait trop coûteux. On pourrait plutôt faire donner des conférences par un professeur qui irait dans plusieurs universités. Ces cours devraient occuper à peu près la moitié de l'année, et les élèves qui les suivraient devraient recevoir un diplôme à cet effet, ce qui les encouragerait à approfondir les matières étudiées à ces cours.

Votre tout dévoué,

WALTER C. MURRAY,
Président.

INDEX

TÉMOIGNAGES RELATIFS À LA PROPOSITION DE M^{LE} AGNES MACPHAIL, M.P., TENDANT À ÉTABLIR DES CHAIRES ET DES BOURSES DANS LES UNIVERSITÉS EN VUE D'ENCOURAGER UNE ÉTUDE PLUS APPROFONDIE DES PROBLÈMES INTERNATIONAUX.

	PAGES
Corbett, P. E., doyen de la faculté de droit, université McGill, Montréal.....	47-60
Mackenzie, Dr. Norman A., de l'université de Toronto.....	33-45
Skelton, Dr. O. D., sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.....	1-19
Spry, Graham, Secrétaire national des Clubs canadiens associés.....	21-32
Tory, Dr. H. M., président de l'Association canadienne de la Société des Nations.....	61-69

CORRESPONDANCE

Le professeur Mackay, de l'université Dalhousie; M. Robert C. Wallace, président de l'université de l'Alberta; M. Walter C. Murray, président de l'université de la Saskatchewan.....	69-71
---	-------

C

Le professeur P. E. CORBETT, M.C., doyen de la faculté de droit, université McGill, Montréal.....	47-60
La motion projetée sur la paix internationale est remise au comité.....	47
Principales causes de discorde.....	48
Erreurs de géographie, dans des journaux réputés, relativement aux affaires internationales.....	49
L'université de Londres (Angleterre), ses chaires et professeurs; histoire internationale, relations internationales, droit international.....	49
<i>British Parliamentary Association</i> (rapports sont confidentiels).....	55
Besoin d'une bibliothèque d'ouvrages sur les affaires internationales.....	57
<i>L'Institute of Politics</i> à Williamstown.....	58
Personnes mentionnées par le témoin: M. Graham Spry (47), le général Smuts (48), Trotsky (49), Lloyd George (49), le président Garfield (59).	

M

Le professeur NORMAN A. MACKENZIE, professeur de droit international et de droit constitutionnel canadien à l'université de Toronto.....	33
La dette de guerre et les pensions entraînent pour le Canada une dépense annuelle de plus de \$160 millions, soit environ 40 p. 100 de son budget total, et pour la Grande-Bretagne environ \$5 millions par jour.....	33
Les guerres futures seront infiniment plus destructives.....	34
Expérience à Genève.....	34
Education de l'opinion publique.....	34
Ministère de la Défense nationale.....	34
Subvention par le gouvernement fédéral à l'Association canadienne de la Société des Nations.....	35
Diffusion d'imprimés relatifs à ce sujet et autres sujets connexes.....	35
Bibliothèques universitaires.....	36
Bibliothèque centrale à Ottawa, à l'usage des étudiants, pour l'étude du droit international.....	36
Etudes diplomatiques à la <i>London School of Economics</i> et aux universités d'Oxford et de Cambridge.....	36
Ministère des Affaires extérieures.....	37
À la conférence sur le droit international siégeant présentement à La Haye, les Etats-Unis ont envoyé les professeurs Borchard, de Yale, Hudson, de Harvard, et Reeves, de Michigan.....	37
Bourses qu'accordent les Etats-Unis aux étudiants chinois à même le fonds d'indemnité des <i>Boxers</i>	38
<i>American Society of International Law</i>	38
<i>British and Foreign State Papers</i>	38
<i>Canadian Institute of International Affairs</i>	40
Conseil international de recherches de l' <i>Institute of Pacific Relations</i>	40
<i>Williamstown Institute</i>	40

<i>Carnegie Foundation</i>	44
Personnes mentionnées par le témoin:	
L'honorable M. Snowden, chancelier de l'Echiquier de la Grande-Bretagne (33); le docteur Skelton, du ministère des Affaires extérieures du Canada (35, 38); M. Graham Spry, secrétaire des Clubs canadiens (35, 41); l'honorable M. Bennett, chef de l'opposition au Canada (35); le professeur Borehard, de l'université Yale (37); le professeur Hudson, de l'université Harvard (37); le professeur Reeves, de l'université de Michigan (37); le très honorable W. L. Mackenzie King, premier ministre du Canada (37); sir Cecil Hurst, du <i>British Foreign Office</i> (40); le professeur LaPradelle, de Paris (France) (40); le professeur Shotwell, de l'université Columbia (44); Herr Stressman, Allemagne (44); M. Briand, France (44).	
S	
Le docteur O. D. SKELTON, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Canada.....	1-19
Importance, pour l'homme moyen, des affaires internationales.....	2
Le Canada, cinquième pays du monde au point de vue du commerce international... ..	3
L'instruction publique relève des provinces.....	3
La presse canadienne et l'éducation internationale.....	4
Subsides gouvernementaux à l'Association de la Société des Nations.....	6
Chaires de relations internationales dans les universités canadiennes; coût probable..	7
Sphère où il n'appartient pas au gouvernement fédéral d'intervenir.....	7
Le gouvernement fédéral pourrait accorder des bourses.....	10
Le ministère des Affaires extérieures créé en 1909.....	10
Personnes mentionnées par le témoin:	
Sir Robert Borden (5); M. Ph. Roy, ministre canadien à Paris (8); les Filles de l'Empire (9); le docteur Marty (9); M. Lloyd George (11); le bureau du haut- commissaire canadien à Londres (11, 13).	
Documents mentionnés par le témoin:	
Pacte Briand-Kellogg (6); dotation Rhodes (9); dotation Massey (9).	
M. GRAHAM SPRY, secrétaire national des Clubs canadiens associés.....	21-32
Bureau international du travail de la Société des Nations à Genève.....	22
Base de la Communauté des nations britanniques.....	22
Relations constitutionnelles de l'Empire britannique.....	22
Avantages du bilinguisme au Canada.....	23
Les Clubs canadiens associés.....	24
Choix des sujets de conférence et des conférenciers; itinéraires.....	24-25
Publication officielle "La Nation canadienne".....	25
Questions internationales traitées dans chaque livraison.....	25
Conférences du professeur Chester Martin (université du Manitoba) sur la Russie... ..	26
Publications de l'Association canadienne de la Société des Nations.....	26
Ecole des Etudes internationales de Genève.....	27
Ecole des Etudes supérieures de Genève.....	27
Le Canada ne se rend pas compte des occasions qui lui sont offertes dans le domaine des affaires internationales.....	28
Faiblesse de l'opinion publique au Canada.....	28
Rareté de documents officiels relatifs aux relations internationales.....	29
<i>Institute of Politics</i> à Williamstown.....	31
Bourses Rhodes.....	32
Personnes mentionnées par le témoin:	
Le docteur Skelton, sous secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Canada (22); le général Smuts, du Sud-Africain (22); lord Robert Cecil (22); le docteur Uden, ministre des Affaires étrangères de la Suède (23); M. Philip Kerr (25); M. Lionel Curtis (25); le docteur C. C. Wu, Chine (25); l'honorable C. A. Dunning (25); M. Basil Allen (25); le professeur Shotwell (25); le révérend Richards Netram (25); l'honorable Herbert Marler (25); le profes- seur Norman Mackenzie (25); le professeur P. E. Corbett (25); M. Tom Moore, président du Congrès des métiers et du travail (25); le très honorable L. C. Amery (25); le général sir Gordon Guggisburg (25); le major P. S. Har- greaves (25); le professeur Kerr (25); l'honorable N. W. Rowell (25); M. L. J. Burpee (25); M. E. J. Tarr, C.R. (25); le très honorable Stanley Baldwin (25); le très honorable Ramsay MacDonald (25).	
Le docteur H. M. TORY, président de l'Association Canadienne de la Société des Nations..	61-69
Lettres adressées au président du Comité, M. C. R. McIntosh, M.P., par le professeur MacKay, de l'université Dalhousie, M. Robert C. Wallace, président de l'université de l'Alberta, et M. Walter C. Murray, président de l'université de la Saskatchewan..	69-71

Rollé par
Harpelle Press Co-operative
Gardenvale

